

Rapport
FINANCIER
2025



ODDO BHF

Rapport
FINANCIER
2025

Sommaire

Organes sociaux	4
Chiffres clés des cinq derniers exercices	4
Rapport de la Gérance	6
Examen des comptes sociaux	8
Examen des comptes consolidés	12
Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	14
Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir	15
Filiales et participations	15
Informations relatives à la gestion des risques	17
Informations sur les implantations et activités	23
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	27
Rapport d'informations "Pilier 3"	30
États financiers consolidés	51
Bilan consolidé	51
Compte de résultat consolidé	52
États du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	53
Tableau de variation des capitaux propres	54
Tableau des flux de trésorerie	55
Notes annexes aux comptes consolidés	56
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	116
Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale du 27 avril 2026	121
Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale des associés commanditaires du 27 avril 2026	122

Organes sociaux *

COLLÈGE DE LA GÉRANCE

Philippe Oddo,
Grégoire Charbit,
Christophe Tadié,
Joachim Hager,
Benoît Claveranne,
Alexandre Ilgen,
Christian Zahn
A compter du 01/06, Simone Westerfeld

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Olivier Marchal, Président
Hélène Auriol Potier
Doris Birkhofer
Ronald Latenstein van Voorst
Bettina von Oesterreich
Patrick Werner
A compter du 28/04 : Mitchell Harris

CENSEURS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Laurent Mignon
Nicolas Namias

Chiffres clés des cinq derniers exercices

En millions d'euros Comptes consolidés En normes IFRS **	2021	2022	2023	2024	2025
Produit net bancaire	781	727	806	846	905
Bénéfice d'exploitation	198	135	134	138	137
Bénéfice net consolidé (part du groupe)	158	119	103	105	104
Capitaux propres part du Groupe après distribution	1061	1103	1159	1213	1265
Bénéfice net ODDO BHF SCA (normes françaises)	111	75	102	107	102
Bénéfice net distribué	74	56	52	53	52
Effectifs moyens consolidés	2597	2528	2725	2882	3097

* Au 27 avril 2026, avant l'Assemblée Générale.

** Sauf précision contraire.



ODDO BHF SCA

Société en commandite par actions Au capital de 73.193.472 euros
12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris 652 027 384 RCS Paris
(la "Société")

Rapport du Collège de la gérance à l'Assemblée Générale mixte en date du 27 avril 2026

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous réunissons en assemblée générale mixte le 27 avril 2026 (l'« Assemblée Générale ») afin de vous rendre compte de l'activité de la Société et de ses filiales (ensemble le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, de ses résultats et de ses perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Lors de cette Assemblée Générale, vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

1. Présentation générale – exposée de la situation et analyse de l'évolution des affaires de la société et du Groupe au cours de l'exercice – principaux risques et incertitudes

1.1 Présentation de l'activité et du contexte général

D'un point de vue global, l'économie mondiale a poursuivi sa dynamique de résilience en 2025. Selon les perspectives économiques de l'OCDE, publiées fin 2024 et confirmées par les observations de 2025 début 2026, la croissance mondiale a atteint 3,3 %, légèrement supérieure aux 3,2 % enregistrés en 2024.

Cette progression s'explique notamment par la bonne tenue de plusieurs grandes économies : aux États-Unis, l'activité

a augmenté de 2,8 %, un rythme identique à celui de l'année précédente malgré un environnement marqué par des hausses tarifaires et un ralentissement du commerce mondial; en Chine, la croissance s'est établie à 4,7 %, confirmant un ralentissement progressif par rapport aux 5,0 % de 2024 dans un contexte de faiblesse du marché immobilier et d'incertitudes commerciales internationales.

Dans la zone euro, l'activité s'est légèrement renforcée, atteignant 1,3 %, soutenue par l'amélioration des revenus réels, la normalisation de l'inflation et des conditions monétaires plus favorables.

Au sein de cette zone, les dynamiques nationales ont toutefois été contrastées :

- En Allemagne, après une contraction de -0,5 % en 2024, l'économie a renoué avec une croissance positive de 0,2 % en 2025, une amélioration modeste mais significative. L'activité est restée irrégulière au fil des trimestres, marquée par une stagnation au troisième trimestre suivie d'un rebond de +0,3 % au quatrième trimestre, porté notamment par la consommation privée et l'investissement en construction.
- En France, la croissance a atteint 0,9 %, contre 1,1 % en 2024: l'économie a bénéficié d'une forte contribution des exportations au second semestre, même si la demande intérieure demeure freinée par un climat d'incertitude élevé. L'activité a ainsi été plus faible que l'année précédente, mais a tout de même été soutenue par le commerce extérieur et un ajustement temporaire des stocks.

En définitive, l'année 2025 a confirmé la résilience de l'économie mondiale dans un environnement international pourtant tendu, marqué par les frictions commerciales, les répercussions tarifaires et une confiance encore fragile des ménages comme des entreprises, tandis que les principales économies avancées ont progressé à des rythmes variés mais globalement supérieurs à ceux de 2024.

Dans ce contexte difficile, le Groupe ODDO BHF (le « Groupe ») a réalisé une performance solide sur l'année 2025, avec des revenus en hausse de 7 % par rapport à 2024, étant précisé que les revenus comprennent environ 21 millions d'euros d'éléments non-récurrents (par exemple, produit de cession d'un portefeuille de clientèle du Private Wealth Management, revalorisation de certaines participations). Ainsi, la croissance opérationnelle du Produit Net Bancaire s'établit à environ 4 % pour l'année 2025. Une fois de plus, le Groupe a profité de la diversité de ses métiers et de ses marchés pour assurer une complémentarité lui permettant de progresser malgré un environnement macro-économique et géopolitique fragile.

Sur le plan géographique, la plateforme Allemande a su maintenir sa contribution de l'année 2024 et reste le premier contributeur au résultat du Groupe.

1.2 Présentation des résultats

1.2.1. Le Groupe

En 2025, le Groupe a réalisé un Produit Net Bancaire (« PNB ») de 905 millions d'euros, en hausse de 58,6 millions d'euros ou 7 % sur l'année.

Le Résultat Brut d'Exploitation (« RBE »), après coût du risque, s'établit à 137,3 millions d'euros en 2025, contre 138 millions d'euros en 2024.

Le résultat net s'établit, pour sa part, à 103,2 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2024 (104,7 millions d'euros).

1.2.2. Les Métiers

Le PNB du pôle Asset Management s'est élevé à 227,2 millions d'euros, un montant en hausse de 2% du fait notamment d'une augmentation des commissions de surperformance de 4,6 millions d'euros, mais aussi d'une forte croissance du PNB auprès des CGP, tandis que l'activité Private Assets a connu un recul de son PNB par rapport à 2024.

ODDO BHF Asset Management gère désormais environ 67,7 milliards d'euros d'actifs (fin 2025) y compris les classes capital-investissement (Private Equity) et fonds de dette privée (Private Debt), en hausse de 2,3% par rapport à fin 2024 grâce à une augmentation de la valorisation des encours qui a permis de compenser les effets d'une décollecte nette à hauteur d'environ 500 millions d'euros.

La contribution au RBE (avant coût du risque) du pôle Asset Management s'établit à 47,2 millions d'euros, une baisse de 2,5 millions par rapport à 2024, principalement liée à des ajustements de coûts en lien avec l'année précédente.

Le pôle Private Wealth Management a vu son PNB s'établir à 341,9 millions d'euros, en hausse de plus de 10 millions d'euros (3%) par rapport à 2024, largement soutenu par une forte dynamique en Suisse qui voit son PNB augmenter de 9 millions d'euros (+19,7%), mais aussi par un effet positif non-récurrent lié à la cession d'un portefeuille de clients en milieu d'année. Hormis cet effet exceptionnel, la performance de Private Wealth Management en France a été relativement stable par rapport à 2024, tandis que le PNB a connu une légère baisse en Allemagne. Les encours sous gestion s'élèvent désormais à 72 milliards d'euros y compris une collecte nette de 3,5 milliards d'euros en 2025, inférieure à la collecte 2024 de 4,6 milliards d'euros.

Le RBE du pôle Private Wealth Management s'élève à 90,2 millions d'euro, en légère hausse par rapport à 2024.

Pour le pôle Investment Banking, l'année 2025 a été marquée par une forte croissance du PNB de plus de 20 millions d'euros (+16,3%) atteignant désormais 164,3 millions d'euros reflétant en premier lieu le développement important des activités Equities grâce à de nouvelles implantations en Autriche (en partenariat avec Raiffeisen Bank International) et en Suisse, mais aussi une bonne dynamique de l'activité Corporate Finance qui a bénéficié d'investissements importants en 2025, ainsi que l'activité Fixed Income, tandis que les métiers du périmètre allemand (Institutional Fund Platform et Securities Trading Frankfurt) ont connu une évolution relativement stable.

Le pôle Investment Banking a terminé l'année avec un RBE négatif de -13,8 millions d'euros, principalement en raison des investissements requis pour établir les conditions d'une croissance pérenne.

Le pôle Corporate Banking qui comprend les métiers

International & Corporate Banking and FX (« ICBFX ») en Allemagne et le négoce de métaux (ODDO BHF Metals) ainsi que ODDO BHF Asset Servicing en France a vu son PNB baissé de 130,2 millions d'euros en 2024 à 114,4 millions d'euros en 2025. Cette baisse est largement liée à la mise en œuvre d'une politique de réduction du profil de risque de ICBFX (PNB en baisse de 9,6 millions d'euros), mais aussi d'un PNB en baisse pour ODDO BHF Metals (- 6,7 millions d'euros) après une année 2024 record.

La contribution du pôle Corporate Banking au RBE s'élève à 21,4 millions d'euros en baisse par rapport à 2024, essentiellement en raison de la baisse du PNB évoquée ci-dessus.

La performance du pôle Treasury & Other a été fortement marquée par des effets positifs non récurrents, environ 18 millions d'euros au total, dont la réévaluation de certaines participations et une partie de l'impact de la cession de clientèle Private Wealth Management. Par ailleurs, le portefeuille d'investissement sur fonds propres a connu une performance relativement satisfaisante. Ainsi, le PNB de ce pôle s'établit à 57,2 millions d'euros pour l'année 2025, en hausse de 36,0 millions d'euros (+170%).

1.3 Principaux axes de développements – Risques et incertitudes

L'année 2025 fut marquée par des investissements importants dans le pôle Investment Banking et plus particulièrement dans l'activité Corporate Finance. Outre le recrutement d'experts de qualité, le Groupe a créé une structure juridique dédiée à cette activité, ODDO BHF Corporate Finance Partners SCA, ainsi que des filiales en Allemagne, en Suisse et en Autriche. Cette dernière a accueilli en décembre 2025 les équipes Corporate Finance de notre partenaire Raiffeisen Bank International. L'existence d'une structure juridique indépendante permet une plus grande flexibilité en termes de croissance et offre un cadre plus attrayant en matière de recrutement de talents. Dans ce contexte, le Groupe affiche une forte ambition de croissance dans le métier de Corporate Finance dans les années à venir, notamment grâce aux synergies avec d'autres pôles du Groupe, comme le Private Wealth Management.

L'activité Equities a pour ambition de poursuivre sa trajectoire de croissance des dernières années et continuera à identifier de potentiels partenariats à l'international. En parallèle, le métier prévoit d'importants investissements technologiques en vue d'optimiser son dispositif de recherche en intégrant, entre autres, l'intelligence artificielle.

L'activité française du Private Wealth Management a été marquée en 2025 par la cession d'un portefeuille de clientèle de type « (mass) affluent » représentant au total environ 240 millions d'euros d'encours et environ 1,5 million d'euros de PNB. L'acquéreur, issu du monde des CGP, offre un cadre plus adapté à cette typologie de clientèle.

Plus généralement, le Private Wealth Management a vocation à rester un des principaux moteurs de la croissance du Groupe et pourra se reposer sur un niveau d'investissement important en matière de digitalisation de l'expérience utilisateur. Par ailleurs, la Suisse a vocation à poursuivre la forte dynamique de croissance connue en 2025 et ainsi asseoir son statut

de troisième marché domestique du Groupe aux côtés de l'Allemagne et de la France.

Enfin, le Groupe réaffirme le rôle stratégique des Private Assets (Private Equity, Private Debt) au sein du pôle Asset Management et continuera à accompagner leur développement, y compris via l'investissement des fonds propres du Groupe dans les différentes stratégies lancées au fur et à mesure.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire, le General Management Committee (« GMC ») a revu les différents métiers à l'échelle de leurs contributions respectives à la rentabilité du Groupe, à la fois en termes de contribution absolue, mais aussi par rapport à leur potentiel de croissance et leur consommation de capitaux propres réglementaires. A l'issue de cet exercice, le Groupe prévoit de graduellement mettre fin aux services de paiements internationaux au sein du métier ICBFX. Par ailleurs, le Groupe poursuivra les réflexions, déjà entamées, sur l'optimisation du profil de risque de ce métier.

Dans ce même contexte de revue de portefeuille d'activités, le GMC a également (ré)affirmer les axes de développement prioritaires, à savoir le Private Wealth Management, l'Investment Banking (plus particulièrement Equities et Corporate Finance) ainsi que les Private Assets.

En 2025, le Groupe a également lancé une réflexion autour du concept de la « client centricity » dans le but de définir un cadre qui permettrait de proposer à notre clientèle la gamme la plus large possible des produits et services offerts par le Groupe. Cette approche a vocation à être renforcée et élaborée plus en détail avec l'arrivée de Simone Westerfeld qui aura en charge, entre autres, la coordination de ce chantier. En matière de digitalisation, le Groupe poursuit ses investissements dans sa plateforme technologique avec d'un côté une part croissante dans le domaine de la data – condition sine qua non pour le déploiement d'outils d'intelligence artificielle – et de l'autre une attention particulière portée à l'expérience utilisateur comme accélérateur de notre capacité commerciale, notamment dans notre pôle Private Wealth Management. En même temps, le Groupe maintient ses efforts dans la cybersécurité et d'un point de vue de la sécurité opérationnelle et en termes de conformité avec la réglementation, y compris la plus récente, le Digital Operational Resilience Act (« DORA ») entrée en vigueur en 2025.

L'année 2025 a connu un certain nombre d'évolutions de notre portefeuille immobilier avec la vente d'un immeuble à Düsseldorf dont la remise en état s'est avérée peu avantageuse pour le Groupe ainsi que la cession de l'immeuble historique de la Banque Landolt à Lausanne. En parallèle, les préparatifs pour les travaux de l'immeuble Palatin à la Défense sont bien avancés et le chantier est sur le point de démarrer. Par ailleurs, à Francfort, un immeuble successeur à l'immeuble actuel (Gallusanlage 8) a été identifié.

Comme décrit ci-avant au point 1, les incertitudes macroéconomiques et géopolitiques sont des facteurs de risques importants pour le Groupe. Ceci-dit la réglementation et l'évolution technologique et avec elle les menaces en

termes de cybersécurité constituent autant des enjeux que des opportunités de développement que le Groupe est prêt à saisir.

1.4 Conclusion

L'année 2025 fut à nouveau une année complexe, tant en raison de l'environnement macro-économique et géopolitique que du maintien à un niveau relativement faible des taux d'intérêts directeurs. Malgré ce contexte tendu, la performance et l'engagement de nos équipes nous permettent d'afficher un résultat net part du Groupe relativement stable sur l'année 2025 à hauteur 103,2 millions d'euros, en légère baisse de 1,5% par rapport à l'année 2024.

Les capitaux propres consolidés avant distribution progressent également à 1.353 millions d'euros, contre 1.294 millions d'euros à fin 2024.

Enfin, le Groupe affiche au 31 décembre 2025, un ratio de solvabilité Tier 1 de 19,3%, au-dessus des exigences réglementaires et du niveau moyen des grandes banques européennes.

2. Examen des comptes sociaux de la Société

Les comptes de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, que nous soumettons à votre approbation, sont présentés dans les documents mis à votre disposition et dans les rapports des Commissaires aux comptes. Ces comptes sociaux ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les principaux éléments des comptes sociaux sont présentés ci-après.

2.1 Bilan de la Société

Le total du bilan s'élève, pour l'exercice considéré, à 4.568,05 millions d'euros contre 4.439,68 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 1.129,17 millions d'euros contre 1.079,76 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 73.193.472 euros.

2.2 Résultats économiques et financiers de la Société

2.2.1. Produit net bancaire de la Société

Le PNB s'élève à 437,65 millions d'euros, contre 412,79 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.2.2. Charges générales d'exploitation de la Société

Les charges générales d'exploitation, hors frais de personnel, sont en hausse de 13,96 millions d'euros. Elles s'élèvent à 156,85 millions d'euros contre 142,90 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 9,77%.

(en milliers d'euros)	exercice 2025	exercice 2024
Impôts et taxes	(3 888)	(3.487)
Locations	(16 277)	(14.891)
Rémunérations d'intermédiaires	-	-
Services extérieurs	(19 389)	(13.939)
Transports et déplacements	(2 365)	(2.832)
Autres charges diverses d'exploitation	(114 935)	(107.746)
Total	(156.854)	(142.895)

Les charges de personnel sont en hausse de 9,58%. Les effectifs moyens sont de 839 collaborateurs en 2025 contre 769 collaborateurs en 2024. Les rémunérations variables augmentent de 9,45 millions d'euros. Elles représentent 35,88% de la rémunération totale (fixe, variable, indemnités et avantages divers).

(en milliers d'euros)	exercice 2025	exercice 2024
Rémunérations fixes	(71 903)	(65.247)
Rémunérations variables	(41 828)	(32.376)
Indemnités et avantages divers	(2 835)	(8.252)
Intéressement, Participation	(6 634)	(6.958)
Charges sociales	(50 370)	(46.198)
Impôts, Taxes et versements assimilés sur rémunérations	(3 275)	(2.351)
Total	(176 845)	(161.382)

2.2.3. Amortissements de la Société

La dotation aux comptes d'amortissements et aux dépréciations des immobilisations est en hausse de 0,12 million d'euros en 2025 par rapport à l'exercice précédent. La charge s'établit à 8,33 millions d'euros en 2025 contre 8,21 millions d'euros en 2024.

2.2.4. Résultat brut d'exploitation de la Société

Le RBE s'élève à 95,62 millions d'euros contre 100,30 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.2.5. Coût du risque de la Société

Au 31 décembre 2025, le coût du risque est une charge nette de 0,61 million d'euros, contre un produit net de 1,67 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

(en milliers d'euros)	exercice 2025	exercice 2024
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(788)	(186)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(606)	-
Pertes nettes sur créances couvertes par des provisions	(52)	(207)
Pertes nettes sur créances non couvertes par des provisions	(240)	100
Reprises de provisions sur créances douteuses devenues disponibles	831	1.960
Reprises de provisions pour risques et charges	250	1
Total	(605)	1.668

2.2.6. Résultat courant avant impôts de la Société

Le résultat courant avant impôts s'élève à 95,45 millions d'euros contre 102 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.2.7. Impôt sur les bénéfices de la Société

Le montant total de l'impôt sur les sociétés, après imputation des crédits d'impôts, constitue un produit de 4,93 millions d'euros contre un produit de 5,16 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.2.8. Bénéfice net de la Société

Le résultat net social s'élève à 102,37 millions d'euros contre 107,16 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.3. Tableau des résultats financiers de la Société

Le tableau des résultats de la Société au cours des cinq (5) derniers exercices figure en Annexe 2.3 du présent rapport.

2.4. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement de la Société

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge le loyer des véhicules mis à disposition de certains collaborateurs, non déductible du résultat fiscal, à hauteur de 170.856 euros.

Ces charges ont généré un supplément d'impôt sur les sociétés de 44.132 euros.

En application des dispositions de l'article 223 quinquiés du Code général des impôts, nous vous précisons qu'aucune dépense n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

2.5. Proposition d'affectation du résultat de la Société

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Société tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 102.372.998,62 euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, conformément à l'article 26.2 des statuts de la Société, en tenant compte de la neutralisation des actions auto-détenues par la Société, comme suit :

- Un montant de dividende de 42.016.980 euros viendrait en prélèvement du bénéfice de l'exercice ;
- Le dividende unitaire au profit des associés commanditaires serait de 20 euros par action ;
- Le solde du bénéfice de l'exercice, après affectation conformément à l'article 26.2 des statuts de la Société relatif aux dividendes des commandités et des commanditaires, serait au poste « réserve ordinaire » pour un montant de 50.118.718,19 euros.

La mise en paiement en numéraire serait effectuée au plus tard dans les neuf (9) mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également rappelé que les dividendes mis en paiement au profit des actionnaires commanditaires au titre des trois (3) derniers exercices se sont élevés aux montants suivants :

Exercice	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
2024	42.250.800 €	100%
2023	42.079.780 €	100%
2022	48.348.323 €	100%

2.6. Informations sur les délais de paiement des dettes fournisseurs de la Société

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition, à la clôture des deux (2) derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, la Société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Exercice 2025	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90jours	91 jours et plus Supérieur à 6 mois	TOTAL
(A) Tranches de retard de paiement					
Montant TTC	663 796 €	6 878 €	659 €	1 557 256 €	2 228 588 €
Nombre de factures	204	16	14	481	715
Pourcentage du montant total des achats TTC	0,04%	0,00%	0,00%	0,10%	0,14%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total de factures exclues	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel, délai légal) Art L.441-10 ou Art L.441-9 du code de commerce					
Montant total de factures exclues	NEANT				

Exercice 2024	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90jours	91 jours et plus Supérieur à 6 mois	TOTAL
(A) Tranches de retard de paiement					
Montant TTC	4.909 €	4.711 €	- €	1.020.134 €	1.029.753 €
Nombre de factures	47	67	-	333	447
Pourcentage du montant total des achats TTC	0,04%	0,00%	-%	0,07%	0,07%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total de factures exclues	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel, délai légal) Art L.441-10 ou Art L.441-9 du code de commerce					
Montant total de factures exclues	NEANT				

Les Commissaires aux comptes titulaires vous présenteront, dans leur rapport sur les comptes annuels, leurs observations sur la sincérité et la concordance de ces informations avec les comptes annuels de la Société.

2.7 Informations sur les délais de paiement des créances clients de la Société

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition, à la clôture des deux (2) derniers exercices, du solde des créances clients par date d'échéance. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, la Société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Exercice 2025	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90jours	91 jours et plus Supérieur à 6 mois	TOTAL
(A) Tranches de retard de paiement					
Montant TTC	4.052.754 €	5.210.181 €	177.484 €	949.884 €	10.390.302 €
Nombre de factures	190	107	31	156	484
Pourcentage du montant total des achats TTC	0,18%	0,23%	0,01%	0,04%	0,46%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total de factures exclues	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel, délai légal) Art L.441-10 ou Art L.441-9 du code de commerce					
Montant total de factures exclues	NEANT				

Exercice 2024	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90jours	91 jours et plus Supérieur à 6 mois	TOTAL
(A) Tranches de retard de paiement					
Montant TTC	5.912.873 €	1.900.658 €	222.818 €	582.457 €	8.618.806 €
Nombre de factures	251	68	31	230	580
Pourcentage du montant total des achats TTC	0,29%	0,09%	0,01%	0,03 %	0,42 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total de factures exclues	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel, délai légal) Art L.441-10 ou Art L.441-9 du code de commerce					
Montant total de factures exclues	NEANT				

Les Commissaires aux comptes titulaires vous présenteront, dans leur rapport sur les comptes annuels, leurs observations sur la sincérité et la concordance de ces informations avec les comptes annuels de la Société.

3. Examen des comptes consolidés

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition, à la clôture des deux (2) derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, la Société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

3.1 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière des entreprises comprises dans la consolidation

Le Groupe est caractérisé par l'existence de deux (2) paliers de consolidation, cette organisation ayant été mise en place afin de répondre aux exigences d'information des régulateurs impliqués dans la supervision du Groupe.

Un premier palier de consolidation composé essentiellement des sociétés allemandes et suisses, est constitué pour les besoins de reporting auprès de la BaFin. Il est élaboré par les équipes de la Direction Financière de l'entité ODDO BHF SE, sous la responsabilité du Vorstand de ODDO BHF SE.

Les informations comptables et financières issues de ce premier palier sont ensuite agrégées avec les informations des autres sociétés du Groupe, après élimination des opérations réciproques, pour former les états financiers consolidés, sous la responsabilité de la Direction Financière Groupe et du Collège de la Gérance.

Pour l'établissement de ses comptes consolidés, le Groupe s'appuie sur des procédures, une organisation et une gouvernance reposant sur :

la robustesse et l'intégrité des systèmes d'information permettant l'élaboration de l'information comptable et financière ;

- L'harmonisation des traitements comptables entre les différentes sociétés du Groupe et leur adéquation avec les normes internationales IFRS à travers notamment par la diffusion d'instructions aux principaux contributeurs des états financiers consolidés ;
- Les contrôles de second niveau exercés par la Direction Financière ;
- Le dispositif de contrôle permanent et de contrôle périodique de la Société ;
- Les travaux des Commissaires aux comptes ;
- La mission et les travaux des différents organes de gouvernance de la Société relatifs aux informations financières publiées.

3.2 Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé s'élève à 14.632,23 millions d'euros contre 14.251,50 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Au passif, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1.353,18 millions d'euros contre 1.294,37 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

3.3 Résultats économiques et financiers consolidés.

3.3.1. Produit net bancaire consolidé

Le produit net bancaire consolidé s'élève à 905,05 millions d'euros contre 846,40 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le Groupe est désormais organisé autour des cinq (5) grands pôles métiers suivants :

1. Pôle AM - Asset Management (Gestion d'actifs)

Ce pôle regroupe les activités de gestion financière pour compte de tiers, au travers une large gamme de produits ouverts au public ou dédiés, ainsi que de mandats discrétionnaires.

Il consolide :

- L'activité ODDO BHF Asset Management (« OBAM ») qui regroupe les entités ODDO BHF Asset Management SAS à Paris et ODDO BHF Asset Management GmbH à Düsseldorf ;
- L'activité ODDO BHF Trust Management GmbH qui demeure une filiale de ODDO BHF SE ;
- L'activité de distribution des produits du Groupe via son réseau de conseillers en gestion de patrimoine indépendants (« CGPI ») ;
- Pour mémoire, ODDO BHF Private Equity (anciennement ACG Capital), a fusionné avec OBAM (avec effet au 1er janvier 2023), et Métropole Gestion a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (« TUP ») au profit de OBAM, effective depuis le 1er décembre 2023.

2. Pôle PWM - Private Wealth Management (Banque Privée)

Ce métier de services et de conseil en gestion patrimoniale, destiné à une clientèle privée, comprend :

- ODDO BHF Banque Privée à Paris ;
- ODDO BHF Private Wealth Management qui s'appuie sur un réseau d'agences dans les principales villes allemandes et est également présent en Suisse via ODDO BHF Switzerland ;
- pour mémoire, La Banque Privée Saint-Germain a fait l'objet d'une TUP au profit de ODDO BHF SCA, effective depuis le 1er décembre 2024.

3. Pôle IB - International Banking (Banque d'investissement)

Ce pôle regroupe :

- Les métiers Equities et Fixed Income, qui proposent à leurs clients institutionnels en France et en Allemagne leur expertise en matière d'exécution et de recherche sur une large gamme de produits (actions, obligations, obligations convertibles, dérivés et produits structurés) ;

à noter :

- L'ouverture en février 2025 d'une succursale à Vienne en Autriche, dans le cadre du partenariat avec la Raiffeisen Bank ;
- Le rattachement de ODDO BHF UK (Londres) à OBSCA vs. OBSE, à compter du 1er décembre 2025 ;
- Pour mémoire, la création d'une Joint-Venture (« JV ») entre ODDO BHF SCA et le Groupe bancaire néerlandais ABN AMRO, dont l'exploitation a démarré en février 2021 (métier Equities et en particulier les activités ECM,

ses résultats sont mis en équivalence), la Société détient 50% de cette JV ;

- Les activités de Corporate Finance en France et en Allemagne, qui offrent à leurs clients un conseil adapté à leurs besoins pour toutes les opérations de haut de bilan, incluant fusions et acquisitions, LBO / MBO, introductions en bourse, ingénierie boursière, ingénierie financière, placements.

à noter :

- La création, au 1er septembre 2025, d'une filiale dédiée à ces activités : ODDO BHF Corporate Finance Partners France SCA ;
- La création, au 1er octobre 2025, de la filiale ODDO BHF Partners GmbH Germany ;
- La création, au 1er décembre 2025, de la filiale ODDO BHF Partners GmbH Austria en partenariat avec la Raiffeisen Bank ;
- ODDO BHF Corporate & Markets AG (anciennement Seydler), filiale de ODDO BHF SE, exerçant des activités d'intermédiation à la bourse de Francfort, a été fusionnée avec ODDO BHF SE, avec effet au 1er avril 2024.

4. Pôle CB – Corporate Banking (Banque d'entreprise)

Ce pôle regroupe :

- Les activités du métier ODDO BHF Metals à Paris (intermédiation sur les métaux non ferreux) ;
- L'activité ODDO BHF, basée à Paris, qui propose notamment une solution de tenue de compte-conservation adaptée aux clients privés des sociétés de gestion, sociétés financières et banques privées, ainsi que des prestations de gestion de contrat d'assurance-vie ;
- Les activités Corporate Banking, International Banking et FOREX, de ODDO BHF SE en Allemagne.

5. Pôle T&O - Treasury & Others (Fonds propres et Autres)

Ce pôle regroupe :

- L'ensemble des opérations de trésorerie ainsi que les opérations diverses non directement réaffectables à un pôle métier en France comme en Allemagne ;
- Le résultat de la holding ODDO BHF Belgium (anciennement BHF Group SA) ;
- pour mémoire, la création, en septembre 2024, de ODDO BHF Palatin Immobilier SNC, dont l'objet est de porter le nouvel immeuble acquis par le Groupe, situé dans le quartier de la Défense (acquisition finalisée en décembre 2024) ;
- À noter également la consolidation du fonds OBAM ODDO BHF New Infrastructure Opportunities II (« OBNIIO II ») au titre de la clôture 2025, en raison d'un taux de détention par le Groupe supérieur à 30%.

Le produit net bancaire du pôle Asset Management est en augmentation de 4,64 millions d'euros (227,16 millions d'euros en 2025 contre 222,52 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 2,08 %).

Le produit net bancaire du pôle Private Wealth Management

est en augmentation de 10,73 millions d'euros (341,90 millions d'euros en 2025 contre 331,17 millions d'euros en 2024, soit une progression de 3,24 %).

Le produit net bancaire du pôle Investment Banking est en augmentation de 22,96 millions d'euros (164,29 millions d'euros en 2025 contre 141,33 millions d'euros en 2024, soit une progression de 16,25%).

Le produit net bancaire du pôle Corporate Banking est en baisse de 15,73 millions d'euros (114,45 millions d'euros en 2025 contre 130,18 millions d'euros en 2024, soit une diminution de 12,08 %).

Le produit net bancaire du pôle Treasury & Other est en augmentation de 36,05 millions d'euros (57,25 millions d'euros en 2025 contre 21,20 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 170,04%).

(en milliers d'euros)	exercice 2025	exercice 2024
Private Wealth Management	341.903	331.170
Investment Banking	164.293	141.332
Corporate Banking	114.448	130.177
Asset Management	227 156	222.518
Treasury & Other	57 245	21.199
Total	905.045	846.396

3.3.2.Charges générales d'exploitation consolidées

Les charges générales d'exploitation consolidées, hors rémunérations et impôts sur salaires, sont en hausse de 11,02 millions d'euros (225,91 millions d'euros en 2025, contre 214,89 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 5,13%).

(en milliers d'euros)	exercice 2025	exercice 2024
Impôts et taxes	(5 653)	(4.413)
Redevances de crédit-bail et assimilés	-	-
Locations	(11 676)	(11.401)
Rémunérations d'intermédiaires	(373)	(490)
Services extérieurs	(832)	(381)
Transports et déplacements	(1 984)	(2.254)
Autres charges diverses d'exploitation	(205 395)	(195.953)
Total	(225 913)	(214.892)

Les charges de personnel sont en hausse de 7,84%, pour des effectifs moyens qui sont de 3.097 collaborateurs en 2025 contre 2.920 collaborateurs en 2024. Les rémunérations variables augmentent de 15,7 millions d'euros. Elles ont représenté 27,97% de la rémunération totale en 2025 (fixe, variable et indemnités et avantages divers).

(en milliers d'euros)	exercice 2025	exercice 2024
Rémunérations fixes	(262.357)	(245.477)
Rémunérations variables	(104.614)	(88.883)
Indemnités et avantages divers	(7.042)	(14.441)
Intéressement et participation	(10.412)	(9.764)
Charges sociales et impôts sur les salaires	(112.167)	(101.937)
Total	(496.592)	(460.502)

3.3.3.Amortissements consolidés

La dotation aux comptes d'amortissements et aux provisions sur immobilisations est en hausse de 4,74 millions d'euros en 2025 par rapport à l'exercice précédent. Pour 2025, cette charge est de 38,92 millions d'euros, contre une charge de 34,19 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

3.3.4.Résultat brut d'exploitation consolidé

Le résultat brut d'exploitation consolidé s'élève à 143,62 millions d'euros contre 136,82 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

3.3.5.Coût du risque consolidé

Le coût du risque consolidé est une charge nette de 6,31 millions d'euros en 2025, contre un produit net de 1,22 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

(en milliers d'euros)	exercice 2025	exercice 2024
Dotations aux provisions sur prêts et créances	(3.260)	(4.185)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2.886)	(361)
Reprises de provisions sur créances douteuses devenues disponibles	1.369	4.057
Reprises de provisions pour risques et charges	2.087	960
Pertes couvertes et non couvertes par des provisions	(423)	715
Pertes de crédit attendues	(3.193)	31
Total	(6.306)	1.217

3.3.6.Résultat avant impôts consolidé

Après prise en compte des résultats des sociétés mises en équivalence, des gains et pertes sur actifs immobilisés ainsi que des variations de valeur des écarts d'acquisition, le résultat avant impôts consolidé s'établit à 141,70 millions d'euros, contre 142,83 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

3.3.7.Bénéfice net consolidé

Après impôt sur les sociétés et prise en compte du résultat des activités abandonnées, le bénéfice net consolidé part du Groupe s'établit à 103,16 millions d'euros, contre 104,70 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

4. Prêts interentreprises

Nous vous informons que la Société n'a octroyé aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu à l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.

5. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice / finance de la société

Nous vous informons que QBP Finance a été absorbée, par voie de fusion simplifiée (sans liquidation), par ODDO BHF Asset Management SAS (filiale détenue à 100% par la Société), avec un effet rétroactif au 1er janvier 2025. Nous vous informons que :

- L'équipe recrutée à Zurich pour la plateforme Equities a démarré ses activités en janvier 2025 ;
- La succursale de Vienne (19 collaborateurs) a démarré ses activités, dans le cadre du partenariat avec le groupe bancaire autrichien RBI, à compter du 1er février 2025 ;
- Une nouvelle agence pour notre activité CGP a ouvert à Bordeaux en mars 2025

6. Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe en 2026

L'année 2026 débute avec encore plus d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques que l'année précédente.

D'une part, la détermination des États-Unis quant à la mise en œuvre d'une politique tarifaire contraignante reste inchangée, tout comme les incertitudes voire la volatilité dans le déploiement de cette politique. D'autre part, le conflit armé qui touche le Moyen-Orient depuis fin février 2026 accentue la complexité du cadre dans lequel le Groupe opère. Malgré ce contexte, le Groupe poursuit son ambition de croissance organique et de transformation en allouant une part importante de ses ressources aux activités identifiées comme stratégiques, à savoir le Private Wealth Management, l'Investment Banking, et plus particulièrement les métiers Equities et Corporate Finance – ainsi que les activités de Private Assets. Comme évoqué plus haut, le métier International and Corporate Banking continuera à faire l'objet de réflexions quant à l'optimisation du profil de risque de cette activité au sein du Groupe.

Le Groupe continuera d'investir fortement dans les technologies pour soutenir le développement des métiers avec une attention particulière donnée au domaine de la data et de l'intelligence artificielle.

En parallèle, le Groupe maintiendra ces efforts de renforcement de sa conformité aux exigences des autorités de supervisions, notamment en matière de cybersécurité, de gouvernance des risques et durabilité.

Concernant le conflit armé au Moyen-Orient, l'impact direct concerne en première ligne les activités internationales d'ICBFX d'une part, et l'activité Metals de l'autre.

Les activités d'ICBFX exposées comprennent principalement les opérations de lettres de crédit à court terme (financement du commerce) ainsi que les financements garantis par des agences de crédit à l'exportation (ECA).

Dans les pays directement touchés – c'est-à-dire l'ensemble des États voisins immédiats de l'Iran et d'Israël, dès lors qu'ils ne sont pas neutres, ainsi que les pays riverains du golfe Persique, du détroit d'Ormuz et du golfe d'Oman – l'exposition nette relative à ces deux types d'activités atteignait 25,7 millions d'euros à fin février.

L'exposition nette totale dans ces pays s'élève à 43,5 millions d'euros, soit 6,3 % de l'exposition de crédit nette du périmètre ICBFX, qui s'établit à 689 millions d'euros, et 0,6 % de l'exposition de crédit nette de l'ensemble de la banque, qui s'élève à 6,9 milliards d'euros.

S'agissant de ODDO BHF Metals, le blocage du détroit d'Ormuz, par lequel transite 20% de la production mondiale d'aluminium, restreint fortement l'approvisionnement et entraîne une hausse significative des prix. Le métier suit de très près l'évolution de la situation, tout en identifiant des sources d'approvisionnements alternatives (notamment en Inde) afin d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses clients.

Les effets indirects du conflit au Moyen-Orient dépendront surtout de sa durée et de son impact sur l'économie mondiale.

Des infrastructures pétrolières et gazières du Golfe ont déjà été touchées, réduisant fortement l'offre. Une perturbation prolongée – due au blocage du détroit d'Ormuz ou à la destruction d'installations – pourrait provoquer une forte hausse des prix de l'énergie, peser sur la croissance et renforcer l'inflation.

L'Europe, très dépendante des importations, serait plus exposée que des régions énergétiquement autosuffisantes comme l'Amérique du Nord. Sur les marchés financiers, ce contexte pourrait entraîner une baisse des valorisations, un resserrement monétaire et un tassement de la courbe des taux.

À ce stade, le Groupe anticipe un conflit de durée limitée, sans impact significatif sur sa situation financière, tout en demeurant attentif à son évolution.

7. Filiales et participations

Les principaux éléments concernant l'activité et les résultats des filiales figurent ci-après.

Le tableau des filiales et participations figure en annexe du bilan comptable.

7.1 ODDO BHF Asset Management SAS, Société de Gestion de Portefeuille

ODDO BHF Asset Management SAS est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »).

Pour 2025, les commissions de gestion, les mandats de gestion et les droits d'entrée, nets de rétrocessions, sont en baisse de 1 % (126,38 millions d'euros en 2025, contre 127,75 millions d'euros en 2024).

Au 31 décembre 2025, le bénéfice net s'établit à 20,60 millions d'euros contre 15,25 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 5,34 millions d'euros.

7.2 ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS SCA

Le Groupe souhaite étendre sa plateforme de Corporate Finance, en particulier dans le domaine des fusions et acquisitions (« M&A »), en France, en Allemagne, en Autriche et en Suisse.

A cet effet, ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS SCA a été créée le 4 juillet 2025. L'activité de M&A réalisée par la Société a été transférée dans cette filiale, détenue à 100% par la Société.

Elle a vocation à développer son activité à l'international par l'intermédiaire de filiales locales. Dans ce cadre, trois filiales ont été créées, toutes intégralement détenues par ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS SCA.

Le PNB de ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS SCA s'est élevé à 7,29 millions d'euros en 2025.

Au 31 décembre 2025, le résultat net est une perte de 2,90 millions d'euros.

7.2.1.ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS GmbH

ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS GmbH a été créée le 1er août 2025, et est basée à Francfort.

Au 31 décembre 2025, son résultat net est une perte de 0,59 million d'euros.

7.2.2.ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS (Schweiz) GmbH

ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS (Schweiz) GmbH a été créée le 1er décembre 2025, et est basée à Zurich.

7.2.3.ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS GmbH (Austria)

ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS GmbH (Austria) a été créée le 6 octobre 2025, et est basée à Vienne.

Au 31 décembre 2025, son résultat net est un bénéfice de 0,51 million d'euros.

7.3 Génération Vie SA, Compagnie d'Assurance

La société Génération Vie SA est une compagnie d'assurance détenue conjointement avec le groupe Allianz.

Au 31 décembre 2025, le résultat net s'élève à 2,97 millions d'euros, contre 9,92 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

7.4 COGEFI SA

La société COGEFI SA exerce une activité de conseil en gestion de patrimoine.

Son PNB s'élève à 2,82 millions d'euros en 2025, contre 3,72 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le résultat net est une perte de 1,29 million d'euros contre un bénéfice de 0,08 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

7.5 ODDO BHF New York Corporation, Broker Dealer

ODDO BHF New York Corporation (anciennement ODDO New York Corporation), membre de la FINRA, a été créée en 1997 aux Etats-Unis afin de permettre de vendre des actions européennes auprès d'investisseurs finaux américains.

Les courtages générés sont en hausse de 0,10 million d'euros (9,46 millions d'euros en 2025, contre 9,36 millions d'euros en 2024).

Au 31 décembre 2025, le résultat net est un bénéfice de 2,09 millions d'euros, contre 2,20 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

7.6 ODDO BHF Tunis SA

ODDO BHF Tunis SA (anciennement ODDO Tunis SA), localisée à Tunis, est spécialisée notamment dans l'analyse, l'ingénierie financière et l'IT.

Son chiffre d'affaires est de 20,03 millions d'euros contre 17,49 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le résultat net est un bénéfice de 2,06 millions d'euros contre un bénéfice de 1,64 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

7.7 ODDO BHF Belgium SA

ODDO BHF Belgium, société anonyme de droit belge établie à Bruxelles (anciennement BHF Kleinwort Benson Group SA puis BHF Group SA), est une holding financière, détenant et gérant des investissements dans le secteur bancaire, le capital-risque et le private equity.

ODDO BHF Belgium SA détient des participations minoritaires dans des sociétés innovantes du secteur financier.

ODDO BHF Belgium SA réalise également des investissements dans des fonds de private equity primaires et secondaires.

Au 31 décembre 2025, les comptes sociaux de ODDO BHF Belgium SA présentent une perte de 0,67 million d'euros contre 4,47 millions d'euros en 2024.

7.8 ODDO BHF Palatin immobilier

ODDO BHF PALATIN IMMOBILIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 13 septembre 2024, exerce une activité de location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Le premier exercice social de la société ODDO BHF PALATIN IMMOBILIER s'est clôturé le 31 décembre 2025 avec un résultat net de 0,66 Million d'euros

7.9 ODDO BHF UK Limited.

ODDO BHF UK Limited, dont le siège est à Londres, a été fondée en 2022 afin de développer la présence du Groupe sur le marché britannique.

Elle a pour principale activité la vente de produits d'investissement aux sociétés du Groupe.

Au titre de l'exercice 2025, elle enregistre un bénéfice net de 0,25 million de GBP contre un bénéfice de 0,20 million de GBP au titre de l'exercice précédent.

L'intégralité de son capital social a été cédée par ODDO BHF SE à la Société en novembre 2025.

7.10 ODDO BHF SE

ODDO BHF SE, détenue directement à 100% par la Société, est une banque privée allemande s'adressant principalement aux entrepreneurs du Mittelstand, à leurs familles ainsi qu'aux investisseurs institutionnels.

Son activité comprend les activités Private Wealth Management, Asset Management, et Corporates & Markets.

Organisation des structures juridiques en Allemagne - Synthèse de l'activité :

Nous vous présentons ci-après une synthèse de l'activité de ODDO BHF SE et de ses principales filiales au cours de l'exercice.

Au titre de l'exercice 2025, ses comptes sociaux présentent un PNB de 356,5 millions d'euros, contre 350,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le résultat net est un bénéfice de 49,2 millions d'euros, contre un bénéfice de 70,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Ses comptes consolidés affichent un PNB de 469,9 millions d'euros et un résultat net de 62,9 millions d'euros.

7.10.1.ODDO BHF (Schweiz) AG

ODDO BHF (Schweiz) AG, détenue directement à 100% par ODDO BHF SE, propose des services de conseil en structuration et en gestion de portefeuilles d'actifs à destination d'une clientèle privée internationale.

A travers sa filiale Zurich Family Office Ltd., elle offre notamment des prestations personnalisées en matière de gestion de fortune à destination de personnes physiques ou morales.

En 2025, ODDO BHF (Schweiz) AG a enregistré un bénéfice de 5,3 millions de CHF, contre une perte de 3,8 millions de CHF au titre de l'exercice précédent.

7.10.2.ODDO BHF Family Office GmbH

Cette filiale détenue directement à 100 % par ODDO BHF SE propose un conseil indépendant et global à des portefeuilles privés, s'appuyant sur une large gamme de produits et de partenaires, dans l'objectif d'optimiser l'allocation d'actifs.

Au 31 décembre 2025, le résultat net s'élève à 4,9 millions d'euros, contre 3,7 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

7.10.3.ODDO BHF Asset Management GmbH

ODDO BHF Asset Management GmbH, détenue directement à 100% par ODDO BHF SE, est agréée en qualité de société de gestion d'OPCVM et de FIA par le régulateur allemand BaFin.

Au 31 décembre 2025, le résultat net s'élève à 41,7 millions d'euros, contre, un résultat de 38,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

7.10.4.ODDO BHF Asset Management Lux

Cette filiale directement à 100 % par ODDO BHF Asset Management GmbH gère des fonds d'investissement pour une clientèle privée et institutionnelle au Luxembourg.

Elle est agréée auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF).

Au 31 décembre 2025, le résultat net est un bénéfice de 3,9 millions d'euros, contre un bénéfice de 4,0 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

7.11 Sociétés Holding, sans activité ou en extinction

7.11.1.ODDO Madeleine SA

ODDO Madeleine SA exerce une activité de holding.

Au cours de l'exercice écoulé, elle n'a pas réalisé de produit d'exploitation.

Le résultat net est une perte de 21.305 euros contre une perte de 4.889 euros au titre de l'exercice précédent.

7.12 Sociétés liquidées ou dissoutes

La société QBP Finance SAS (anciennement Quilvest Banque

Privée Finance), société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, a été absorbée par voie d'une fusion simplifiée par OBAM, conformément au traité de fusion en date du 24 décembre 2024, avec effet au 1er janvier 2025.

8. Informations relatives à la gestion des risques

8.1.Ratio de solvabilité

L'exposition aux risques du Groupe est globalement mesurée par le ratio d'adéquation des fonds propres.

Ceratio, présenté sur base consolidée et calculé conformément aux exigences introduites par le paquet législatif CRR/CRD IV, prend en compte le cumul des risques de marché, de crédit, de règlement livraison et des risques opérationnels.

Au 31 décembre 2025, le Groupe présentait un ratio de fonds propres totaux égal à 22,05% (contre 21,7% au 31 décembre 2024) lui permettant de respecter largement l'exigence minimale SREP de 12,5% qui lui incombe.

En tenant compte que des fonds propres de base (« CET1 »), ce ratio s'élevait à 19,32% au 31 décembre 2025 (contre 18,95% au 31 décembre 2024). Ce ratio est en légère augmentation comparé à l'année dernière malgré une hausse du RWA total neutralisée par une hausse des fonds propres réglementaires. En outre, à l'instar du précédent exercice, le Groupe n'a pas sollicité la reconnaissance anticipée de son bénéfice 2025, qui deviendra constitutif de fonds propres éligibles à compter de la décision de son affectation par l'Assemblée Générale.

Sur l'année 2025, les RWA totaux du Groupe ont connu une augmentation de 73 millions d'euros : ils s'élèvent à 5.507 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 5.434 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les risques opérationnels représentent 1.717 millions d'euros pour le Groupe au 31 décembre 2025, soit 31,8% du total des risques au 31 décembre 2025. Les risques de marché, pour 8,78% du total des RWA, sont principalement imputables aux portefeuilles de l'activité Fixed Income et aux stocks de l'activité ODDO BHF Metals, au sein de l'entité la Société et au portefeuille de dérivés de taux de l'activité trésorerie au sein de l'entité ODDO BHF SE.

Les risques de crédit représentent 59,52% du total des risques : ils concernent essentiellement l'activité de trésorerie pour la Société et ODDO BHF SE (Corporate Banking, Treasury).

En milliers d'euros	2025 Final	2024 Final
Capital et réserves part du Groupe	1 309 683	1 262 347
Résultat de l'exercice non éligible au sens de CRR article 26-2 (1)	-106 044	-104 701
Déduction des actions propres détenues indirectement	0	0
Déduction du goodwill et autres immobilisations incorporelles	-115 140	-111 151
Déduction des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et instruments de CET1 d'entités du secteur financier	-3 007	-3 265
Actifs de fonds de pension	-16 532	-10 301
Autres filtres prudentiels	-4 267	-3 228
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0	0
Ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET1	0	0
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 064 191	1 029 576
	0	0
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0
Ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	1 064 191	1 029 576
	0	0
Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres Tier 2	150 000	150 190
Déduction des instruments de T2 d'entités du secteur financier	0	0
Ajustements transitoires applicables aux fonds propres Tier 2	0	0
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit de l'AT1)	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	0	0
FONDS PROPRES TOTAUX	1 214 191	1 179 767
	0	0
Encours pondérés au titre du risque de crédit et de règlement livraison	3 278 134	3 554 400
Encours pondérés au titre du risque de marché	483 998	463 887
Encours pondérés au titre de la CVA	28 115	16 741
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	1 717 110	1 399 333
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	5 507 358	5 434 360
Ratio de solvabilité		
Ratio CET1	19.32%	18.95%
Ratio Tier 1	19.32%	18.95%
Ratio de solvabilité globale	22.05%	21.71%

8.2 Répartition des risques par activité du Groupe au 31 décembre 2025

Category	Risk de crédit & R.C.CV	Risk de marché	Risk opérationnels	Total Risques 31/12/2025	Total Risques 31/12/2024	Variations
ODDO BHF SCA						
Treasury & Others	1207	45	82	1424	1394	30
Metals	201	88	61	350	409	-59
Financial Markets	39	245	200	484	479	5
Asset management	110	0	293	403	278	125
Private Banking	176	0	155	331	230	101
Corporate Finance	0	0	22	22	24	-2
Total RWA ODO BHF SCA	1823	378	813	3014	2814	200
ODDO BHF SE						
Treasury & Others	522	72	136	730	663	67
Financial Markets	0	22	58	80	120	-40
Asset management	57	0	240	297	169	128
Private Banking	361	9	379	749	632	117
Corporate Banking	543	3	91	637	1036	-399
Total RWA ODO BHF SE	1483	106	904	2493	2620	-127
TOTAL RWA GROUPE ODO BHF	3306	484	1717	5507	5434	73

8.2.1.Principales évolutions entre 2024 et 2025 au sein de la Société

- Une augmentation du risque de crédit sur l'activité Asset Management (+125 millions d'euros) dont la principale raison est l'évolution à la hausse du risque opérationnel en 2025 (+83 millions d'euros), calculé selon la nouvelle réglementation Capital Requirements Regulation 3 (« CRR3 »), ainsi qu'à l'augmentation du risque de crédit du portefeuille de seed money (+18 millions d'euros).
- Une hausse du risque de crédit sur l'activité Private Banking (+101 millions d'euros), résultant de l'augmentation du risque opérationnel en 2025, calculé selon la réglementation CRR3 (+47 millions d'euros), et de la hausse du risque de crédit des prêts lombards (+42 millions d'euros).
- Une diminution du risque de crédit sur l'activité Metals (-59 millions d'euros) liée aux baisses conjuguées du risque de crédit sur les créances (-18 millions d'euros) et du risque de marché (-23 millions d'euros) sur la période.
- Une augmentation du risque de crédit sur l'activité Treasury & Others (+30 millions d'euros) principalement liée à l'augmentation des encours du portefeuille de Private Equity (+ 40 millions d'euros) et des encours sur contrat de capitalisation (+19 millions d'euros), compensées en partie par une baisse des RWA sur le portefeuille obligataire sous mandat de gestion OBAM (-10 millions d'euros).

8.2.2.Principales évolutions entre 2024 et 2025 au sein de la société ODDO BHF SE

- Une augmentation du risque sur l'activité Private Banking (+117 millions d'euros) qui s'explique par le développement des activités en Allemagne et en Suisse.
- Une hausse du risque sur les activités Treasury & Others (+67 millions d'euros) et Asset Management (+128 millions d'euros) due à l'augmentation des risques opérationnels calculés selon la nouvelle réglementation CRR3.
- Une baisse significative du risque sur l'activité Corporate Banking (-399 millions d'euros) résultant de la diminution programmée des activités sur la première moitié de l'année 2025.

8.3. Le risque de change

Le risque de change lié aux activités du Groupe demeure limité, dans la mesure où il est couvert sur le marché à terme dès l'initiation des positions ou, pour les activités de ODDO BHF Metals, sur une base quotidienne. Les résultats libellés en devises sont couverts mensuellement.

Contributions des devises au bilan

(en milliers d'euros)	12/31/2025		12/31/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	13.184.074	13.184.074	12.693.890	12.693.890
USD	987.077	987.077	1.206.236	1.206.236
GBP	60.783	60.783	51.258	51.258
JPY	13.847	13.847	11.490	11.490
Autres devises	386.446	386.446	288.628	288.628
Total	14.632.227	14.632.227	14.251.502	14.251.502

8.4. Le risque de liquidité

La gestion et le contrôle des risques de liquidité sont assurés de façon quotidienne respectivement par les départements Trésorerie de la Société et ODDO BHF SE.

Au 31 décembre 2025, les ratios de liquidité Bâle III consolidés s'établissent à 189% pour le LCR et 192% pour le NSFR.

9. Attributions gratuites d'actions / options d'achat et/ou de souscription d'actions / actions auto-détenues

9.1. Attributions d'actions gratuites

Nous vous rendrons compte, dans un rapport spécial, des attributions d'actions gratuites intervenues au cours de l'exercice.

Nous vous informons par ailleurs que 8.117 actions ont été inscrites en compte au bénéfice des salariés du Groupe au cours de cet exercice.

9.2. Options d'achat et/ou de souscription d'actions

Depuis le 30 septembre 2009, il n'existe plus de plans d'options d'achat d'actions en cours au sein du Groupe.

9.3. Actions auto-détenues par la Société

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé à des rachats d'actions propres destinées à être attribuées aux salariés et, dans les proportions visées au 10.1, pour prix moyen de cinq cent soixante-quatorze et vingt-deux centimes (574,22 €) par action.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites

au nom de la Société s'élevait à 61.512 actions d'une valeur nominale unitaire de trente-quatre euros et vingt centimes (34,20 €).

Ces actions représentaient environ 2,87 % du capital social de la Société.

10. Informations relatives au capital de la Société

Au 31 décembre 2025, la société Financière IDAT (holding patrimoniale de la famille ODDO) détenait, directement et indirectement, plus de la moitié du capital social et des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, au 31 décembre 2025, plus du vingtième (1/20ème) du capital social et des droits de vote de la Société était détenu directement par la société ODDO BHF Partners.

Aucun autre actionnaire ne franchit le seuil d'un vingtième (1/20ème) du capital social et des droits de vote de la Société.

11. Participation des salariés au capital de la Société

A la clôture de l'exercice, les salariés du Groupe détenaient, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la société ODDO BHF Partners (entité créée en décembre 2021) et des FCPE ODDO Partnership I et II, une participation dans la Société représentant environ 20,82 % du capital social.

A la date du présent rapport, la part du capital social détenue par les salariés dans le cadre des dispositifs de gestion collective (PEE ou FCPE) par l'intermédiaire des FCPE ODDO Partnership I et II s'élève à 2,33 %.

12. Information sur les ressources incorporelles essentielles de la Société

Conformément à la réglementation applicable, nous vous indiquons que, parmi les actifs incorporels du Groupe, nous nous concentrons principalement sur la notoriété de la marque, le savoir-faire de nos experts ainsi que les relations et portefeuilles clients.

Au 31 décembre 2025, ces actifs ne font pas sujet d'un traitement comptable spécifique au niveau de la Société et du Groupe.

13. Activités en matière de recherche et développement de la Société

Eu égard aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société et le Groupe ont poursuivi leurs efforts en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Le budget global consacré à la recherche et au développement au titre de l'exercice écoulé s'élève à 11,2

millions d'euros, dans la continuité des deux exercices précédents (environ 11 millions d'euros), traduisant le maintien d'un niveau soutenu de ressources allouées à ces activités au sein du Groupe.

Au cours de l'exercice écoulé, les travaux de recherche et développement ont principalement porté sur :

- La conception et l'évaluation de méthodes et modèles prédictifs innovants visant à améliorer l'anticipation de l'état de santé d'un secteur économique ;
- L'étude et le développement de solutions et de socles techniques novateurs permettant d'améliorer significativement les performances du système d'information Groupe ;
- Le développement de solutions d'automatisation intelligente des processus métiers, notamment fondées sur l'intelligence artificielle, afin d'optimiser les processus business bancaires ;
- La mise en place de théories économiques facilitant l'analyse de l'impact au niveau macroéconomique de grands événements sociologiques, politiques et économiques ;
- La prédiction des risques sur les marchés boursiers, à différents horizons temporels ;
- L'étude et l'implémentation de nouveaux modèles mathématiques d'analyse et d'aide à la décision sur le marché obligataire ;
- L'amélioration et le développement de modèles économiques dans le domaine de la finance durable ;
- La conception d'outils méthodologiques et algorithmiques destinés à la finance quantitative, notamment pour la structuration de fonds thématiques.
- Ces travaux de recherche et développement permettent au Groupe de proposer à ses clients -entrepreneurs comme entreprises - des solutions bancaires innovantes et agiles.

14. Conventions réglementées visées à l'article L. 226-10 du code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice et qu'aucune convention réglementée conclue au cours d'un exercice antérieur ne s'est poursuivie au titre de l'exercice considéré.

Les Commissaires aux comptes ont reçu l'ensemble des informations et documents nécessaires à l'établissement de leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce.

15. Succursales de la Société

La Société dispose d'une succursale à Madrid (Espagne) ainsi qu'une succursale à Vienne (Autriche).

16. Informations concernant les mandataires sociaux de la Société

16.1. Situation des mandats

16.1.1. Situation des mandats des gérants en fonction

- Monsieur Philippe ODDO a été désigné en qualité de gérant aux termes des statuts de la Société, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Grégoire DEFAULT (nom d'usage CHARBIT) a été désigné en qualité de gérant aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 26 avril 2007, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Christophe TADIE a été désigné en qualité de gérant aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 31 mars 2014, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Joachim HÄGER a été désigné en qualité de gérant sous condition suspensive de la ratification de sa nomination en qualité de dirigeant effectif par l'ACPR au sens de la réglementation bancaire et financière aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 27 juin 2016. Son mandat de gérant a pris effet le 5 décembre 2016, date de la constatation par le Collège de la Gérance de la réalisation de la condition suspensive précitée, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Benoît CLAVERANNE a été désigné en qualité de gérant aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 5 novembre 2021, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Alexander ILGEN a été désigné en qualité de gérant aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 22 juillet 2024, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Christian ZAHN a été désigné en qualité de gérant aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 28 avril 2025, pour une durée indéterminée.

16.1.2. Situation des mandats au sein du Conseil de Surveillance de la Société

- Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Olivier MARCHAL a été renouvelé aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 30 mars 2023, pour une durée de trois (3) ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ce mandat est arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale. Nous vous proposons de procéder au renouvellement de son mandat pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.
- Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Doris BIRKHOFER a été renouvelé aux termes

d'une délibération de l'assemblée générale en date du 30 mars 2023, pour une durée de trois (3) ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ce mandat est arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale. Nous vous proposons de procéder au renouvellement de son mandat pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

- Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Hélène AURIOL POTIER a été renouvelé aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 28 avril 2025, pour une durée de trois (3) ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. Il n'y a donc pas lieu de procéder au renouvellement de ce mandat.
- Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Bettina VON OESTERREICH a été renouvelé aux termes d'une délibération de l'assemblée générale du 28 avril 2025, pour une durée de trois (3) ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. Il n'y a donc pas lieu de procéder au renouvellement de ce mandat.
- Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Ronald LATENSTEIN VAN VOORST a été renouvelé aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 28 avril 2025, pour une durée de trois (3) ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. Il n'y a donc pas lieu de procéder au renouvellement de ce mandat.
- Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrick WERNER a été renouvelé aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 28 avril 2025, pour une durée de trois (3) ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. Il n'y a donc pas lieu de procéder au renouvellement de ce mandat.
- Nous vous proposons de procéder à la nomination de Monsieur Mitchell HARRIS en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2029 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Cette nomination, si elle reçoit votre approbation, sera en outre soumise à l'ACPR pour ratification.
- Monsieur Mitchell HARRIS possède une expérience significative dans les domaines de la gestion d'actifs et de la gestion de fortune, acquise au cours d'une carrière internationale de haut niveau menée aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, notamment en qualité de Directeur Général Mondial (Global CEO) de BNY Mellon Investment Management. Il contribue aujourd'hui au développement de ODDO BHF au Royaume Uni et aux Etats Unis, en qualité de Président des conseils d'administration au sein de ces entités.
- Le mandat de censeur du Conseil de Surveillance de Monsieur Laurent MIGNON a été nommé aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 28 avril 2025, pour une durée de trois (3) ans, expirant à

l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. Il n'y a donc pas lieu de procéder au renouvellement de ce mandat.

- Le mandat de censeur du Conseil de Surveillance de Monsieur Nicolas NAMIAS a été renouvelé aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 30 mars 2023, pour une durée de trois (3) ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ce mandat est arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale. Nous vous proposons de procéder au renouvellement de son mandat pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

16.2. Quitus aux mandataires sociaux de la Société

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux gérants ainsi qu'aux membres du Conseil de Surveillance de la Société ayant été en fonction au cours de l'exercice écoulé, pour l'exercice de leurs mandats au titre dudit exercice.

17. Situation des mandats des commissaires aux comptes de la Société

L'assemblée générale des associés commanditaires, en date du 25 mars 2022, a procédé au renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte et Associés pour une durée de six (6) exercices, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés commanditaires appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. Il n'y a donc pas lieu de procéder au renouvellement de ce mandat.

L'assemblée générale ordinaires des associés commanditaires, en date du 27 mars 2020, a décidé de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaires, pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés commanditaires appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ce mandat est arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale et ne peut être renouvelé en application des règles de rotation obligatoire prévues à l'article 823-3-1 du Code de commerce. En conséquence, à l'issue d'un appel d'offres conduit conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et après examen ainsi qu'un avis du comité d'audit, nous vous proposons de procéder à la nomination du cabinet KPMG S.A, pour un mandat de six (6) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2031. L'assemblée générale en date du 28 mars 2024, a décidé de nommer la société PricewaterhouseCoopers Audit

en qualité de Commissaire aux comptes chargé de la certification des informations consolidées en matière de durabilité, pour la durée restant à courir de son mandat de certification des comptes, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ce mandat est arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale. Nous vous proposons, en conséquence, de nommer le cabinet KPMG Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et en qualité de Commissaire aux comptes auditeur des informations en matière de durabilité, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2032 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

18. Informations sur les implantations et activités

Les informations sur les implantations et les activités dans chaque Etat ou territoire conformément aux dispositions des articles L. 511-45 et R. 511-16-4 du Code Monétaire et Financier, figurent en Annexe 21 du présent rapport.

19. Rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise

Le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce figure en Annexe 22 du présent rapport.

20. Consultation annuelle sur l'enveloppe globale des rémunérations en application de l'article L. 511-73 du code monétaire et financier

Conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale doit être consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice écoulé aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier (les « risks takers »), correspondant pour l'exercice écoulé à 14,4 % de la rémunération globale des salariés de la Société.

21. Proposition de nomination de madame Simone WESTERFELD en qualité de Gérant de la Société

Conformément à l'article 15.2 des statuts de la Société, nous vous proposons, sur proposition des associés commandités, de nommer en qualité de Gérant de la Société, en complément des Gérants actuellement en fonction, à compter du 1er juin 2026 et pour une durée indéterminée :

- Madame Simone WESTERFELD, née le 12 février 1975, à Bunde, Allemagne, de nationalité suisse et allemande, domiciliée Frohmoosstrasse 46 CH-8908 Hedingen, Suisse,

Nous vous précisons que le Conseil de surveillance de la Société, dont l'avis sur la nomination et le renouvellement de tout gérant doit être sollicité, conformément aux dispositions de l'article 15.2 des statuts de la Société, a émis un avis favorable à la présente proposition de nomination.

Nous vous rappelons que cette nomination est soumise à la ratification par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de la nomination de Madame Simone WESTERFELD en qualité de dirigeant effectif de la Société au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier.

Nous vous proposons de déléguer au Collège de la Gérance le pouvoir de prendre acte de la ratification par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de la nomination de Madame Simone WESTERFELD en qualité de dirigeant effectif et de sa nomination en qualité de Gérant de la Société.

22. Informations en matière de durabilité

Les informations consolidées en matière de durabilité, établies conformément aux dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, figurent en Annexe 25 du présent rapport.

Ce rapport a été certifié par PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes chargé de la certification des informations consolidées en matière de durabilité.

23. Honoraires des commissaires aux comptes de la Société

Le détail des honoraires perçus par les Commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice, ainsi que leur répartition entre les missions de commissariat aux comptes et les autres prestations, est présenté dans la note 8 de l'annexe comptable.

24. Observations du comité social et économique de la Société

Le Comité social et économique n'a formulé aucune observation sur les documents mis à sa disposition, en application des dispositions de l'article L. 2312-18 du Code du travail, dans le cadre de l'Assemblée Générale.

Les projets des résolutions qui vous ont été soumis reprennent les principaux éléments présentés dans ce rapport.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez formuler.

Le Collège de la Gérance

Annexe 2.3

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq (5) derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (exprimées en €)	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	71.718.082	72.572.400	72.572.400	73.193.472	73.193.472
Nombre des actions ordinaires existantes	2.100.137	2.122.000	2.122.000	2.140.160	2.140.160
Nombre des actions à dividende prioritaire					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1.998.240.473	2.415.405.203	2.008.616.718	2.222.682.315	2.360.353.306
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	118.968.918	87.259.765	109.858.733	111.625.635	113.358.352
Impôts sur les bénéfices	-3.455.036	-8.698.312	446.154	-5.159.025	-4.930.573
Participation des salariés due au titre de l'exercice	7.198.449	4.865.061	6.647.304	6.958.232	6.633.608
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	110.804.828	74.903.089	102.259.546	107.159.541	102.372.998
Résultat distribué	74.443.723	55.838.631	52.305.355	52.966.754	51.751.840
III. Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	54,87	42,93	48,43	51,32	52,17
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	52,76	35,3	48,19	50,07	47,83
Dividende attribué à chaque action	30	23	20	20	20
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	713	727	752	769	839
Montant de la masse salariale de l'exercice	88.938.638	89.283.299	94.278.891	103.436.044	113.654.769
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	33.845.948	36.595.568	38.662.887	45.552.100	49.809.500

Annexe 21

Informations relatives aux implantations et activités incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2025

En application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, les tableaux ci-dessous mentionnent les informations sur le produit net bancaire et chiffres d'affaires, les effectifs, le résultat avant impôts et les impôts sur les bénéfices courants et différés au 31 décembre 2024 pour les entités dans les différents pays.

Pays d'implantation (en milliers d'euros)	PNB ou chiffre d'affaires	Effectif ETP (moyen)	Bénéfice ou perte avant impôt	Impôts sur les bénéfices dont les implantations sont redevables		Subventions publiques reçues
				Impôts courants	Impôts différés (*)	
France	930 225	1 002	123 429	2 938	0	0
Allemagne	396 661	1 364	84 511	28 416	3 515	0
Belgique	0	3	-173	500	0	0
Royaume-Uni	5 599	10	473	181	-2	0
Etats-Unis	9 645	12	2 179	86	0	0
Tunisie	20 030	500	2 605	542	0	0
Suisse	59 740	148	4 589	0	-1 029	0
Luxembourg	10 178	16	5 837	1 317	-29	0
Pays-Bas	9 472	23	1 270	314	0	0
Autriche	2 249	19	-689	177	0	0
Total	1 443 799	3 097	224 031	34 471	2 455	0

Implantation des entités par pays

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe n'a réalisé aucune activité dans les Etats et territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Dénomination	Activité	Pays d'implantation
ODDO BHF SCA	Banque	France
ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	Gestion d'actifs	France
ODDO MADELEINE	Autres activités des services financiers	France
ODDO BHF PALATIN IMMOBILIER	Activité immobilière	France
ODDO BHF NEW YORK CORPORATION	Courtage en instruments financiers	Etats-Unis
ODDO BHF TUNIS	Analyse et ingénierie financière	Tunisie
ODDO BHF BELGIUM	Holding	Belgique
ODDO BHF UK Limited	Fournisseur de services financiers	Royaume-Uni
ODDO BHF Private Debt RAIF-Subfund 1	Fonds de dettes privées	Luxembourg
ODDO BHF New Infrastructure Opportunities II	OPCVM	France
ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS SCA (Paris)	Entreprise d'investissement	France
ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS GmbH (Francfort)	Entreprise d'investissement	Allemagne
ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS GmbH (Vienna)	Entreprise d'investissement	Autriche
GENERATION VIE	Assurance-vie	France
COGEFI	Conseil et gestion patrimoniale	France
COGEFI GESTION	Gestion d'actifs	France
ABN AMRO ODDO BHF B.V	Courtage en instruments financiers	Pays-Bas
ODDO BHF Private Equity GP	Gestion d'actifs	France
ODDO BHF Secondaries Fund II GP	Gestion d'actifs	France
ODDO BHF Venture Cap fund GP	Gestion d'actifs	France
ODDO BHF ENVIRT.OPPORT.II GP	Gestion d'actifs	France
ODDO BHF Opportunités Stratégiques GP	Gestion d'actifs	France
ODDO BHF Strategic Opportunities GP	Gestion d'actifs	France
ODDO BHF Private Equity Lux GP	Gestion d'actifs	Luxembourg
ODDO BHF Private Equity Lux GP II	Gestion d'actifs	Luxembourg
ODDO BHF Environmental Opportunities II Lux GP	Gestion d'actifs	Luxembourg
ODDO BHF Venture Cap Lux GP	Gestion d'actifs	Luxembourg
ODDO BHF SE	Banque	Allemagne
BHF Immobilien-GmbH	Institution Financière	Allemagne
BHF Private Equity Treuhand- und Beratungsgesellschaft mbH	Institution Financière	Allemagne
BHF-Betriebsservice GmbH	Fournisseur de services auxiliaires	Allemagne
Frankfurter Vermögens-Treuhand Gesellschaft mit beschränkter Haftung	Institution Financière	Allemagne
ODDO BHF Asset Management Lux	Gestion d'actifs	Luxembourg
Industrie-Beteiligungs-Gesellschaft mit beschränkter Haftung	Institution Financière	Allemagne
ODDO BHF ASSET MANAGEMENT GMBH	Gestion d'actifs	Allemagne
ODDO BHF (Schweiz) AG	Banque	Suisse
ODDO BHF Solutions GmbH	Fournisseur de services auxiliaires	Allemagne
ODDO BHF SCA	Banque	France
ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	Gestion d'actifs	France

ODDO BHF SCA

Société en commandite par actions Au capital de 73.193.472 euros
12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris 652 027 384 RCS Paris
(la "Société")

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Le Conseil de Surveillance de votre Société a établi le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, dans le cadre de l'assemblée générale mixte du 27 avril 2026 (l'« Assemblée Générale »), conformément à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que la Société, à la clôture de l'exercice considéré, n'a pas émis de titres admis à la négociation sur un marché réglementé.

1. Informations concernant les mandataires sociaux de la Société

La liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux au sein de toute société figure en Annexe 1 du présent rapport.

2. Délégations de pouvoirs et de compétence en matière d'augmentation de capital

Un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et de compétence accordées en matière d'augmentation de capital, en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, ainsi que de leur utilisation au cours de l'exercice écoulé, figure en Annexe 2 du présent rapport.

3. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du code de commerce

Aucune convention relevant du champ des conventions visées au 2° de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, devant être portées à la connaissance de l'Assemblée Générale, n'est à signaler.

Le Conseil de Surveillance se tient à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez formuler.

Le Conseil de Surveillance

Annexe 1

Mandataires sociaux – liste des fonctions et mandats au 31 décembre 2025

I. Collège de la gérance

• Monsieur Philippe Oddo

- ODDO BHF SCA : Gérant statutaire / associé-gérant
- ODDO BHF (Schweiz) AG : Président du Conseil d'Administration (depuis novembre 2025)
- ODDO BHF SE : Président du Directoire
- Altorajo : Gérant
- ODDO BHF Stiftung : Président du Conseil d'Administration
- Financière IDAT (SAS) : Président
- ODDACE (EURL) : Gérant
- ODDO Agir Pour Demain (fonds de dotation) : Représentant de ODDO BHF SCA
- ODDO BHF Tunis (SA de droit tunisien) : Membre du Conseil d'Administration
- ODDO Madeleine (SA) : Président du Conseil d'Administration Directeur Général
- Hemera : Président du Conseil d'Administration
- ODDO BHF Partners SAS : Représentant de Financière IDAT (Président)
- Fondation Bettencourt Schueller : Trésorier, Membre du Conseil d'Administration
- Fondation pour la Recherche sur Alzheimer : Membre du Conseil d'Administration
- IDAT Entertainment (SAS) : Représentant permanent de Financière IDAT
- IDAT Maura (SARL) : Gérant
- IDAT Patrimoine (SARL) : Gérant
- IFCAH (fonds de dotation) : Président du Conseil d'Administration
- METI (anciennement « ASMEP ») (syndicat patronal) : Membre et Vice-président du Conseil d'Administration
- SCI IDAT Saint James : Gérant
- Senckenbergische Naturforschende Gesellschaft e.V. : Membre du Conseil d'Administration
- Bundesverband deutscher Banken e.V., Berlin : Membre
- International Advisory Council (ESMT Berlin, Business School) : Membre du Conseil consultatif international (The International Advisory Council)

• Monsieur Grégoire Charbit

- ODDO BHF SCA : Gérant
- ODDO BHF SE : Membre du Directoire
- Génération Vie SA : Vice-président du Conseil d'Administration et membre du Conseil d'Administration
- ODDO BHF – Agir pour Demain : Membre du Conseil d'Administration
- COGEFI SA : Membre du Conseil d'Administration
- ODDO Madeleine SA : Représentant permanent de ODDO BHF SCA
- ODDO BHF New York Corporation : Membre du Conseil d'Administration
- Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution : Membre du Conseil de Surveillance

- Association Nationale des Sociétés par Actions : Membre du Conseil d'Administration
- Office de Coordination Bancaire et Financière : Président du Conseil d'Administration
- AFB : Vice-président au Conseil

- **Monsieur Christophe Tadié**

- ODDO BHF SCA : Gérant
- ODDO BHF SE : Membre du Directoire
- Financière IDAT (SAS) : Directeur général délégué
- ODDO BHF Asset Management GmbH : Membre du Conseil de Surveillance
- ODDO BHF – Agir pour Demain : Membre du Conseil d'Administration
- Génération Vie SA : Membre du Conseil d'Administration
- ODDO Madeleine SA : Membre du conseil d'administration
- Bundesverband deutscher Banken e.V., Berlin Delegiertenversammlung : Membre
- Association française des marchés financiers : Membre du Conseil d'Administration

- **Monsieur Joachim Häger**

- ODDO BHF SCA : Gérant
- ODDO BHF SE : Membre du Directoire
- ODDO BHF (Schweiz) AG : Membre du Conseil d'Administration (Président du Conseil d'Administration jusqu'en novembre 2025)
- ODDO BHF Stiftung : Membre du Directoire
- Bundesverband deutscher Banken e.V; Berlin : Membre du Comité pour les clients privés et commerciaux
- Schirn Kunsthalle : Membre du Kuratorium (Conseil consultatif)
- Max-Planck-Gesellschaft, München : sponsoring member
- Senckenbergische Naturforschende Gesellschaft e.V. : Membre du Kuratorium (Conseil consultatif)
- Reinhard & Sonja Ernst Foundation : Membre du Conseil d'Administration
- Colin & Cie Luxembourg S.A. : Membre du Conseil consultatif

- **Monsieur Benoît Claveranne**

- ODDO BHF SCA : Gérant
- ODDO BHF SE : Membre du Directoire
- CoinhHouse SAS : Membre du Comité de Surveillance
- YSEOP SAS : Membre du Conseil d'Administration
- ODDO BHF Tunis SA : Représentant permanent de ODDO BHF SCA

- **Monsieur Alexander Ilgen**

- ODDO BHF SCA : Gérant
- ODDO BHF SE : Membre du Directoire
- ODDO BHF (Schweiz) AG : membre du Conseil de Surveillance
- ODDO BHF Asset Management GmbH : Membre du Conseil de Surveillance
- ODDO BHF Corporate Finance Partners SCA : Membre du Conseil de surveillance

- **Christian Zahn**

- ODDO BHF SCA : Gérant
- ODDO BHF UK : Membre du Conseil d'administration
- ODDO BHF (Schweiz) AG : Membre du Conseil d'administration
- ODDO BHF New York Corporation: Membre du Conseil d'administration
- ODDO BHF Corporate Finance Partners SCA: Représentant de ODDO BHF SCA (Gérant)

II. Conseil de surveillance

Président :

- **Monsieur Olivier Marchal**

- Bain & Company : Chairman France
- ODDO BHF SCA : Président du Conseil de Surveillance, Président des Comités stratégie & RSE et des nominations, membre du Comité des rémunérations.
- ODDO BHF SE : Membre du Conseil de Surveillance, membre du Comité des nominations, membre du comité des risques et membre du comité des rémunérations
- ODDO BHF Asset Management GmbH : Membre du Conseil de Surveillance
- Financière IDAT : Président du Conseil de Surveillance
- ODDO BHF Corporate Finance Partners SCA : Président du Conseil de surveillance
- Syntec Conseil : Membre du Conseil d'Administration
- O.H.M Conseil : Gérant
- PPI POSITIVE PLANET INTERNATIONAL : Membre du Conseil d'Administration

Membres :

- **Madame Hélène Auriol Potier**

- ODDO BHF SCA : Membre du Conseil de Surveillance, membre du Comité des nominations et présidente du Comité des rémunérations
- Accor : Membre du Conseil d'administration, membre du Comité d'audit, présidente du Comité RSE, Membre du Comité des nominations et rémunérations
- Alinerom : Associé-Gérante
- Infosys : Membre du Conseil d'administration, Membre du Comité des risques, Membre du Comité ESG, Membre du comité Cybersécurité (Présidente du comité Cybersécurité à partir de Juillet 2026)
- Randstad : Membre du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité des technologies
- Safran : Membre du Conseil d'Administration, membre du Comité des nominations et rémunérations, membre du Comité innovation, technologies et climat (jusqu'en mai 2025)
- Warburg Pincus: Senior Advisor Digital Technologies

- **Madame Doris Birkhofer**

- ODDO BHF SCA : Membre du Conseil de Surveillance et du Comité stratégie
- Siemens France Holding : Présidente de la société, Présidente du Comité d'administration
- Siemens SAS : Présidente de la société, Présidente du Comité d'administration
- Siemens Healthcare : Membre du Comité d'administration
- Siemens S.A/ NV (Belgique) : Membre du Comité d'administration
- Siemens Mobility : Membre du Comité d'administration
- Fondation d'entreprise Siemens France : Présidente de la Fondation, Présidente du Comité d'administration
- GIMELEC : Membre du Conseil d'Administration et du Bureau (groupement des entreprises de la filière électronique française)
- Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie (CFACI) : Présidente
- NEOMA : Membre du Conseil d'Administration en qualité d'administratrice indépendante et Membre du comité de nominations et rémunérations
- DEKRA e.V. : Membre du Conseil d'orientations stratégiques
- Université Paris Cité : Membre du Comité d'Orientation Stratégique

- Femmes@Numériques : Membre du Conseil d'Administration
- **Monsieur Ronald Latenstein Van Voorst**
 - ODDO BHF SCA: Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité d'Audit, Membre du Comité des Risques
 - Semmie Group: Membre du Conseil d'Administration
 - Lemonade Insurance N.V.: Membre du Conseil de Surveillance
 - Transparent Services: Président du Conseil de Surveillance
 - Bunq: Président du Conseil de Surveillance
- **Madame Bettina von Oesterreich**
 - BVO Consult GmbH: Managing Partners
 - ODDO BHF SCA : Membre du Conseil de Surveillance, membre du Comité des risques, membre du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations
 - Quantum Immobilien AG : Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
- **Monsieur Patrick Werner**
 - Quantum Immobilien Kapitalverwaltungs GmbH : Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
 - Quantum Institutional Service Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH: Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
 - Einstein Industries Ventures : Membre du Beirat (Conseil consultatif)
- **Monsieur Patrick Werner**
 - ODDO BHF SCA : Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité des risques et membre du Comité d'audit
 - Arum International : Président
 - OXYMETAL SA : Administrateur représentant ARUM International
 - Preatoni Group : Président du Directoire
 - ProKapital Grupp : Président du Conseil de Surveillance
 - NILE (Egypte) : administrateur

Annexe 2

Tableau récapitulatif

Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et de compétence à la Gérance en cours de validité par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

Délégations de compétence	Usage
Assemblée Générale Mixte des associés commanditaires du 28 mars 2024 (8ème résolution) Délégation de compétence au Collège de la Gérance à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société réservées aux salariés du groupe ODDO BHF adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (PEE), par augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, et dont le montant nominal maximum ne peut excéder dix millions (10.000.000) d'euros. Durée : 26 mois	Décision du Collège de la Gérance du 26 juin 2025 Décision d'adoption du projet de règlement du plan d'attribution gratuite d'actions et attribution gratuite de 4.410 actions ordinaires de la Société à des bénéficiaires désignés.
	Décision du Collège de la Gérance du 26 juin 2025 Décision d'adoption du projet de règlement du plan d'attribution gratuite d'actions et attribution gratuite de 204 actions ordinaires de la Société à des bénéficiaires désignés.
Assemblée Générale Mixte des associés commanditaires du 28 mars 2024 (7ème résolution) Autorisation donnée au Collège de la Gérance à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société à émettre ou provenant d'un rachat préalable par la Société, dans la limite d'un nombre total d'actions attribuées ne pouvant représenter plus de 10% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par la Gérance. Durée : 38 mois	Décision du Collège de la Gérance du 25 août 2025 Décision d'adoption du projet de règlement du plan d'attribution gratuite d'actions et attribution gratuite de 696 actions ordinaires de la Société à des bénéficiaires désignés.
	Décision du Collège de la Gérance du 24 octobre 2025 Décision d'adoption du projet de règlement du plan d'attribution gratuite d'actions et attribution gratuite de 3.454 actions ordinaires de la Société à des bénéficiaires désignés.

Rapport d'informations

« Pilier 3 »

31/12/2025

1. Cadre réglementaire

Depuis le 1er janvier 2014, la Directive CRD4 et le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (« CRR ») modifié par le règlement (UE) n° 876/2019 (« CRR2 »), d'application immédiate, déclinent en Europe la mise en œuvre de la réglementation Bâle 3.

La Directive CRD4 a fait l'objet d'une transposition en France sous la forme de l'arrêté du 3 novembre 2014.

L'application de la huitième partie de CRR se traduit pour le Groupe ODDO BHF par la publication d'informations complémentaires aux exigences minimum de fonds propres (« Pilier 1 ») et au processus de surveillance prudentielle (« Pilier 2 »).

Le Groupe ODDO BHF est exempté par l'ACPR de l'application des exigences prudentielles sur base individuelle, dans les conditions de l'article 7 du CRR. Les informations présentées dans la partie suivante sont donc exclusivement basées sur le périmètre de consolidation prudentiel. En application de l'article 19 du CRR, au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation prudentiel est identique au périmètre de consolidation comptable.

2. Dispositif de gestion des risques

La gestion des risques constitue un élément central du dispositif de gouvernance de la banque, s'inscrivant dans une démarche structurée et prospective de maîtrise des risques. Le présent rapport Pilier 3 présente les principales composantes de notre dispositif de gestion des risques, articulé autour du cadre d'appétit aux risques. Ce cadre formalise les niveaux de risque que la banque est prête à accepter dans l'exercice de ses activités, en cohérence avec sa stratégie, sa capacité financière et son environnement réglementaire. Il s'appuie sur un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, permettant d'encadrer les prises de risque et d'assurer un suivi rigoureux des expositions. L'ensemble du dispositif vise à garantir une prise de décision informée, une allocation efficiente du capital et une résilience durable face aux chocs potentiels.

2.1 Culture du risque

Le Comité de Bâle définit le concept de culture du risque comme l'ensemble des normes, attitudes et comportements d'une banque en termes de sensibilisation au risque, de prise de risque et de gestion du risque, ainsi que les contrôles qui façonnent les décisions en matière de risque. La culture du risque affecte les décisions de la direction et des employés dans leur travail quotidien et a un impact sur les risques qu'ils prennent.

Les principes suivants constituent les pierres angulaires de la culture du risque d'ODDO BHF :

- Les risques éventuels sont communiqués ouvertement à tout moment,
- La conscience des risques et de leurs conséquences est prise en compte dans chaque décision,
- Les risques ne sont pris que s'ils sont correctement compensés,
- Les risques ne sont pris que s'ils correspondent à l'appétit pour le risque,
- Les risques sont constamment surveillés et signalés,
- Les risques sont analysés de manière globale et prospective.

La culture holistique du risque d'ODDO BHF est mise en œuvre par le biais d'un modèle à trois lignes de défense, dans lequel la gestion du risque, qui est assignée aux domaines d'activité, constitue la première ligne de défense. La deuxième ligne de défense est constituée du contrôle des risques et de la conformité. Enfin, l'audit interne constitue la troisième ligne de défense.

2.2 Objectifs en matière de gestion des risques

ODDO BHF suit une approche prudente en matière de gestion des risques. ODDO BHF formule des objectifs et des principes généraux en matière de gestion des risques qui doivent être respectés à tout moment. Ces objectifs sont les suivants :

- ODDO BHF doit être en mesure de supporter ses risques à tout moment (respect de la capacité à supporter les risques à tout moment),
- ODDO BHF s'efforce d'agir en permanence dans le cadre de son appétit pour le risque,
- ODDO BHF doit être en mesure de satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital. L'objectif d'ODDO BHF est d'assurer la conformité avec les exigences réglementaires en matière de capital minimum, même dans les cas de pertes potentielles, inattendues,
- Le risque de liquidité au sens strict est considéré comme une menace existentielle qui doit être gérée de manière à ce que ODDO BHF soit en mesure d'honorer ses obligations de paiement à tout moment,
- ODDO BHF doit respecter toutes les contraintes réglementaires concernant la liquidité (en particulier le LCR et le NSFR),
- ODDO BHF vise à éviter complètement les risques non financiers (par exemple le risque opérationnel ou le risque de réputation) dans la mesure du possible. Des processus sont en place pour maintenir ces risques à un niveau aussi bas que possible,
- En ce qui concerne ses activités, ODDO BHF vise à diversifier ses risques afin d'éviter les concentrations de risques. Les concentrations de risques inévitables sont limitées et surveillées de manière ciblée,
- L'expérience des différentes crises financières et économiques a montré qu'une culture du risque ouverte et transparente a un effet positif substantiel sur le traitement adéquat des risques. La direction et les employés d'ODDO BHF s'efforcent en permanence d'améliorer la culture du risque et de la rendre concrète dans les activités quotidiennes. L'un des principaux devoirs de chaque membre du personnel est d'être conscient des risques à tout moment.

2.3 Mesures pour atteindre les objectifs en matière de risques

Afin d'atteindre les objectifs formulés ci-dessus, ODDO BHF met en œuvre des politiques, des procédures et une structure de gouvernance qui garantissent que les objectifs peuvent être atteints, en particulier :

- Mise en œuvre d'un processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (ICAAP),
- Définition de l'appétit pour le risque,
- Mise en place d'un système de limites granulaire, cohérent et complet pour tous les risques et expositions pertinents,
- Mise en place d'un suivi et d'un rapport rigoureux des expositions aux risques, y compris les concentrations de risques,
- Mise en œuvre de processus d'escalade et de plans d'urgence en cas de dépassement des limites de risques ou de chocs externes,
- Suivi et gestion rigoureuse du risque de liquidité ; mise en œuvre d'un processus interne d'adéquation des liquidités (ILAAP),
- Mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce couvrant tous les types de risques, consistant en un suivi régulier des principaux indicateurs de risque ainsi qu'en des tests de résistance spécifiques aux risques,
- Prise en compte adéquate des facteurs de risque ESG dans les catégories de risque concernées,
- Mise en œuvre d'une gouvernance d'entreprise avec une structure de comités qui garantit que toutes les parties prenantes liées au risque sont conscientes du profil de risque actuel ainsi que de l'évolution future des risques et sont donc capables de mettre en œuvre des mesures adéquates d'atténuation des risques si nécessaire,
- Mise en œuvre de processus d'identification des risques (par exemple, dans le cadre de l'approbation de nouveaux produits, de l'auto-évaluation des risques et de l'inventaire des risques), y compris le risque inhérent aux nouveaux produits/activités,
- Suivi continu de l'environnement réglementaire et juridique afin de pouvoir réagir en temps utile aux exigences réglementaires ou juridiques nouvelles ou changeantes,
- Un code de conduite pour soutenir les employés afin qu'ils agissent de manière responsable, dans le respect de la loi et en étant conscients des risques

2.4 Mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques

2.4.1 Vue d'ensemble

La mise en œuvre des mesures ci-dessus au niveau opérationnel quotidien est décrite dans diverses politiques et procédures. Celles-ci comprennent la description de l'allocation de capital, le suivi quotidien des limites, une surveillance de la liquidité, des rapports quotidiens sur les risques, des comités sur les différents risques, etc.

En particulier :

- La stratégie du portefeuille de crédit et la stratégie informatique,
- Les politiques spécifiques à chaque type de risque : risque de crédit, risque de marché, risque opérationnel, risque de liquidité,
- Les exigences et conditions détaillées pour l'allocation et

les limites de consommation des fonds propres (capital économique ou actifs pondérés par les risques),

- Les limites de risque de liquidité intra journalier par le maintien d'une réserve adéquate d'actifs très liquides et la limitation du risque de liquidité en fin de journée par la fixation d'une période de survie minimale dans un scénario de crise,
- L'intégration continue des aspects ESG dans la gestion des risques, les décisions d'investissement et de crédit.

Le cadre opérationnel mis en œuvre au moyen de ces politiques et procédures garantit que les objectifs stratégiques en matière de risques peuvent être atteints et se concentre sur une gestion durable des risques. Le cadre de gestion des risques de crédit, de marché, opérationnels et de liquidité est décrit ci-après.

2.4.2 Gestion du risque de crédit

Pour le Groupe ODDO BHF, le risque de crédit comprend le risque de contrepartie, le risque de transfert de pays et le risque de règlement. Le risque de crédit se réfère à la détérioration potentielle de la solidité financière d'une contrepartie résultant de l'incapacité ou de la réticence du débiteur à honorer les paiements d'intérêts et / ou de principal dus. Le risque de transfert de pays fait référence au risque qu'un moratoire empêche les débiteurs et/ou la Banque centrale de fournir suffisamment de devises pour le service de la dette.

Le Groupe ODDO BHF est exposé aux risques de crédit et de contrepartie dans les métiers suivants : Banque Privée (PWM), International Banking (IB), Corporate Banking, Trésorerie, Repo, négoce de métaux. Une décision de crédit est basée sur l'analyse de la solvabilité de l'emprunteur, du risque pays, de la garantie et des facteurs environnementaux.

La stratégie de portefeuille de crédit fixe des limites quantitatives et des critères qualitatifs pour la prise de risques de crédit spécifiques. Elle définit en particulier les produits offerts et fixe des limites de contreparties individuelles et pour chaque pays, sur la base des montants de crédit bruts et nets et de la notation interne. Avec les politiques et procédures internes relatives au processus de crédit, elle fournit le cadre opérationnel et la séparation des tâches entre la première et la deuxième ligne de défense dans la gestion du risque de crédit.

2.4.3 Gestion des risques de marché

Le risque de marché résulte des activités exercées sur les marchés de taux d'intérêt, de change, d'actions et de titres de dette. Il recouvre notamment le risque de taux, le risque de change, le risque actions ainsi que le risque de position sur instruments de dette.

Il correspond au risque de perte de valeur des instruments financiers du fait de l'évolution défavorable des paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres ainsi que des corrélations entre eux.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe aux responsables des activités de marché, le dispositif de suivi indépendant est assuré par la Direction des Risques.

Dans ce cadre, les principales missions de la Direction des Risques sont les suivantes :

- Définir et proposer l'appétit au risque de marché du Groupe ;
- Proposer au Comité des risques les limites de marché applicables à chaque activité du Groupe ;
- Instruire l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités ;
- S'assurer en permanence de l'existence d'un dispositif d'encadrement reposant sur des limites adaptées ;
- Définir les indicateurs retenus pour le suivi du risque de marché ;
- Calculer quotidiennement les indicateurs de risque ;
- Contrôler au quotidien le respect des limites notifiées à chaque activité ;
- Évaluer les risques inhérents aux nouveaux produits et aux nouvelles activités de marché.

2.4.4 Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de subir une perte résultant de processus internes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels. Le risque opérationnel englobe la fraude, les risques liés aux ressources humaines, les risques juridiques, les risques de non-conformité, les risques liés aux systèmes d'information, les risques liés aux défaillances des processus opérationnels, ainsi que toutes les implications financières potentielles résultant de la gestion du risque de réputation. Les événements de crédit ou de marché tels que les défauts ou les fluctuations de valeur n'entrent pas dans le périmètre du risque opérationnel.

Le Groupe gère ses risques opérationnels par le biais de diverses techniques, notamment le suivi des incidents, les cartographies de risques opérationnels, le contrôle interne, la formation et diverses techniques d'atténuation des risques, telles que la souscription d'assurances et la planification de la continuité des activités.

La politique du Groupe en matière de risques opérationnels définit les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre compte au sein du Groupe en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de reporting des risques opérationnels. Des cartographies des risques sont élaborées par chaque métiers et fonction support. L'un des objectifs de la politique du Groupe en matière de risques opérationnels est de garantir que le risque opérationnel est géré et communiqué de manière cohérente dans l'ensemble du Groupe. La direction de chaque métier et fonction support est tenue :

- D'identifier les risques opérationnels significatifs dans son activité ;
- Décrire les contrôles en place pour atténuer ces risques ; et
- Évaluer l'impact potentiel de chaque risque et la probabilité d'un événement. La direction des entités opérationnelles est tenue d'identifier, de signaler et de remonter les incidents opérationnels et les faiblesses de contrôle qui entraînent ou sont susceptibles d'entraîner des pertes financières ou des atteintes à la réputation.

2.4.5 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité reflète le risque que le Groupe ne soit pas en mesure de satisfaire ses besoins actuels ou futurs, prévus ou imprévus, en liquidités ou en garanties, à tous les horizons de temps, du court au long terme. La gestion du risque de liquidité est un élément crucial pour assurer la viabilité et la prospérité futures du Groupe. Le Groupe adopte une approche prudente du risque de liquidité et de sa gestion et a conçu son approche dans le contexte global de notre stratégie.

La déclaration d'appétit au risque du Groupe établit des limites afin de garantir que le Groupe maintiendra des ressources liquides suffisantes pour faire face à ses obligations de trésorerie et conservera une marge de manœuvre par rapport aux exigences réglementaires et internes en matière de liquidité.

Le Groupe a une faible appétence pour le risque de liquidité et, lorsqu'il investit ses liquidités est tenue de se conformer à la politique de trésorerie et d'investissement. Cette politique fixe des contraintes sur le type et le montant des investissements de liquidités qui peuvent être réalisés et les investissements ne peuvent être effectués que sous réserve du respect de ces contraintes et dans le respect de toutes les limites de liquidité internes et externes et des exigences réglementaires. Le risque de liquidité est suivi de manière globale afin de garantir le respect des limites réglementaires et internes et de s'assurer que le risque de liquidité du Groupe est conforme à l'appétit pour le risque. Les politiques du Groupe en matière de risque de liquidité sont revues chaque année et suivent les processus de gouvernance définis dans les politiques respectives.

3. Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres prudentiels, calculés à partir des fonds propres comptables, se composent des trois compartiments décrits ci-après. Chaque compartiment est constitué d'éléments de passif (instruments de capitaux propres et de dettes) issus des comptes consolidés et sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires.

Fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 – CET1)

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont définis à partir :

- Des capitaux propres comptables du Groupe,
- Des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice, sous réserve de l'autorisation préalable de l'autorité compétente, de leur vérification par des personnes indépendantes responsables de l'audit et après déduction de toute charge ou dividende prévisible
- Des autres éléments du résultat global accumulés (OCI), incluant notamment les variations de juste valeur comptabilisées en OCI sur les actifs financiers classés à la juste valeur par capitaux propres (FVOCI), le cas échéant
- Des intérêts minoritaires le cas échéant, qui font l'objet d'un écrêtement.

Les principaux ajustements prudentiels et déductions comprennent notamment :

- les actions propres autodétenues et évaluées à leur valeur comptable,
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé et les participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (titres de capitaux propres pour l'essentiel),
- une correction de valeur des actifs et passifs évalués à la juste-valeur au titre de l'approche de valorisation prudente (Article 105 CRR).

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 – AT1)

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) comprennent les instruments de capital éligibles répondant aux conditions prévues par le CRR, notamment en matière de perpétuité, de subordination, d'absence d'incitation au remboursement, de caractère discrétionnaire des distributions et de capacité d'absorption des pertes.

Sont déduites des éléments de fonds propres additionnels de catégorie 1 :

- les participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment.

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2 – T2)

Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement les instruments de capital ou prêts subordonnés éligibles, ainsi que, le cas échéant, les primes d'émission associées, dès lors qu'ils satisfont aux conditions prévues par le CRR, notamment une maturité initiale d'au moins cinq ans. Leur montant éligible fait l'objet d'un amortissement prudentiel au cours des cinq dernières années précédant leur échéance contractuelle.

Les déductions applicables à ce compartiment comprennent notamment les détentions directes, indirectes ou synthétiques d'instruments T2 propres et, le cas échéant, certaines détentions d'instruments T2 d'entités du secteur financier.

3.1 Tableau 1 : Composition des fonds propres prudents (en milliers d'euros) (EU CC1)

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves		31 Décembre 2025 €m	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	276 324	4
	dont: instruments de type 1	276 324	4
	dont: instruments de type 2	0	
	dont: instruments de type 3	0	
2	Bénéfices non distribués	0	4
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	973 130	4
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0	
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1	0	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	0	
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	0	4
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	1 249 454	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires			
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-4 267	
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-115 140	2
9	Non applicable	0	
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-3 007	1
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	0	
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-503	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	0	
14	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	0	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-16 532	
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-45 815	
22	Montant au-dessus du seuil de 17.65% (montant négatif)	0	
23	dont : detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	0	
24	Non applicable	0	
25	dont : actifs d'impôt différé résultat de différences temporelles	0	
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-185 264	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 064 190	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : Instruments			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	0	
31	dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable	0	

32	dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable	0	
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	0	
EU-33a	Montant des éléments éligibles visé à l'article 494a(1), qui seront progressivement exclus des AT1	0	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visé à l'article 494b(1), qui seront progressivement exclus des AT1	0	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	0	
35	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	0	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	0	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires			
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	0	
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	
41	Non applicable	0	
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	0	
42a	Autres ajustements réglementaires sur fonds propres AT1	0	
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)	1 064 190	
Fonds propres de base de catégorie 2 (T2) : Instruments et provisions.			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	150 000	3
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	0	
EU-47a	Montant des éléments éligibles visé à l'article 494a(1), qui seront progressivement exclus des T2	0	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visé à l'article 494b(1), qui seront progressivement exclus des T2	0	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	0	
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	0	
50	Ajustements pour risque de crédit	0	

51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	150 000
Fonds propres de base de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires.		
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	0
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0
54a	Dont nouvelles detentions non soumises aux dispositions transitoires	0
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0
56	Non applicable	0
56a	Montant des éléments devant être déduits des éléments d'engagements éligibles qui excède les éléments d'engagements éligibles de l'établissement	0
56b	Autres ajustements réglementaires sur fonds propres T2	0
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	0
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	150 000
59	Total des fonds propres (TC=T1+T2)	1 214 190
60	Total Actifs pondérés	5 507 358
Ratios de fonds propres et exigences incluant les coussins		
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	19,32%
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	19,32%
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	22,05%
64	Exigence globale de fonds propres de catégorie 1 de l'établissement	3,23%
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%
66	dont : exigence de coussin contracyclique	0,73%
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	N/A
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	N/A
EU-67b	dont : exigence additionnelle de fonds propres pour les risques autres que le risque de levier excessif	0,00%
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	11,44%
69	Non applicable	0
70	Non applicable	0
71	Non applicable	0
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	66 172
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	57 990
74	Non applicable	0
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	36 835
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2		

76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	0
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	0
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	0
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	0
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)		
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive	0
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	0
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	0
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0

3.2. Tableau 2 : principales caractéristiques des instruments de fonds propres (EU ccA)

Modèle pour les principales caractéristiques des instruments de fonds propres			
1	Emetteur	ODDO BHF SCA	ODDO BHF SCA
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	FR0004267185	FR001400FVS6
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR	CET 1	Tier 2
5	Règles CRR après transition	CET 1	Tier 2
6	Eligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel & consolidé	Individuel & consolidé
7	Type d'instrument	Action	Dette subordonnée
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (en millions d'euros, à la dernière date de clôture)	73,2	150,0
9	Valeur nominale de l'instrument	EUR 72,6m	EUR 150m
9a	Prix d'émission	Variable	100,000%
9b	Prix de rachat	Variable	100% du nominal
10	Classification comptable	Capital social	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	Variable	2/8/2023
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Perpétuel	Durée déterminée
13	Échéance initiale	N/A	8/15/2034
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, si il y a lieu	N/A	N/A
Coupons/dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Variable	Variable
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	N/A	N/A
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	N/A	N/A
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	CET 1	Tier 2
36	Existence de caractéristiques non conformes	N/A	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

4. Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités (EU CC2)

	a	b	c
	Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2025	
ACTIF			
Caisse, Banques centrales, CCP	186 431	186 431	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 002 987	1 002 987	
Instruments dérivés de couverture	23 141	23 141	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 957 611	2 957 611	
Titres de dettes au coût amorti	14 586	14 586	
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	4 245 795	4 245 795	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4 716 269	4 716 269	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	
Actifs d'impôts courants et différés	46 482	46 482	1
Autres actifs	1 115 493	1 115 493	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	57 416	57 416	
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	8 700	8 700	
Immobilisations corporelles et incorporelles	183 545	183 545	2
Ecart d'acquisition	73 771	73 771	2
TOTAL ACTIF	14 632 227	14 632 227	
DETTES			
Banques centrales	42 332	42 332	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	158 250	158 250	
Instruments dérivés de couverture	14 988	14 988	
Dettes envers les établissements de crédit	2 476 124	2 476 124	
Dettes envers la clientèle	9 219 748	9 219 748	
Dettes représentées par un titre	52 326	52 326	
Passifs d'impôts courants et différés	26 748	26 748	1
Autres passifs	1 034 140	1 034 140	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	
Provisions	99 538	99 538	
Dettes subordonnées	154 855	154 855	3
TOTAL DETTES	13 279 049	13 279 049	
CAPITAUX PROPRES			
Capital	73 193	73 193	
Primes et réserves consolidées liées au capital	1 114 872	1 114 872	
Résultat de l'exercice	103 157	103 157	
Sous-total	1 291 222	1 291 222	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26 210	26 210	
Total part du Groupe	1 317 432	1 317 432	
Participations ne donnant pas le contrôle	35 746	35 746	
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	1 353 178	1 353 178	
TOTAL PASSIF	14 632 227	14 632 227	

5. Gestion du capital

Le Groupe ODDO BHF définit l'appétit du risque comme le niveau de risque que le Groupe est prêt à encourir compte tenu de ses objectifs stratégiques :

- Maintenir sa solidité financière et respecter le niveau d'appétit au risque ;
- Préserver sa flexibilité financière pour financer la croissance organique et la croissance grâce à des acquisitions ;
- Répartir de manière adéquate le capital entre les différents métiers ;
- Maintenir la résilience du Groupe ODDO BHF en cas de scénarios de stress ;
- Répondre aux attentes de ses différentes parties prenantes : superviseurs, investisseurs de dettes, agences de notation et actionnaires.

Pour ce faire, le Groupe ODDO définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (rating cible, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau des fonds propres minimum attendu par le régulateur).

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe.

5.1 Tableau 3 : Articulation des exigences minimum de fonds propres

Articulation des exigences de fonds propres - 31/12/2025	CET1	Tier 1	Total capital
Exigence minimum de fonds propres - Pilier 1	4,50%	6,00%	8,00%
Exigence minimum de fonds propres - Pilier 2	1,41%	1,88%	2,50%
Exigence minimum au titre du coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%	2,50%
Exigence minimum au titre du coussin de fonds propres contra-cyclique	0,73%	0,73%	0,73%
Somme des exigences de fonds propres	9,14%	11,11%	13,73%

5.2 Tableau 4 : Actifs pondérés des risques (« RWA »)

Approche standard du risque de crédit En millions d'euros	31/12/2025
Administrations centrales ou banques centrales	8
Administrations régionales ou locales	2
Entités du secteur public	14
Établissements	327
Entreprises	1 367
Clientèle de détail	0
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0
Expositions en défaut	0
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	0
Obligations garanties	0
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0
Organisme de placement collectif (OPC)	0
Actions	0
Autres éléments	0
Positions de titrisation SA	0
Montant de l'exposition pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP	1
Montant total de l'exposition au risque de crédit	3 271
Exposition au risque de règlement/livraison	
Risque de règlement / livraison dans le portefeuille hors négociation	8
Risque de règlement / livraison dans le portefeuille de négociation	0
Montant total de l'exposition au risque de règlement/livraison	8
Exposition au risque de marché	
Méthode fondée sur l'approche standard	484

Titres de créance négociés	245
Actions	30
Approche spécifique du risque de position pour les OPC	2
Change	117
Matières premières	91
Méthode fondée sur les modèles internes (IM)	0
Montant total de l'exposition au risque de marché	484
Exposition au risque opérationnel	
Approche élémentaire	0
Approche standard	1 717
Montant total de l'exposition au risque opérationnel	1 717
Montant total d'exposition au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	28
Montant total des actifs pondérés des risques («RWA»)	5 507

6. Ratio de levier

Le Groupe pilote son effet de levier selon le référentiel du ratio de levier modifié par l'acte délégué du 10 octobre 2014.

6.1 Tableau 5 : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (LRSum)

en millions d'euros		31/12/2025
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	14 632
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	0
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	0
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	0
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	0
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	0
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	0
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	62
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	371
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	700
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	0
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	0
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	0
12	Autres ajustements	-861
13	Mesure de l'exposition totale	14 903

6.2 Tableau 6 : Ratio de levier – Déclaration commune (LRCom)

En millions d'euros		31/12/2025
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)		
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	11 725
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	0
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-30
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	0
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	0
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-139
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	11 556
Expositions sur dérivés		
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	28
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	111
13	Expositions totales sur dérivés	140
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)		
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	3 175
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	2
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	3 177
Autres expositions de hors bilan		
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	2 788
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-2 089
22	Expositions de hors bilan	700
Expositions exclues		
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-669
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	-669
Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
23	Fonds propres de catégorie 1	1 064
24	Mesure de l'exposition totale	14 903
Ratio de levier		
25	Ratio de levier (%)	7,14%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%

6.3 Tableau 7 : Ratio de levier — Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, sft et expositions exemptées) (LRSpl)

En millions d'euros		31/12/2025
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées), dont :	11 078
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	631
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	10 447
EU-4	Obligations garanties	877
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	4 610
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	36
EU-7	Établissements	1 049
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	181
EU-10	Entreprises	2 183
EU-11	Expositions en défaut	7
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	1 504

7. Ratio de couverture des besoins de liquidité

in m€	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025	31/03/2025
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (Valeur pondérée - moyenne)	7 288	7 288	6 466	6 764
Sorties de trésorerie totaux (Valeur pondérée - moyenne)	5 199	5 051	4 698	4 805
Entrées de trésorerie totaux (Valeur pondérée - moyenne)	1 336	1 452	1 199	1 241
Sorties de trésorerie nettes totales totaux (Valeur pondérée - moyenne)	3 863	3 599	3 499	3 564
Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	189%	203%	185%	190%

8. Ratio de financement stable net

in m€	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025	31/03/2025
Financement stable disponible total	6 796	7 057	6 592	6 821
Financement stable requis total	3 537	3 288	3 208	3 703
Ratio NSFR	192%	215%	205%	184%

9. Actifs grevés

Un actif doit être traité comme grevé s'il a été nanti ou s'il est soumis à un quelconque dispositif visant à sécuriser, à garantir ou à rehausser une opération quelconque au bilan ou au hors bilan de laquelle il ne peut être librement retiré.

9.1 Tableau 8 : Actifs

		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
En millions d'euros		010	040	060	090
010	Actifs de l'établissement déclarant	909		12 124	
020	Prêts à vue	0		3 035	
030	Instruments de capitaux	0	0	290	179
040	Titres de créances	191	191	3 046	3 040
100	Prêts et avances autre que les prêts à vue	519		5 194	
120	Autres actifs	199		559	

9.2 Tableau 9 : Garanties

		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
En millions d'euros		010	040
130	Garanties reçues par l'institution concernée	0	0
150	Instruments de capitaux	0	0
160	Titres de créances	0	0
230	Autres garanties reçues	0	0
240	Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	0	0

9.3 Tableau 10 : Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

		Passif correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
En millions d'euros		010	030
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	480	486

10. Gouvernance d'entreprise et politique de rémunération

10.1 Membres de l'organe de direction

Oddo, Philippe

Numéro	Mandats	Fonction	Nomination initiale	Groupe
1	ODDO BHF SCA	Gérant statutaire / associé-gérant	22/09/1987	oui
2	ODDO Madeleine SA	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	01/01/1990	oui
3	IDAT Patrimoine (SARL)	Gérant	01/10/1995	non
4	SCI Idat Saint James	Gérant	01/01/1998	non
5	ODDACE (EURL)	Gérant	29/11/2007	non
6	Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire	Vice-Président du Conseil d'Administration	01/01/2009	non
7	ODDO BHF Tunis SA	Membre du Conseil d'Administration	07/05/2009	oui
8	International Fund Congenital Adrenal Hyperplasia (IFCAH)	Président du Conseil d'Administration	10/02/2011	non
9	Fondation Bettencourt Schueller	Trésorier, Membre du Conseil d'Administration	01/12/2011	non
10	Fondation pour la Recherche sur Alzheimer	Membre du Conseil d'Administration	01/01/2012	non
11	ODDO BHF - Agir pour demain (Fonds de dotation)	Représentant de ODDO BHF SCA (Président du Conseil d'Administration)	26/03/2012	non
12	IDAT Entertainment (SAS)	Représentant de Financière IDAT	26/04/2013	non
13	ODDO Partners SAS	Représentant de Financière IDAT (Président)	30/09/2013	non
14	ODDO BHF SE	Mitglied des Vorstands	11/03/2016	oui
15	IDAT Maura SARL	Gérant	01/11/2017	non
16	European School of Management and Technology (ESMT) GmbH	Mitglied des Internationalen Beirats (The International Advisory Council)	07/05/2018	non
17	BHF-BANK Stiftung	Vorsitzender des Kuratoriums (Président du Conseil d'Administration)	01/01/2019	oui
18	Financière IDAT (SAS)	Président	17/06/2019	non
19	Altorajo	Gérant	01/12/2022	non
20	Hemera (Fonds de dotation)	Président du Conseil d'Administration	01/06/2022	non
21	Senckenbergische Naturforschende Gesellschaft e.V.	Mitglied des Kuratoriums Membre du Conseil d'Administration	2019	non
22	BdB e.V., Berlin Delegiertenversammlung	Mitglied im Ausschuss Unternehmensfinanzierung	14/02/2020	non
23	ODDO BHF (Schweiz) AG	Président du Conseil d'Administration 01/11/2025	Novembre 2025	oui

Tadié, Christophe

Numéro	Mandats	Fonction	Nomination initiale	Groupe
1	ODDO Madeleine SA	Membre du Conseil d'Administration	29/06/2012	oui
2	Generation Vie SA	Membre du Conseil d'Administration	14/12/2012	non
3	ODDO BHF SCA	Gérant	31/03/2014	oui
4	ODDO BHF - Agir pour demain (Fonds de dotation)	Membre du Conseil d'Administration	09/12/2014	non
5	ODDO BHF SE	Mitglied des Vorstands	11/03/2016	oui
6	ODDO BHF Asset Management GmbH	Membre du Conseil de Surveillance	30/04/2018	oui
7	Association française des marchés financiers	Membre du Conseil d'Administration	19/06/2020	non
8	Bundesverband deutscher Banken e.V., Berlin Delegiertenversammlung	Mitglied im Ausschuss Unternehmensfinanzierung	01/07/2020	non
9	Financière IDAT (SAS)	Directeur Général Délégué	03/02/2025	oui
10	Association française des marchés financiers	Membre du Conseil	19/06/2020	non

Charbit, Grégoire

Numéro	Mandats	Fonction	Nomination initiale	Groupe
1	ODDO Madeleine SA	Représentant permanent de ODDO BHF SCA (Membre du Conseil d'Administration)	28/11/2002	oui
2	ODDO BHF New York Corporation	Member of the Board of Directors	18/08/2003	oui
3	ODDO BHF SCA	Gérant	26/04/2007	oui
4	COGEFI SA	Membre du Conseil d'Administration	18/05/2010	non
5	ODDO BHF - Agir pour demain (Fonds de dotation)	Membre du Conseil d'Administration	26/03/2012	oui
6	Generation Vie SA	Vice Président et Membre du Conseil d'Administration	04/06/2015	non
7	Association Nationale des Sociétés par Actions	Membre du Conseil d'Administration	01/06/2016	non
8	ODDO BHF SE	Mitglied des Vorstands	20/09/2017	oui
9	Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, Paris	Membre du Conseil de Surveillance	15/05/2020	non
10	Office de Coordination Bancaire et Financière	Président du Conseil d'Administration	29/06/2021	non
11	AFB	Vice-Président au Conseil	01/09/2021	non

Häger, Joachim

Numéro	Mandats	Fonction	Nomination initiale	Groupe
1	ODDO BHF SE	Mitglied des Vorstands	01/06/2016	oui
2	ODDO BHF SCA	Gérant	01/06/2016	oui
3	Max-Planck-Gesellschaft, München	Vertreter der Bank als Korporativ Fördernde Mitglieder	01/07/2016	non
4	ODDO BHF (Schweiz) AG	Membre du Conseil d'Administration (Président du Conseil d'Administration jusqu'en novembre 2025)	Novembre 2025	oui
5	Senckenbergische Naturforschende Gesellschaft e.V.	Mitglied des Kuratoriums	07/12/2016	non
6	ODDO BHF Stiftung	Mitglied des Vorstands	26/02/2024	oui
7	Schirn Kunsthalle, Ffm.	Mitglied des Kuratoriums	13/03/2017	non
8	Bundesverband deutscher Banken e.V; Berlin	Membre du Comité pour les clients privés et commerciaux	Septembre 2016	non
9	Reinhard & Sonja Ernst Foundation	Membre du Conseil d'Administration	01/05/2025	non
10	Colin & Cie Luxembourg S.A.	Membre du Conseil consultatif	01/04/2025	non

Dr. Ilgen, Alexander

Numéro	Mandats	Fonction	Nomination initiale	Groupe
1	ODDO BHF Schweiz AG	Mitglied des Verwaltungsrats	25/10/2024	oui
2	ODDO BHF SCA	Gérant	01/09/2024	oui
3	ODDO BHF SE	Mitglied des Vorstands	01/09/2024	oui
4	ODDO BHF Asset Management GmbH	Membre du Conseil de Surveillance	20/11/2025	oui
5	ODDO BHF Corporate Finance Partners SCA	Membre du Conseil de Surveillance	25/06/2025	oui

Claveranne, Benoît

Numéro	Mandats	Fonction	Nomination initiale	Groupe
1	YSEOP SAS	Membre du Conseil d'Administration	01/11/2020	non
2	CoinHouse SAS	Membre du Conseil de Surveillance	01/06/2022	non
3	ODDO BHF SCA	Gérant	05/11/2021	oui
4	ODDO BHF SE	Mitglied des Vorstands	01/02/2022	oui
5	ODDO BHF Tunis SA	Représentant permanent de ODDO BHF SCA	01/06/2022	oui

Zahn, Christian

Numéro	Mandats	Fonction	Nomination initiale	Groupe
1	ODDO BHF SCA	Gérant	28/04/2025	oui
2	ODDO BHF SE	Membre du Directoire (Vorstands)	01/01/2026	oui
3	ODDO BHF UK	Membre du Conseil d'administration	01/09/2024	oui
4	ODDO BHF (Schweiz) AG	Membre du Conseil d'administration	01/09/2024	oui
5	ODDO BHF New York Corporation	Membre du Conseil d'Administration	01/04/2025	oui
6	ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS SCA	Représentant de ODDO BHF SCA (Gérant)	25/06/2025	

10.2 Politique de rémunération

10.2.1 Informations relatives aux rémunérations des membres de l'organe exécutif et des salariés, professionnels des marchés, dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition aux risques de l'entreprise

10.2.1.1 Montants globaux des rémunérations correspondant à l'exercice, répartis entre part fixe et part variable, et le nombre de bénéficiaires

Membres de l'Organe Dirigeant

Nombre de personnes concernées	Total rémunération au titre 2025	Montant total de la part fixe	Montant total de la part variable
7	19 049 640	9 560 052	9 489 588

Salariés concernés par la politique de rémunération variable

Entités	Nbre de personnes concernées	Total rémunération au titre 2025	Montant total de la part fixe	Montant total de la part variable
Total	100	36 825 975	19 559 308	17 266 667
Asset Management	41	14 923 400	6 579 500	8 343 900
Corporate & Investment bank	15	7 049 529	3 510 072	3 539 457
Banque Privée	16	8 064 604	4 351 404	3 713 200
Opérations et Fonctions Supports	28	6 788 442	5 118 332	1 670 110

10.2.1.2 Montants globaux et forme des rémunérations variables, répartis entre paiements en espèces, en actions et titres adossés à des actions, et autres

Membres de l'Organe Dirigeant

Nombre de personnes concernées	Total rémunération variable	Paiement immédiat en espèces	Paiement différé
7	9 489 588	3 287 385	6 202 203

Salariés concernés par la politique de rémunération variable

Nombre de personnes concernées	Total rémunération variable	Paiement immédiat en espèces	Paiement différé	Paiement différé Indexe (6 mois)	Paiement différé cash et indice (sur 3 ans)	Paiement différé cash et indice 4 ans
100	17 266 667	8 130 162	9 136 505	1 615 652	6 220 915	1 299 938

10.2.1.3 Montants globaux et forme des rémunérations variables, répartis entre rémunérations acquises et non acquises

Membres de l'Organe Dirigeant

Montants des rémunérations différées acquises (en euros)	Montants des rémunérations différées non-acquises (en euros)
0	6 202 203

Salariés concernés par la politique de rémunération variable

Montants des rémunérations différées acquises (en euros)	Montants des rémunérations différées non-acquises (en euros)
0	9 136 505

10.2.1.4 Montants globaux et forme des rémunérations variables, répartis entre paiements en espèces, en actions et titres adossés à des actions, et autres

Membres de l'Organe Dirigeant

Montant des rémunérations versées en espèces pendant l'exercice	Nombre de bénéficiaires
2 424 265	6

Salariés concernés par la politique de rémunération variable

Montant des rémunérations versées en espèces pendant l'exercice	Nombre de bénéficiaires
5 506 851	45

Membres de l'Organe Dirigeant

Montant des indemnités de licenciement versées et nombre de bénéficiaires		Montants des sommes payées pour nouvelles embauches et nombre de bénéficiaires	
Sommes versées	Nbre de bénéficiaires	Sommes versées	Nbre de bénéficiaires
0	0	0	0

Salariés concernés par la politique de rémunération variable

Montant des indemnités de licenciement versées et nombre de bénéficiaires		Montants des sommes payées pour nouvelles embauches et nombre de bénéficiaires	
Sommes versées	Nbre de bénéficiaires	Sommes versées	Nbre de bénéficiaires
2 139 985	15	4 386 000	25

10.2.1.6 Garanties d'indemnités de licenciement accordées au cours de l'exercice, le nombre de bénéficiaires et la somme la plus élevée accordée à ce titre à un seul bénéficiaire

Membres de l'Organe Dirigeant

Garanties d'indemnité de licenciement accordées	
Montant total	Nombre de bénéficiaires
0	0
Garantie la plus élevée	
0	

Salariés concernés par la politique de rémunération variable

Garanties d'indemnité de licenciement accordées	
Montant total	Nombre de bénéficiaires
0	0
Garantie la plus élevée	
0	

10.2.2 Transparence et contrôle de la politique de rémunération

Du fait de sa structure juridique, le Groupe est particulièrement sensibilisé à la maîtrise de l'ensemble des risques pouvant affecter ses fonds propres. Le Groupe ODDO BHF a historiquement adapté l'enveloppe des rémunérations variables versées à ses collaborateurs en fonction de ses résultats et du contexte économique, tout en consolidant annuellement ses fonds propres (cf. tableau présenté au 3.2.2.3).

Par ailleurs, le Comité des Rémunérations s'assure lors de ses travaux et notamment des entretiens avec les responsables du contrôle interne du contrôle de cette politique.

Enfin, le Groupe ODDO BHF, que ce soit avant ou à la suite de la mise en place de la politique de rémunération variable, a toujours strictement veillé à encadrer de façon stricte les rémunérations fixes de ses collaborateurs afin de ne pas alourdir significativement les charges incontournables du Groupe.

Le rapport annuel du Groupe reprend les informations relatives aux rémunérations variables de l'Organe Exécutif.

Les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération seront publiées dans le Rapport de Gestion du Groupe au titre de l'exercice 2025.

La Politique de rémunérations variables est également mise en ligne sur le site internet du Groupe.

États financiers consolidés

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
ACTIF			
Caisse, Banques centrales, CCP		186 431	221 091
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	1 002 987	872 409
Instruments dérivés de couverture	2.2	23 141	29 174
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.3	2 957 611	2 010 785
Titres de dettes au coût amorti	2.4	14 586	11 155
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2.6	4 245 795	7 377 586
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.7	4 716 269	2 242 265
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2.8	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	2.9	46 482	64 531
Autres actifs	2.10	1 115 493	1 081 884
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.11	57 416	55 405
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2.12	8 700	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	2.13	183 545	211 446
Ecart d'acquisition	2.13	73 771	73 771
TOTAL ACTIF		14 632 227	14 251 502
DETTES			
Banques centrales		42 332	10 338
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.15	158 250	152 412
Instruments dérivés de couverture	2.2	14 988	16 485
Dettes envers les établissements de crédit	2.16	2 476 124	2 491 258
Dettes envers la clientèle	2.17	9 219 748	8 889 356
Dettes représentées par un titre	2.18	52 326	172 444
Passifs d'impôts courants et différés	2.9	26 748	22 519
Autres passifs	2.10	1 034 140	916 335
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2.12	-	-
Provisions	2.19	99 538	118 591
Dettes subordonnées	2.20	154 855	167 396
TOTAL DETTES		13 279 049	12 957 134
CAPITAUX PROPRES			
Capital		73 193	73 193
Primes et réserves consolidées liées au capital		1 114 872	1 085 500
Résultat de l'exercice		103 157	104 701
Sous-total		1 291 222	1 263 394
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		26 210	2 650
Total part du Groupe		1 317 432	1 266 044
Participations ne donnant pas le contrôle		35 746	28 324
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		1 353 178	1 294 368
TOTAL PASSIF		14 632 227	14 251 502

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Intérêts et produits assimilés	3.1	303 068	419 256
Intérêts et charges assimilés	3.2	(221 048)	(317 469)
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	3.3	881	(36)
Commissions (produits)	3.4	923 578	853 700
Commissions (charges)	3.4	(276 478)	(247 174)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.5	74 697	83 372
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.6	586	(1 040)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	3.7	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Résultat net des autres activités	3.8	99 761	55 787
PRODUIT NET BANCAIRE		905 045	846 396
Charges générales d'exploitation	3.9	(722 505)	(675 394)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(38 920)	(34 185)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		143 620	136 817
Coût du risque de crédit	3.10	(6 306)	1 217
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		137 314	138 034
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.11	3 238	4 726
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.12	1 150	70
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3.13	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		141 702	142 830
Impôts sur les bénéfices	3.14	(37 225)	(37 462)
Résultat des activités abandonnées avant impôts		-	-
Impôts sur les bénéfices des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES	3.15	-	-
RÉSULTAT NET		104 477	105 368
Participations ne donnant pas le contrôle		(1 320)	(667)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		103 157	104 701
Résultat par action (en euros)		49,26	49,48
Résultat dilué par action (en euros)		48,20	48,92

État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers euros)	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Résultat net	104 477	105 368
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	12 233	7 631
Ecart de conversion	887	(1 186)
Variations de valeur des actifs financiers de dettes à la juste valeur par capitaux propres	16 500	12 498
Ecart de réévaluation de la période	17 075	11 489
Reclassement en résultat	(575)	1 009
Pertes nettes sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	-	-
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	-	-
Impôts sur les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(5 154)	(3 681)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	11 260	(7 040)
Ecart actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	16 595	(9 587)
Variations de valeur des actifs financiers de dettes à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Reclassement des capitaux propres recyclables	-	-
Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(5 335)	2 547
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23 493	591
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	127 970	105 959
Dont part du Groupe	126 650	105 292
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1 320	667

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Primes et réserves consolidées liées au capital					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
	Capital	Primes et réserves consolidées	Elimination des titres auto détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Ecarts de conversion	Total des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 Décembre 2023	72 572	1 043 259	(8 905)	(537)	1 033 817	102 396	(25 369)	16 859	10 569	2 059	1 210 844	16 557	1 227 401
Mouvements sur actions propres			(5 686)		(5 686)						(5 686)		(5 686)
Opérations résultant de plans de paiement en actions		(492)		(31)	(523)					(523)	(523)		(523)
Variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							8 817			8 817	8 817		8 817
Affectation résultat N-1		102 396			102 396	(102 396)							
Résultat 31/12/2024						104 701					104 701	667	105 368
Distribution des dividendes		(52 282)			(52 282)						(52 282)	(833)	(53 115)
Mouvements sur le capital	621	9 379			9 379						10 000		10 000
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi								(7 040)		(7 040)	(7 040)		(7 040)
Autres mouvements		(1 601)			(1 601)				(1 186)	(1 186)	(2 787)	11 933	9 146
Capitaux propres au 31 Décembre 2024	73 193	1 100 659	(14 591)	(568)	1 085 500	104 701	(16 552)	9 819	9 383	2 650	1 266 044	28 324	1 294 368
Mouvements sur actions propres			(20 056)		(20 056)						(20 056)		(20 056)
Opérations résultant de plans de paiement en actions		(1 212)		36	(1 176)						(1 176)		(1 176)
Variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							11 346			11 346	11 346		11 346
Affectation résultat N-1		104 701			104 701	(104 701)							
Résultat 31/12/2025						103 157					103 157	1 321	104 478
Distribution des dividendes		(52 990)			(52 990)						(52 990)	(1 053)	(54 043)
Mouvements sur le capital													
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi								11 260		11 260	11 260		11 260
Autres mouvements		(1 107)			(1 107)				954	954	(153)	7 154	7 001
Capitaux propres au 31 Décembre 2025	73 193	1 150 051	(34 647)	(532)	1 114 872	103 157	(5 206)	21 079	10 337	26 210	1 317 432	35 746	1 353 178

Au 31 Décembre 2025, le capital de ODDO BHF SCA entièrement libéré s'élève à 73 193 472 € et se compose de 2 140 160 actions d'une valeur nominale de 34,20 €.
 Au 31 Décembre 2025, les 61 512 actions détenues par le Groupe pour un montant de 35 179 K€, **représentent 2.87% du capital.**

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	141 702	142 830
Résultat des activités destinées à être cédées avant impôts	-	-
Résultat avant impôts	141 702	142 830
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	38 920	34 185
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Dotations nettes aux provisions	47 222	40 943
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(3 238)	(4 726)
Résultat des activités destinées à être cédées	-	-
Autres mouvements	30 734	15 870
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat	113 638	86 272
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(1 742 875)	(1 311 415)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 673 928	1 503 775
Flux liés aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(1 076 103)	(98 519)
Flux liés aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	55 007	(52 676)
Impôts versés	(35 029)	(36 464)
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(125 072)	4 701
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	130 268	233 803
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(29 901)	14 388
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(17 015)	(45 092)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(46 916)	(30 704)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(50 659)	(43 175)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (*)	(147 028)	(1 397)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(197 687)	(44 572)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE	12 912	(10 744)
FLUX NET DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(101 423)	147 783
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	645 263	497 480
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	210 753	193 883
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	434 510	303 597
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	543 840	645 263
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	144 099	210 753
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	399 741	434 510
FLUX NET DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(101 423)	147 783

(*) En application de la norme IFRS 16, les flux de trésorerie liés aux Contrats de location ont été intégrés aux opérations de financement, sur la ligne « Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ». Au 31/12/2025, ces flux s'élevaient à 21 052 K

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Faits marquants de l'exercice

Création de la société ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS SCA et de ses filiales basées en Allemagne, Autriche et Suisse :

Le Groupe ODDO BHF SCA souhaite étendre sa plateforme de Corporate Finance, en particulier dans le domaine des fusions et acquisitions (M&A), en France, en Allemagne, en Autriche et en Suisse.

Afin de réaliser cet objectif, la société ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS SCA a été créée le 4 Juillet 2025. L'activité de M&A réalisée par ODDO BHF SCA a été transférée dans cette filiale, détenue à 100% par ODDO BHF SCA.

ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS SCA a vocation à développer son activité à l'international par l'intermédiaire de filiales locales et c'est dans le respect de cet objectif que les trois filiales suivantes ont été créées, toutes trois intégralement détenues par ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS SCA :

- ODDO Corporate finance partners GmbH basée à Francfort, créée le 1er août 2025 ;
- ODDO Corporate finance partners GmbH basée à Vienne, créée le 6 octobre 2025 ;
- ODDO Corporate finance partners (Schweiz) GmbH basée à Zurich, créée le 1er décembre 2025.
- Transfert de la détention de ODDO BHF UK à ODDO BHF SCA :

Il a été procédé au transfert de propriété de la filiale ODDO BHF UK de ODDO BHF SE à ODDO BHF SCA en date du 1er Novembre 2025.

Cette opération est sans impact aux bornes du Groupe ODDO BHF SCA.

Note 1 - Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe ODDO BHF SCA (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.

Le Groupe a fait le choix, offert par les dispositions transitoires de la norme IFRS 9, de continuer à comptabiliser ses opérations de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne

incluant celles relatives à la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

1.1 Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022.

Les informations présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

Afin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires commandités. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de plan d'options.

Connectivité entre les états financiers et l'état de durabilité

En application de l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la transposition en droit français de la directive 2022/2464 de l'Union européenne du 14 décembre 2022 (Corporate Sustainable Reporting Directive) et du règlement délégué (UE) 2023/2772 du 31 juillet 2023 définissant les normes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards), le Groupe a établi un état de durabilité relatif à l'exercice 2025. Des liens directs ou indirects avec les états financiers consolidés sont présentés dans l'état de durabilité lorsque des informations financières figurent dans ce dernier.

1.2 Nouvelles normes applicables à compter du 1er janvier 2025

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels sont identiques à ceux utilisés par le Groupe pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'union européenne et détaillés dans la note 1 « principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés »

des états financiers consolidés de l'exercice 2024, complétés par les normes comptables ou interprétations suivantes appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2025.

Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2025 :

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »	15 août 2023	12 novembre 2024

Amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »

Ces amendements précisent les situations dans lesquelles une monnaie est considérée comme convertible, ainsi que les modalités d'évaluation du cours de change d'une monnaie non convertible. Ils complètent également les informations à communiquer en annexes des états financiers lorsqu'une devise n'est pas convertible.

1.3 Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 31 Décembre 2025. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 31 Décembre 2025.

Normes comptables, interprétations ou amendements non encore adoptés par l'Union européenne au 31 Décembre 2025 :

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Date d'application: exercices ouverts à compter du
Amendements à IFRS 9 « Modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers »	30 mai 2024	1er janvier 2026
Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7 « Contrats référençant de l'électricité provenant de sources dépendant de la nature » (PPA et VPPA)	18 décembre 2024	1er janvier 2026
IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »	9 avril 2024	1er janvier 2027

- Amendements à IFRS 9 « Modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers »

Adoptés par l'Union européenne le 27 mai 2025.

Ces amendements apportent des clarifications sur le classement des actifs financiers et notamment sur la manière d'apprécier la cohérence des flux contractuels d'un actif financier avec un contrat de prêt basique. Ils clarifient ainsi la classification des actifs financiers ayant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) ou similaires.

Des précisions sont également apportées pour le classement des instruments liés par contrat et des actifs financiers garantis uniquement par des sûretés réelles. Par ailleurs, ces amendements viennent préciser les modalités de décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen de systèmes de paiement électronique.

De nouvelles informations sont également requises concernant les instruments de capitaux propres désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres, ainsi que les actifs et passifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, tels les instruments avec des facteurs ESG.

- Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7 « Contrats référençant de l'électricité provenant de sources dépendant de la nature » (PPA et VPPA)

Adoptés par l'Union européenne le 30 juin 2025.

L'Union européenne a adopté des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 relatifs aux contrats référençant de l'électricité provenant de sources dépendant de la nature et dont la quantité produite se trouve soumise à un aléa de variabilité.

Les contrats concernés peuvent être dénoués :

- Par livraison physique de l'électricité achetée ou vendue : power purchase agreement (PPA) ;
- Par un règlement net en trésorerie pour la différence entre le prix fixé par le contrat et le prix du marché : virtual power purchase agreements (VPPA).

Ces amendements clarifient les conditions d'application de l'exemption « own use » permettant d'exclure du champ de la norme IFRS 9 les contrats PPA détenus par le Groupe.

Par ailleurs, ces amendements modifient également les modalités de désignation de l'élément couvert dans l'application de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats VPPA.

Ces amendements ne devraient pas avoir d'effet matériel sur les états financiers du Groupe.

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »

Publiée le 9 avril 2024.

Cette norme remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Elle ne modifiera pas les règles de reconnaissance des actifs, passifs, charges et produits, ni leur évaluation ; elle ne concerne que leur présentation dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes.

Les principales modifications apportées par cette nouvelle norme concernent le compte de résultat. Ce dernier devra être structuré par des sous-totaux obligatoires et articulé en trois catégories de produits et de charges : les produits et charges d'exploitation, les produits et charges d'investissement et les produits et charges de financement.

Pour les entités dont l'investissement dans des actifs ou l'octroi de financement à ses clients constitue une de ses activités principales, telles les entités des secteurs de la banque et de l'assurance, la norme prévoit une présentation adaptée des produits et charges relatifs à ces activités au sein des produits et charges d'exploitation.

La norme IFRS 18 impose par ailleurs la présentation dans les notes annexes aux états financiers des mesures de performance alternatives définies par la Direction de l'entité et utilisées dans la communication financière (justification de l'usage de ces mesures, mode de calcul, rapprochement avec les sous-totaux imposés par la norme).

La norme fournit enfin des orientations pour l'agrégation et la désagrégation des informations quantitatives dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes.

La norme IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 avec un retraitement rétrospectif des comptes comparatifs. Les travaux de place relatifs aux modalités d'application de la norme IFRS 18 se poursuivent.

1.4 Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

1.5 Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de ODDO BHF SCA et des principales sociétés françaises et étrangères composant le Groupe ODDO BHF SCA. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe ODDO BHF SCA.

1.5.1 Méthode de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive

par le Groupe. Ces filiales, qui peuvent être des entités structurées, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
- Le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- Le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes.

Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent.

Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions...) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur

les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord.

Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint operation), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Dans le cas d'une co-entreprise (joint venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité.

La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

1.5.2 Cas particuliers des entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné.

Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques : sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales.

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- Les activités et l'objectif de l'entité,
- La structuration de l'entité,
- Les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques,
- Les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe.

Dans le cadre de la consolidation des entités structurées et contrôlées par le Groupe, les parts des entités structurées qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en Dettes.

1.5.3 Règles de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels des entités composant le Groupe. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

1.5.4 Conversion des comptes des entités étrangères

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de la période. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en Gains ou pertes latents ou différés – Ecart de conversion.

Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises viennent également en variation des réserves consolidées dans cette même rubrique.

1.5.5 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique écarts d'acquisition ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, à la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés. Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 4 principales unités génératrices de trésorerie, homogène avec le pilotage du groupe en grands métiers. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés et appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Lorsque la valeur recouvrable de l'(des) unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition.

1.5.6 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- Elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- Elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- Le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- Le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.6 Principes comptables et méthode d'évaluation

1.6.1 Opérations en devises

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés

en devises sont convertis en Euros (monnaie fonctionnelle du Groupe) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

1.6.2 Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit le classement des actifs financiers en trois catégories (Coût amorti, Juste valeur par résultat et Juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « business model »).

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

1.6.2.a Actifs financiers au coût amorti

La norme IFRS 9 regroupe sous la dénomination « Actifs financiers au coût amorti » les notes suivantes :

- Titres de dettes au coût amorti
- Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti
- Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres du portefeuille de Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des

dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (voir 1.6.2.d Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique de « Prêts et Créances » appropriée.

1.6.2.b Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- Critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est

à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.

- Critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti. Sont notamment classés dans cette catégorie les titres du portefeuille de trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat. Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.6.2.c Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « provisions pour risques et charges ».

1.6.2.d Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues. Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit déprécié.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés (« strate 3 ») : Lorsqu'un actif est déprécié, la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés

Définition

Un actif financier est déprécié et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « Restructuration des actifs financiers »).

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêt.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Compte tenu du modèle utilisé, les créances commerciales sont classées dans les expositions de strate 2.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation lorsque les paiements contractuels générés par cet actif sont en retard depuis plus de 30 jours.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1)

ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont évaluées au sein d'un comité réunissant les départements de la gestion du risque de crédit et de la direction des risques.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier (y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires) sur la durée de vie sont pris en compte. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle doit être utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

Exposition en cas de Défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

1.6.2.e Instruments financiers à la juste valeur par résultat

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

1.6.2.f Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres.

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; compte d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bon de caisse, titres de marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

1.6.2.g Actions propres

Les actions ODDO BHF SCA détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.6.2.h Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe a fait le choix, offert par les dispositions transitoires de la norme, de continuer à comptabiliser ses opérations de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les dérivés incorporés à des instruments financiers passifs composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste Actifs et passifs à la juste valeur par résultat et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. La couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie, prospectivement et rétrospectivement. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique Instruments dérivés de couverture.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est réévaluée au titre du risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajusté pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, spécifique des capitaux propres, tandis que

la partie inefficace est constatée au poste Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste Produits et charges d'intérêts du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'élément couvert ou l'instrument de couverture ne figurent plus au bilan, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste Produits et charges d'intérêts du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net sont inscrites dans les capitaux propres en Gains ou pertes latents ou différés tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

1.6.2.i Détermination de la juste valeur

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Sont repris dans cette catégorie les instruments suivants :

- Les obligations seniors ou subordonnées émises par des entreprises, des banques ou des états membres de l'Union Européenne. Ces titres bénéficient de cotations externes directes (cotations brokers) ou sont issus d'un portefeuille de facilitation dont le niveau de turnover est très élevé (de 1 à 2 semaines)
- Les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative est disponible quotidiennement
- Les actions cotées sur un marché actif et présentant des volumes de transaction quotidiens significatifs

Niveau 2 : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Cette catégorie comprend :

- Les prêts, créances et dettes au coût amorti réalisés avec des établissements de crédit.
- Les instruments dérivés de gré à gré (Swaps de taux)

Niveau 3 : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).

Nous retrouvons dans cette catégorie les prêts, créances et dettes au coût amorti réalisés avec des clients, et les titres de participation.

1.6.2.j Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

1.6.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels

créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Logiciels	3 à 7 ans
Matériel informatique et de bureautique	1 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Travaux immobiliers et agencements	3 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins un fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêt. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en Gains ou pertes nets sur autres actifs.

Les droits d'utilisation des biens pris en location (IFRS 16) sont présentés en Immobilisations Corporelles. Le traitement des contrats de location et les impacts induits sur le bilan et le compte de résultat sont expliqués au point 1.7.

1.6.4 Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de

crédit ou à des avantages du personnel représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.6.5 Compte de résultat

1.6.5.a Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en Intérêts et produits assimilés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

1.6.5.b Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Ces produits de commissions entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé. Le

prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- Soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Tel est le cas de certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôts, ou les commissions sur abonnements télématiques.
- Soit lorsque le service est rendu dans le cas de commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiements.

Les sociétés de gestion du Groupe perçoivent, selon les dispositions contractuelles de certaines catégories d'Organismes de Placements collectifs (ci-après « OPC »), des commissions de surperformance.

Ces commissions variables rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé les objectifs fixés dans le prospectus. Ces objectifs sont généralement définis par rapport à l'évolution d'un indice de référence sélectionné en fonction de l'orientation de gestion de l'OPC.

Les commissions de surperformance sont comptabilisées en résultat à l'échéance de la période de calcul telle que définie dans le prospectus des OPC. Elle est généralement de 12 mois mais peut aller au-delà lors de la création d'un nouvel OPC ou d'une nouvelle catégorie de part d'un OPC existant.

1.6.5.c Frais de personnel

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés ».

1.6.5.d Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme, tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement et la participation ;
- Les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

Ces écarts actuariels, ainsi que le rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont enregistrés immédiatement et en totalité parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Ces éléments ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, ces éléments, qui ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- Les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- Le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- La constatation des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- L'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La

méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Paie à base d'actions ODDO BHF SCA

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe dénoués par la remise d'actions et englobent :

- Les options d'achat d'actions
- Les attributions gratuites d'actions
- Les droits d'acquérir directement des actions

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique Frais de personnel (rémunérations variables) selon les modalités décrites ci-après.

Plan d'options

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des options d'achat d'actions. Ces options sont couvertes par des actions propres détenues par le Groupe, qui sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Ce plan est également couvert par des actions propres détenues par le Groupe qui sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

Droits d'acquérir directement des actions

Le Groupe attribue à certains de ses salariés le droit d'acquérir des actions à la valeur nette comptable.

La juste valeur de ces différents modes de paiements à base d'actions est déterminée sur l'estimation de la juste valeur à partir de l'Actif Net Comptable.

1.6.5.E Coût du risque

Le contenu de la rubrique Coût du risque est constitué des dotations nettes des reprises aux provisions et des pertes réalisées ou attendues sur les risques de crédit, de contrepartie, les litiges et les garanties données. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

1.6.5.F Impôts sur le résultat

Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25%. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés

dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés, seule une quote-part de frais et charges est imposée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts courants du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique Impôts différés. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 25,83%.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.7. TRAITEMENT DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE (IFRS 16)

1.7.1 Principes comptables de la norme ifrs 16

Reconnaissance au bilan des contrats de location
Pour tout contrat de location, à l'exception de certaines exemptions prévues par la norme, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette.

1.7.2 Champ d'application et mesures de simplification

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels les ordinateurs personnels, les tablettes, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le Groupe a jugé pertinent de relever ce seuil d'exemption à 200 000€ de loyers annuels.

Compte tenu du seuil de matérialité défini par le Groupe, ces principes s'appliquent uniquement aux baux immobiliers et aux contrats de location de véhicules.

1.7.3 Distinction entre contrats de location et contrats de service

La norme IFRS 16 introduit de nouvelles dispositions pour distinguer les contrats de location des contrats de service. Dans les comptes des preneurs, la norme ne différencie plus les contrats qualifiés de location simple de ceux qualifiés de location-financement.

En revanche, les contrats doivent être analysés pour déterminer s'ils répondent à la définition d'un contrat de location et pour en séparer, le cas échéant, les différentes composantes locatives et les composantes non-locatives (ou services).

Un contrat est un contrat de location ou contient une composante locative s'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié moyennant une contrepartie et pour une durée donnée :

- Le contrôle de l'utilisation de l'actif loué suppose le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques liés à son utilisation tout au long de la durée du contrat de location et la capacité pour le preneur de diriger l'utilisation de l'actif.
- L'existence d'un actif identifié est notamment conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué, cette condition étant appréciée au regard des faits et circonstances existant au commencement du contrat. La faculté pour le bailleur de substituer librement le bien loué confère au contrat un caractère non-locatif, son objet étant alors la mise à disposition d'une capacité et non d'un actif.
- L'actif identifié peut être constitué d'une portion physiquement distincte d'un actif plus large (comme par exemple un étage déterminé au sein d'un immeuble). En revanche une partie de la capacité ou d'un bien qui n'est pas physiquement distincte ne constitue pas un actif identifié (comme par exemple la location de surfaces de travail partagées, ou co-working, au sein d'un ensemble sans localisation prédéfinie au sein de cet ensemble).

L'analyse des contrats de location menée au sein du Groupe a permis de réduire l'application d'IFRS 16 à deux typologies de biens : les immeubles de bureaux regroupés sous la terminologie Immeubles et les véhicules mis à disposition du personnel regroupés sous la terminologie Matériels de transport.

Les immeubles loués par le Groupe se situent principalement en France et en Allemagne.

D'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme ont été exclus après application du seuil d'exemption défini au point 1.7.2.

1.7.4 Traitement comptable des contrats de location par les preneurs

Comptabilisation d'une dette locative par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui seront à payer sur la durée de la location.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs :

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée, dans la plupart des cas du montant de l'ajustement du passif, en cas notamment, de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété.

Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

Le principal impact sur le compte de résultat est le remplacement des loyers auparavant comptabilisés de manière linéaire en frais généraux par une augmentation des charges d'intérêts en produit net bancaire du fait des dettes locatives, et une augmentation des charges d'amortissement du fait des droits d'utilisation.

Durée de la location :

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- Des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- Et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée doit tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- Les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- Les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques...),
- Les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur...),
- L'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité ou du prestige de la localisation),
- De l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Taux d'actualisation des loyers :

- Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le Groupe a donc décidé d'utiliser le taux d'endettement marginal des preneurs pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.
- Le Groupe n'émettant pas d'instruments de dette sur les marchés, le taux d'endettement marginal a été approximé à partir d'éléments observables tels que des taux d'emprunts issus d'émissions réalisées par des sociétés comparables du secteur.

Montant des loyers :

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor, ...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée. Les avantages locatifs tels que les franchises de loyers rentrent également en compte dans l'évaluation de la dette locative.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

Impôts sur les bénéfices :

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Les différences temporelles nettes qui pourront résulter des variations ultérieures du droit d'utilisation et de la dette locative entraîneront la constatation d'un impôt différé.

1.8 PILIER 2 : REFORME FISCALE – TAUX D'IMPOSITION MINIMUM MONDIAL

En décembre 2021, l'OCDE a publié un modèle de règles visant à garantir que les grandes entreprises multinationales paient un niveau minimum d'impôt sur les revenus générés dans chacune des juridictions où elles opèrent («Pilier 2»).

Ces règles ont été transposées au niveau européen par la DIRECTIVE (UE) 2022/2523 DU CONSEIL du 14 décembre 2022, ainsi que dans plusieurs juridictions du Groupe, dont

notamment la France, et sont entrés en application à compter de l'exercice 2024.

En tant que sous-groupe de la société Financière IDAT SAS, le Groupe ODDO BHF SCA entre dans le champ d'application de Pilier 2.

Au titre de l'exercice 2025, aucun impôt complémentaire relatif à Pilier 2 n'a été généré. Par conséquent, au titre de l'exercice 2025 aucune charge d'impôt liée à Pilier 2 n'a été reconnue dans les comptes du Groupe et cette réforme n'a eu pas d'impact sur le taux effectif du Groupe.

Conformément aux règles IAS 12, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à Pilier 2.

Note 2 – Notes relatives au bilan

2.1 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs détenus à des fins de transaction		
Effets publics et valeurs assimilées	30 471	4 825
Obligations et autres titres à revenu fixe	250 949	226 731
Titres cotés	250 949	226 731
Titres non cotés	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	2 305	2 690
Titres cotés	2 305	2 686
Titres non cotés	-	4
OPCVM	362	1 256
Titres cotés	13	1 144
Titres non cotés	349	112
Instruments dérivés (hors couverture)	77 709	114 309
Autres	-	-
Sous-total	361 796	349 811
Dont juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	-	-
Actifs obligatoirement à la juste valeur par résultat		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	45 500	-
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	45 500	-
Actions et autres titres à revenu variable	357 981	296 377
Titres cotés	24 467	8 477
Titres non cotés	333 514	287 900
OPCVM	237 710	226 221
Titres cotés	160 971	145 893
Titres non cotés	76 739	80 328
Autres	-	-
Sous-total	641 191	522 598
Dont juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	478 903	351 676
Actifs à la juste valeur par résultat sur option		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	-	-
Autres	-	-
Sous-total	-	-
Dont juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	-	-
Total	1 002 987	872 409

Conditions d'utilisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Autres	-	-
Total	-	-

Les titres immobilisés détenus par le Groupe sont classés en Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat sur la ligne Actions et autres titres à revenu variable, Titres non-côtés. Ces titres sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres immobilisés		
Titres de participation	16 553	14 901
Autres titres détenus à long terme	658	798
Parts dans les entreprises liées	11 053	4 529
Créances rattachées	-	(1)
Total	28 264	20 227

Détail des instruments dérivés hors couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Actions et indices	-	-	10 219	-	-	3 789
Swaps	-	-	-	-	-	-
Autres contrats fermes	-	-	10 219	-	-	3 789
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-
Taux	35 460	32 191	2 175 623	56 500	66 119	3 200 975
Swaps	35 460	32 191	2 073 240	56 500	66 119	3 153 050
Autres contrats fermes	-	-	102 383	-	-	47 925
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-
Change	11 166	12 469	3 495 103	39 704	32 568	3 471 447
Swaps	4 721	4 034	2 644 692	16 811	21 035	2 394 792
Autres contrats fermes	6 443	8 433	774 915	21 203	9 843	755 755
Instruments conditionnels	2	2	75 496	1 690	1 690	320 900
Autres	31 083	47 204	943 239	18 105	13 267	788 322
Swaps	23 000	22 624	482 032	5 366	6 457	309 696
Autres contrats fermes	8 083	24 580	461 207	12 739	6 810	478 626
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-
Total	77 709	91 864	6 624 184	114 309	111 954	7 464 533

2.1 INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Couverture de juste valeur	23 141	14 988	3 308 065	29 174	16 485	2 088 336
Swaps	23 141	14 988	3 308 065	29 174	16 485	2 088 336
Autres contrats fermes	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Autres contrats fermes	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-
Total	23 141	14 988	3 308 065	29 174	16 485	2 088 336

2.3 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	1 234 953	805 342
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 694 524	1 187 179
Titres cotés	1 694 524	1 187 179
Titres non cotés	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	-	-
Titres immobilisés	-	-
Titres de participation	-	-
Autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Créances rattachées	28 134	18 264
Total	2 957 611	2 010 785
Dont plus ou moins-values latentes comptabilisées directement en capitaux propres	(5 478)	(21 977)

Détail par devise des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Euros	2 905 733	1 865 161
Dollars	51 577	145 336
Livre Sterling	-	-
Yen	-	-
Autres	301	288
Total	2 957 611	2 010 785

2.4 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	5 685	2 967
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 717	8 089
Titres cotés	8 717	8 089
Titres non cotés	-	-
Créances rattachées	184	99
Total	14 586	11 155

Détail par devise des titres de dette au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Euros	3 024	8 980
dollars	-	-
livre sterling	-	-
Yen	-	-
Autres	11 562	2 175
Total	14 586	11 155

2.5 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2024			Total
	Prix de marché cotés	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables	
	(niveau 1)	(niveau 2)	(niveau 3)	
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs détenus à des fins de transaction	283 738	78 058	-	361 796
Actifs obligatoirement à la juste valeur par résultat	162 108	180	478 903	641 191
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	23 141	-	23 141
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 957 611	-	-	2 957 611
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	66 366	91 884	-	158 250
Instruments dérivés de couverture	-	14 988	-	14 988
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2025			TOTAL
	Prix de marché cotés	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables	
	(niveau 1)	(niveau 2)	(niveau 3)	
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs détenus à des fins de transaction	234 275	115 536	-	349 811
Actifs obligatoirement à la juste valeur par résultat	154 449	16 473	351 676	522 598
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	29 174	-	29 174
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 010 785	-	-	2 010 785
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	39 834	112 578	-	152 412
Instruments dérivés de couverture	-	16 485	-	16 485
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	

2.6 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, AU COÛT AMORTI

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes et prêts	3 882 492	6 866 813
à vue	2 965 414	5 866 977
à terme	917 078	999 836
Titres reçus en pension livrée	289 601	395 398
Créances rattachées	8 688	12 818
Dépôts de garantie versés-Banques	66 920	105 145
Total brut	4 247 701	7 380 174
Provisions	(1 906)	(2 588)
Total	4 245 795	7 377 586

2.7 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, AU COÛT AMORTI

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres concours à la clientèle	4 474 648	2 078 803
Crédits	1 950 980	1 861 582
Titres assimilés à des prêts et créances	6 905	35 875
Titres empruntés	-	-
Valeurs reçues en pension	2 516 763	181 346
Comptes ordinaires débiteurs	125 501	62 010
Prêts participatifs	-	-
Créances rattachées	126 690	118 764
Dépôts et cautionnements versés-Clients	1 813	4 067
Total brut	4 728 652	2 263 644
Provisions	(12 383)	(21 379)
Total	4 716 269	2 242 265

2.8 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Obligations et autres instruments de dettes	-	-
Créances rattachées	-	-
Total brut	-	-
Dépréciations	-	-
Total	-	-

2.9 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôts courants	11 051	9 909	17 840	9 539
Impôts différés	35 431	16 839	46 691	12 980
Total	46 482	26 748	64 531	22 519

Au 31 décembre 2025, le stock d'impôts différés actifs du Groupe ODDO BHF SE se compose d'une créance d'impôts constatée au titre des pertes fiscales de ODDO BHF (Schweiz) AG d'un montant de 2 079K€. Les pertes fiscales ont été réalisées entre les exercices 2019 et 2024. Un business plan permet de démontrer qu'il est hautement probable que ces pertes fiscales pourront être utilisées au cours des six prochaines années.

Au 31 décembre 2025, les pertes fiscales antérieures de

ODDO BHF Belgium s'élève à un montant de 721 334K€. Ces pertes fiscales ont été réalisées entre les exercices 2005 et 2016. Faute de business plan permettant de démontrer la probabilité que ces pertes fiscales pourraient être utilisées dans le futur, cette créance d'impôts n'a pas été matérialisée dans les comptes.

Détail des impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	12/31/2023	ID constatés en résultat	ID constatés en capitaux propres	Autres	31/12/2024	ID constatés en résultat	ID constatés en capitaux propres	Autres	31/12/2025
Participation	4 115	(522)	-	-	3 593	(561)	-	-	3 032
Provisions	15 318	888	2 756	(100)	18 862	(2 129)	(4 639)	-	12 094
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	7 626	1 196	(3 687)	-	5 135	756	(5 154)	-	737
Déficits reportables	5 629	(1 469)	-	(895)	3 265	(258)	-	-	3 007
Autres (*)	12 900	(9 942)	(202)	100	2 856	(2 417)	(699)	(18)	(278)
Impôts différés nets	45 588	(9 849)	(1 133)	(895)	33 711	(4 609)	(10 492)	(18)	18 592
Impôts différés actifs	53 315				46 691				35 431
Impôts différés passifs	(7 727)				(12 980)				(16 839)

(*) Les impacts liés à l'application de la norme IFRS 16 sont présentés sur la ligne Autres. Ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	ID constatés en résultat	ID constatés en capitaux propres
Impôts différés actifs	(267)	-
Impôts différés passifs	671	-
Impôts différés nets	404	-

2.10 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de négociation règlement	276 090	306 356	258 202	225 431
Dépôts et cautionnements	34 460	8 411	19 351	21 021
Impôts, taxes et comptes rattachés	20 251	46 656	28 383	64 857
Personnel et comptes rattachés	352	162 309	211	150 968
Organismes sociaux et comptes rattachés	2 763	42 849	4 195	42 859
Clients et comptes rattachés	298 937	-	280 016	343
Fournisseurs et comptes rattachés	3 732	103 763	1 245	106 592
Crédits en attente de renouvellement	5 036	-	18 416	-
Stocks et assimilés	346 616	-	361 908	-
Charges constatées d'avance	13 182	-	14 059	-
Produits constatés d'avance	-	10	-	98
Charges à payer	-	19 934	-	16 502
Produits à recevoir	73 009	-	58 559	-
Valeurs à l'encaissement	-	1 370	-	1 452
Dettes sur minoritaires des OPCVM	-	-	-	-
Divers	41 065	258 565	37 339	196 922
Dettes de loyers	-	83 917	-	89 290
Total	1 115 493	1 034 140	1 081 884	916 335

Les dettes de loyers du Groupe se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	1/1/2025	Variations	31/12/2025
Immeubles	87 259	(5 863)	81 396
Matériel de transport	2 031	490	2 521
Total	89 290	(5 373)	83 917

Le tableau suivant présente les Dettes de loyers au 31/12/2025 par maturité :

(en milliers d'euros)	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Immeubles	74 734	6 662	-	81 396
Matériel de transport	2 521	-	-	2 521
Total	77 255	6 662	-	83 917

2.11 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Génération Vie	53 263	51 255
Groupe Cogefi	1 186	1 800
Magnacarta	-	-
ABN AMRO-ODDO BHF B.V	2 967	2 350
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	57 416	55 405

Nous avons regroupé sous l'appellation Groupe Cogefi, les entités Cogefi et Cogefi Gestion

Les données financières des principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total du bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net
Génération Vie	4 781 505	276 621	2 969
Cogefi	27 337	2 820	(1 291)
ABN AMRO-ODDO BHF B.V	6 845	9 472	956
Total	4 815 687	288 913	2 634

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
OBSE - Immeuble T4 Düsseldorf	8 700	-	-	-
ACTIVITES ABANDONNEES	8 700	-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
Caisse, Banques centrales, CCP	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	-	-	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 700	-	-	-
TOTAL ACTIF	8 700	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	-
TOTAL PASSIF	-	-	-	-

2.13 IMMOBILISATIONS

(en milliers d'euros)	Valeur Brute 31/12/2024	Mvt de péri- mètre	Entrées	Sorties	Autres	Valeur brute 31/12/2025	Amort. et dépré.	Valeur Nette 31/12/2025
Immobilisations incorporelles								
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de commerce	54 776	-	428	-	(428)	54 776	(11 730)	43 046
Droit d'usage	10	-	-	-	-	10	-	10
Logiciels	73 363	-	322	(3 078)	114	70 721	(66 305)	4 416
En cours	-	-	109	-	(109)	-	-	-
Autres	225	-	-	-	-	225	-	225
Sous-total	128 374	-	859	(3 078)	(423)	125 732	(78 035)	47 697
Immobilisations corporelles								
Mobilier et matériel de bureau	15 188	-	1 093	(242)	1	16 040	(11 667)	4 373
Matériel de transport	826	-	1	(28)	1	800	(711)	89
Matériel informatique	27 131	-	3 860	(4)	1 612	32 599	(26 541)	6 058
Agencements	57 535	4	2 475	-	1 037	61 051	(33 740)	27 311
Terrains	6 049	-	-	(4 166)	(1 883)	-	-	-
Constructions	14 934	-	-	(7 254)	(7 680)	-	-	-
Immo. en cours	25 541	-	4 675	-	(4 528)	25 688	-	25 688
Droit d'utilisation	131 050	6	17 398	(7 074)	(130)	141 250	(69 223)	72 027
Autres	703	-	76	-	1	780	(478)	302
Sous-total	278 957	10	29 578	(18 768)	(11 569)	278 208	(142 360)	135 848
Total	407 331	10	30 437	(21 846)	(11 992)	403 940	(220 395)	183 545

La colonne Autres héberge les écarts de conversion. Les droits d'utilisation ont dégagé un écart de conversion de -129K€.

Répartition des fonds de commerce par activité

(en milliers d'euros)	Banque d'investissement		Banque Privée		Gestion d'actifs		Total Groupe	
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024
Valeur brute	-	-	41 108	41 108	13 668	13 668	54 776	54 776
Dépréciation	-	-	(530)	(375)	(11 200)	(10 304)	(11 730)	(10 679)
Valeur nette comptable	-	-	40 578	40 733	2 468	3 364	43 046	44 097

Droits d'utilisation des biens pris en location par le Groupe

En application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe comptabilise désormais dans la rubrique Immobilisations corporelles les droits d'utilisation des biens loués. Les mouvements de la période sont présentés dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	Valeur Brute	Mvt de périmètre	Entrées	Sorties	Autres	Valeur brute	Amort. et dépré.	Valeur Nette
	01/01/2025					31/12/2025		31/12/2025
Droits d'utilisation	131 050	6	17 398	(7 074)	(130)	141 250	(69 223)	72 027
Immeubles de bureaux	126 940	6	15 712	(5 867)	(131)	136 660	(67 099)	69 561
Matériels de transport	4 110		1 686	(1 207)	1	4 590	(2 124)	2 466

Ecart d'acquisition par activité

(en milliers d'euros)	Banque d'investissement		Banque Privée		Gestion d'actifs		Total Groupe	
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024
Valeur brute	9 418	9 418	21 682	21 682	52 089	52 089	83 189	83 189
Dépréciation	(9 418)	(9 418)	-	-	-	-	(9 418)	(9 418)
Valeur nette comptable	-	-	21 682	21 682	52 089	52 089	73 771	73 771

2.14 DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les données financières présentées dans cette note répondent aux exigences de la norme IFRS 9.

Synthèse des dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2025			31/12/2024		
		Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette
Actifs financiers au coût amorti		9 727 234	(16 129)	9 711 105	10 323 137	(25 197)	10 297 940
Titres de dette au coût amorti	2,4	14 588	(2)	14 586	11 156	(1)	11 155
Strate 1		14 588	(2)	14 586	11 156	(1)	11 155
Strate 2		-	-	-	-	-	-
Strate 3		-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2,6	4 247 701	(1 906)	4 245 795	7 380 174	(2 588)	7 377 586
Strate 1		4 192 925	(1 140)	4 191 785	7 345 341	(2 069)	7 343 272
Strate 2		54 541	(541)	54 000	34 637	(329)	34 308
Strate 3		235	(225)	10	196	(190)	6
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2,7	4 728 652	(12 383)	4 716 269	2 263 645	(21 380)	2 242 265
Strate 1		4 389 838	(1 718)	4 388 120	2 069 581	(1 529)	2 068 052
Strate 2		153 924	(4 324)	149 600	103 115	(1 745)	101 370
Strate 3		184 890	(6 341)	178 549	90 084	(18 106)	71 978
POCI		-	-	-	865	-	865
Autres actifs	2.10	736 293	(1 838)	734 455	668 162	(1 228)	666 934
Strate 1		606 186	(292)	605 894	531 065	(259)	530 806
Strate 2		121 677	(268)	121 409	129 290	(191)	129 099
Strate 3		8 430	(1 278)	7 152	7 807	(778)	7 029
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2,3	2 958 128	(517)	2 957 611	2 011 190	(405)	2 010 785
Strate 1		2 958 128	(517)	2 957 611	2 011 190	(405)	2 010 785
Strate 2		-	-	-	-	-	-
Strate 3		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2,1	-	-	-	-	-	-
Strate 1		-	-	-	-	-	-
Strate 2		-	-	-	-	-	-
Strate 3		-	-	-	-	-	-
Engagements de financement		2 341 929	(5 273)	2 336 656	2 165 877	(2 181)	2 163 696
Strate 1		2 200 725	(1 346)	2 199 379	2 081 411	(1 261)	2 080 150
Strate 2		137 816	(3 927)	133 889	83 855	(920)	82 935
Strate 3		3 388	-	3 388	611	-	611
POCI		-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie		535 780	(1 885)	533 895	707 588	(3 491)	704 097
Strate 1		515 090	(1 025)	514 065	696 718	(2 815)	693 903
Strate 2		20 059	(285)	19 774	10 239	(101)	10 138
Strate 3		631	(575)	56	631	(575)	56
Total		15 563 071	(23 804)	15 539 267	15 207 792	(31 274)	15 176 518

Détail des dépréciations et des provisions pour risques de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Mvts de périmètre	Dotations	Reprise disponibles	Reprises utilisées	Autres	31/12/2025
Dépréciation des Actifs financiers au coût amorti	25 197	-	22 070	(404)	(29 389)	(1 345)	16 129
Dépréciations sur encours sains (Strate 1)	3 858	-	6 161	(107)	(6 392)	(368)	3 152
Dépréciations sur encours dégradés (Strate 2)	2 265	-	13 448	-	(9 797)	(783)	5 133
Dépréciations sur encours douteux (Strate 3)	19 074	-	2 461	(297)	(13 200)	(194)	7 844
Dépréciations sur POCI	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	405	-	250	11	(149)	-	517
Dépréciations sur encours sains (Strate 1)	405	-	250	11	(149)	-	517
Dépréciations sur encours dégradés (Strate 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (Strate 3)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours sains (Strate 1)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours dégradés (Strate 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (Strate 3)	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors bilan	5 672	-	6 820	-	(7 053)	1 719	7 158
Dépréciations sur encours sains (Strate 1)	4 076	-	4 952	-	(6 516)	(141)	2 371
Dépréciations sur encours dégradés (Strate 2)	1 021	-	1 868	-	(537)	1 860	4 212
Dépréciations sur encours douteux (Strate 3)	575	-	-	-	-	-	575
POCI	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépréciations et provisions	31 274	-	29 140	(393)	(36 591)	374	23 804

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

(en milliers d'euros)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Dépréciations sur Crédit dépréciés à l'origine	Total
Au 1er janvier 2025	8 339	3 286	19 649	-	31 274
Dotations nettes aux dépréciations	(1 789)	4 982	1 863	-	5 056
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	9 656	50	-	-	9 706
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	(5 451)	(6 944)	(303)	(225)	(12 923)
Transfert vers strate 1	100	(283)	-	-	(183)
Transfert vers strate 2	(2 668)	4 734	-	-	2 066
Transfert vers strate 3	-	(2 843)	54	-	(2 789)
Autres dotations / reprises sans changement de strate	(3 426)	10 268	2 112	225	9 179
Utilisation de dépréciations	-	-	(12 898)	-	(12 898)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(510)	1 077	(195)	-	372
Au 31 Décembre 2025	6 040	9 345	8 419	-	23 804

2.15 PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Passifs détenus à des fins de transaction		
Titres vendus à découvert	66 386	40 458
Instruments dérivés (hors couverture)	91 864	111 954
Autres	-	-
Sous-total	158 250	152 412
Dont juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	-	-
Total	158 250	152 412

Détail des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Juste valeur	variations de juste valeur résultante du risque de crédit	différence entre juste valeur et montant dû à l'échéance	Juste valeur	variations de juste valeur résultante du risque de crédit	différence entre juste valeur et montant dû à l'échéance
dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

2.16 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts bancaires	-	-
Comptes créditeurs et emprunts à vue	595 674	602 467
Comptes créditeurs et emprunts à terme	1 403 375	1 380 431
Titres donnés en pension livrée	366 427	327 344
Dépôts et cautionnements reçus-Banques	103 127	171 954
Sous-total	2 468 603	2 482 196
Dettes rattachées	7 521	9 062
Total	2 476 124	2 491 258

2.17 DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	8 810 958	8 465 724
Titres donnés en pension livrée	10 479	13 779
Comptes d'épargne à régime spécial	131 586	114 504
Autres dettes diverses	225 153	226 243
Dépôts et cautionnements versés-Clients	29 612	55 474
Sous-total	9 207 788	8 875 724
Dettes rattachées	11 960	13 632
Total	9 219 748	8 889 356

2.18 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	48 767	164 232
Autres dettes représentées par un titre	3 026	5 299
Sous-total	51 793	169 531
Dettes rattachées	533	2 913
Total	52 326	172 444

2.19 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Mvt de Péri-mètre	Dotation	Reprise	Reprise non utilisée	Autres	31/12/2025
Provisions pour engagements de retraite	81 683	-	5 566	(843)	(9 616)	(15 577)	61 213
Provisions pour litiges	7 714	-	6 682	(1 173)	(1 503)	294	12 014
Autres provisions pour pertes et charges	23 523	-	15 623	(18 590)	(1 342)	(62)	19 152
Provisions pour risques de crédit sur engagements hors bilan (Cf Note 2.14) (*)	5 671	-	7 044	-	(7 278)	1 722	7 159
Total	118 591	-	34 915	(20 606)	(19 739)	(13 623)	99 538

La colonne « Autres » correspond aux écarts de conversion.

2.20 DETTES SUBORDONNEES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées à durée déterminée (*)	150 000	162 008
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Sous-total	150 000	162 008
Dettes rattachées	4 855	5 388
Total	154 855	167 396

(*) ODDO BHF SE détenait au passif un encours résiduel d'emprunts subordonnés de 12 M€. Ces 12 M€ ont été émis en 2005 et ont été remboursés en janvier 2025

2.21 ACTIFS FINANCIERS TRANSFERES NON DECOMPTABILISES

Les transferts d'actifs financiers non décomptabilisés sont limités aux opérations de pension livrée conclues dans le cadre de la gestion du refinancement du Groupe.

Au 31 Décembre 2025, les titres détenus par le Groupe et donnés en pension livrée sont des obligations classées en actifs financiers à la juste-valeur par résultat et s'élèvent à 8 millions d'euros. Les passifs associés représentent un montant de 8 millions d'euros.

2.22 AVANTAGES DU PERSONNEL

2.22.1 Engagements postérieurs à l'emploi

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies. On distingue les engagements du groupe de la manière suivante :

- Engagements des sociétés françaises :

Les droits acquis au titre des indemnités de départ en retraite sont définis pour ODDO BHF SCA et ODDO BHF COPORATE FINANCE PARTNERS SCA par la Convention Collective

Nationale des marchés financiers, et pour ODDO BHF Asset Management SAS par le Droit du travail.

La recommandation de l'ANC n°2013-02 en matière d'évaluation des engagements de retraite n'indique pas comment déterminer l'hypothèse de turnover. Conformément à la réponse du CNCC (EC 2018-17), seules les démissions entrent dans le calcul du turnover.

- Engagements des sociétés du Groupe ODDO BHF SE :

Les collaborateurs de ODDO BHF SE et de ses filiales bénéficient d'avantages de retraite basés sur différents types de régimes.

Pour la plupart des employés de ODDO BHF SE et de ses filiales BHF-Betriebsservice GmbH et FRANKFURT-TRUST Investment-Gesellschaft mbH, l'ancien régime de retraite statique à prestations définies a été modifié en octobre 2017, avec effet rétroactif au 1er janvier 2017, évoluant vers un régime de retraite dynamique à cotisations définies.

Les employés reçoivent une contribution mensuelle de l'employeur, qu'ils peuvent décider de compléter avec leurs propres contributions dans le cadre du régime d'indemnisation différée. Ces cotisations sont créditées au compte de prestations de retraite de l'employé concerné.

Les cotisations sont investies dans des supports d'investissement sélectionnés, dont la performance détermine le montant d'intérêt à payer sur les cotisations.

Les comptes de prestations de retraite comprennent deux sous-comptes, un compte employeur et un compte employé. À la date de conversion, les cotisations versées par les sociétés susmentionnées (cotisations employeur) ont été versées dans le sous-compte employeur et les cotisations versées par les salariés sur une base volontaire dans le cadre du régime de rémunération différée dans les sous-comptes des employés respectifs.

Les comptes de prestations de retraite sont conservés par Treuhandverein für die BHF-BANK e. V. et sur le modèle d'une fiducie. Comme Treuhandverein für die BHF-BANK e. V. est un fiduciaire agissant uniquement pour le compte de ODDO BHF Group, l'arrangement prévoit une protection contractuelle supplémentaire contre l'insolvabilité.

Les prestations de retraite des employés de ODDO BHF Asset Management GmbH sont basées sur différents accords et sont comptabilisés dans le palier ODDO BHF SE depuis le 1er

août 2017, date d'apport de la société.

Les actifs déposés auprès de Treuhandverein für die BHF-BANK e. V. et de Generali Pensionsfonds AG sont éligibles à la couverture des engagements de retraite. Une provision est enregistrée au passif lorsque les actifs affectés aux plans ne couvrent pas la totalité des engagements, à l'inverse un actif est enregistré dans le cas où les plans seraient surfinancés.

La méthode actuarielle retenue est celle des unités de crédits projetés. Les pertes et gains actuariels au titre du régime des indemnités de fin de carrière transitent par les capitaux propres conformément à l'amendement de la norme IAS 19. Le taux d'actualisation retenu est basé sur l'indice Mercer Yield Curve construit à partir du taux des obligations à long terme du secteur privé.

Principales hypothèses actuarielles (en milliers d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Taux d'actualisation	4.40% - 4.22%	3.58% - 3.51%
Augmentation moyenne attendue des salaires	3.00% - 3.00%	3.00% - 3.00%
Tables de mortalité	TH/TF 00-02 - Heubeck 2018G	TH/TF 00-02 - Heubeck 2018G
Evolution de l'engagement actualisé	2025/12	2024/12
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	341 476	322 562
Coût des services	7 163	6 895
Charge d'intérêt	9 791	10 052
Pertes/(gains) actuariels	-24 436	8 389
Prestations payées	-9 926	-7 901
Autres	3 910	1 480
Variations de périmètre	1	0
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	327 980	341 476
Actifs des plans de pension	2025/12	2024/12
Juste-valeur des actifs des plans à l'ouverture	279 123	279 675
Produits d'intérêts des actifs des plans	7 839	8 747
Gains/(pertes) actuariels	-7 840	-1 198
Prestations payées	-8 425	-6 753
Contributions employeur	19 918	-2 442
Contributions des bénéficiaires	2 717	2 439
Autres	594	-1 345
Variations de périmètre	0	0
Juste-valeur des actifs des plans à la clôture	293 926	279 123
Comptabilisation de l'engagement net	2025/12	2024/12
Engagements nets à l'ouverture	62 353	42 887
Charges inscrites au compte de résultat	6 329	5 354
Prestations directement payées par l'employeur	-9 926	-7 901
Pertes/(gains) actuariels	-9 895	9 800
Autres mouvements	-14 762	12 613
Variations de périmètre	-46	-401
Engagements nets à la clôture	34 054	62 353
Dont engagements nets sur plans surfinancés comptabilisés à l'actif	19 205	12 181
Provision à la clôture	53 259	74 534

2.22.2 Autres avantages à long terme

Au 31 décembre 2025, le Groupe ODDO BHF SCA a comptabilisé une provision de 2 497K€ au titre de la Médaille du Travail.

Note 3 – Notes relatives au compte de résultat

3.1 INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations avec les établissements de crédit	141 273	255 140
Opérations avec la clientèle	90 785	103 876
Instruments dérivés de couverture	7 926	26 399
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	62 874	33 762
Autres	210	79
Total	303 068	419 256

3.2 INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations avec les établissements de crédit	(63 122)	(80 862)
Opérations avec la clientèle	(137 293)	(215 819)
Dettes représentées par un titre	(2 947)	(6 216)
Dettes subordonnées	(12 762)	(12 942)
Instruments de couverture	(4 924)	(1 630)
Dettes sur minoritaires des OPCVM	-	-
Autres charges financières	-	-
Total	(221 048)	(317 469)

3.3 GAINS OU PERTES NETS RESULTANT DES COUVERTURES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Couverture de juste valeur	881	(36)
Variations de la juste valeur attribuables aux instruments de couverture	8 715	(20 054)
Juste valeur de micro couverture	8 715	(20 054)
Juste valeur de couvertures de portefeuille	-	-
Variations de la juste valeur attribuables aux éléments couverts	(7 834)	20 018
Juste valeur de micro couverture	(7 834)	20 018
Juste valeur de couvertures de portefeuille	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	-	-
Total	881	(36)

3.4 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits de commissions sur		
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-
Opérations avec la clientèle	206	367
Opérations sur titres	114 181	92 872
Opérations de change	-	-
Engagements de financement et garantie	33 415	23 249
Instruments dérivés	636	449
Prestation de services financiers	99 674	95 352
Gestion d'actifs	675 466	639 294
Conservation	-	2 117
Autres	-	-
Total	923 578	853 700
Charges de commissions sur		
Opérations de trésorerie et interbancaires	(558)	(655)
Opérations avec la clientèle	-	(3)
Opérations sur titres	(27 355)	(28 751)
Opérations de change	-	-
Engagements de financement et garantie	-	(253)
Instruments dérivés	(332)	(204)
Prestation de services financiers	(6 948)	(2 913)
Gestion d'actifs	(241 285)	(214 395)
Conservation	-	-
Autres	-	-
Total	(276 478)	(247 174)

3.5 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	12 496	41 474
Actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	-	-
Inefficacité des couvertures de juste valeur	-	-
Opérations de change	20 003	25 344
Actifs et passifs financiers obligatoirement à la JVR	42 198	16 554
Total	74 697	83 372

3.6 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		
Dividendes	-	103
Plus ou moins-values de cession	586	(1 143)
Sous-total	586	(1 040)
Actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes reçus	-	-
Dépréciations	-	-
Plus ou moins-values de cession	-	-
Sous-total	-	-
Total	586	(1 040)

3.7 GAINS OU PERTES NETS RESULTANT DE LA DECOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		
Dividendes	-	-
Recyclage en résultat des moins-values latentes sur titres reclassés	-	-
Plus ou moins-values de cession	-	-
Sous-total	-	-
Actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes reçus	-	-
Dépréciation	-	-
Plus ou moins-values de cession	-	-
Sous-total	-	-
Total	-	-

3.8 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits		
Activité de négoce de métaux non ferreux	94 240	56 197
Activité de négoce d'électricité	-	-
Facturation de prestations	1 743	2 365
Autres	23 284	14 400
Sous-total	119 267	72 962
Charges		
Activité de négoce de métaux non ferreux	(17 195)	(13 470)
Activité de négoce d'électricité	-	-
Autres	(2 311)	(3 705)
Sous-total	(19 506)	(17 175)
Total	99 761	55 787

Au 31/12/2025, la ligne produits d'Activité de négoce de métaux non ferreux correspond à un résultat net et se compose de 1 756 948K€ de charges et 1 851 188K€ de produits.

3.9 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Frais de personnel	(496 592)	(460 502)
Impôts et taxes	(5 653)	(4 413)
Redevances de crédit-bail et assimilés	-	-
Locations	(11 676)	(11 401)
Rémunérations d'intermédiaires	(373)	(490)
Services extérieurs	(832)	(381)
Transports et déplacements	(1 984)	(2 254)
Autres charges diverses d'exploitation	(205 395)	(195 953)
Total	(722 505)	(675 394)

Les frais de personnel s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations fixes	(262 357)	(245 477)
Rémunérations variables	(104 614)	(88 883)
Indemnités et avantages divers	(7 042)	(14 441)
Intéressement et participation	(10 412)	(9 764)
Charges sociales et impôts sur les salaires	(112 167)	(101 937)
Total	(496 592)	(460 502)

Paielements à base d'actions

Le Groupe ODDO BHF SCA a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options d'achat d'actions, des droits d'acquérir des actions et des attributions d'actions gratuites.

Des plans de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs prévoient, sous condition de présence, une rémunération spécifique sur une période pluriannuelle et payable sous forme d'actions.

Au 31/12/2025, 14 449 actions ont été attribuées.

Les caractéristiques des plans existants au 31 décembre 2025 sont décrites dans les tableaux suivants :

Année	2022	2023	2023	2023	2023	2023
Type de plan	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires
Autorisation des actionnaires	26/03/2021	26/03/2021	26/03/2021	26/03/2021	26/03/2021	26/03/2021
Décision de la Gérance	14/10/2022	28/04/2023	16/05/2023	30/10/2023	30/11/2023	30/11/2023
Date d'attribution	14/10/2022	28/04/2023	16/05/2023	30/10/2023	30/11/2023	30/11/2023
Nombre d'options ou d'actions attribuées	893	405	5 798	1 284	810	1 201
Période d'acquisition des droits	14/10/2022 14/10/2026	28/04/2023 28/04/2025	16/05/2023 16/05/2025	30/10/2023 30/10/2025	30/11/2023 30/11/2025	30/11/2023 30/11/2027
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver
Conditions en cas de licenciement	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver
Conditions en cas de départ à la retraite	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver
Période d'interdiction de cession	4 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	4 ans
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (euros)	507,39	524,77	524,77	524,77	524,77	524,77
Options ou actions non attribuées						
Options exercées ou actions données	0	403	5 719	1 185	0	0
Options ou actions perdues	0	2	79	99	810	0
Options ou actions restantes	893	0	0	0	0	1 201

Année	2024	2024	2025	2025	2025	2025
Type de plan	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires
Autorisation des actionnaires	26/3/2021	26/3/2021	26/3/2021	26/3/2021	26/3/2021	26/3/2021
Décision de la Gérance	31/5/2024	27/9/2024	26/6/2025	26/6/2025	25/8/2025	24/10/2025
Date d'attribution	31/5/2024	27/9/2024	26/6/2025	26/6/2025	25/8/2025	24/10/2025
Nombre d'options ou d'actions attribuées	1 901	2 083	4 410	204	696	3 454
Période d'acquisition des droits	31/5/2024	27/9/2024	26/6/2025	26/6/2025	25/8/2025	24/10/2025
	31/5/2026	27/9/2024	26/6/2027	26/6/2027	25/8/2025	24/10/2025
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver
Conditions en cas de licenciement	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver
Conditions en cas de départ à la retraite	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (euros)	550,64	550,64	574,22	574,22	574,22	574,22
Options ou actions non attribuées						
Options exercées ou actions données	0	0	0	0	0	0
Options ou actions perdues	187	0	206	0	0	0
Options ou actions restantes	1 714	2 083	4 204	204	696	3 454

Les caractéristiques des plans existants au 31 décembre 2025 sont décrites dans les tableaux suivants :

Période	Exercice 2025
Cours du titre à l'acquisition (euros)	574,22
Méthode de valorisation utilisée	Estimation de la Juste Valeur à partir de l'Actif Net Comptable

Evolution des effectifs par pays

	31/12/2025	31/12/2024
Allemagne	1 357	1 292
Autriche	19	-
Belgique	3	3
Emirats Arabes Unis	1	2
Espagne	9	9
Etats-Unis	12	12
France	989	969
Italie	4	4
Côte d'Ivoire	2	2
Luxembourg	16	15
Pays-Bas	23	25
Royaume Uni	10	8
Suisse	148	142
Tunisie	500	433
Vietnam	4	4
Total	3 097	2 920

Les effectifs des filiales ABN AMRO ODDO BHF BV (Pays-Bas, 24 salariés) et COGEFI (France, 14 salariés) n'avaient pas été pris en compte dans la note présentée au 31/12/2024. La borne d'ouverture présentée ci-dessus a été corrigée.

3.10 COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions sur prêts et créances	(3 260)	(4 185)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 886)	(361)
Reprises de provisions sur créances douteuses devenues disponibles	1 369	4 057
Reprises de provisions pour risques et charges	2 087	960
Pertes couvertes et non couvertes par des provisions	(423)	715
Pertes de crédit attendues	(3 193)	31
Total	(6 306)	1 217

3.11 QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Sociétés financières	3 238	4 726
Sociétés non financières	-	-
Quote Part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3 238	4 726

3.12 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Plus-values de cession nettes	1 150	70
Moins-values de cession nettes	-	-
Total	1 150	70

3.13 VARIATIONS DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-
Ecart d'acquisition négatifs	-	-
Total	-	-

3.14 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants	(32 616)	(27 615)
Impôts différés	(4 609)	(9 847)
Impôts sur les bénéfices	(37 225)	(37 462)

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	104 477	105 368
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	(1 320)	(667)
Resultat des activités abandonnées	-	-
Is sur activités cédées	-	-
Charge d'impôt	37 225	37 462
Résultat avant impôt	140 382	142 162
Taux d'imposition de droit commun Français	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France	36 261	36 721
Effet des entreprises mises équivalence	(837)	(1 221)
Effet des différences permanentes	(579)	(62)
Effet des différences de taux d'imposition	4 254	5 374
Contributions	1 120	-
Crédits d'impôts	(3 752)	(4 228)
Autres éléments	758	878
Charge d'impôt comptabilisée	37 225	37 462
Taux effectif d'impôt (charge d'impôt comptabilisée rapportée au résultat taxable)	26,52%	26,35%

3.15 RESULTAT DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES ET DES ACTIVITES ABANDONNEES

Néant

Note 4 – Informations sectorielles

Le Groupe ODDO BHF est désormais organisé autour de 5 grands pôles métiers :

1 - Pôle AM - Asset Management (Gestion d'actifs)

Ce pôle regroupe les activités de gestion financière pour compte de tiers, à travers une large gamme de produits ouverts au public et dédiés, et de mandats discrétionnaires.

Il consolide :

- L'activité ODDO BHF Asset Management (OBAM) qui regroupe les entités ODDO BHF Asset Management SAS à Paris et ODDO BHF Asset Management GmbH à Düsseldorf,
- L'activité ODDO BHF Trust Management GmbH qui reste filiale de ODDO BHF SE,
- L'activité de distribution des produits du Groupe via son réseau de conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI),
- Pour mémoire, l'entité ODDO BHF Private Equity (ex ACG Capital), a fusionné avec l'entité OBAM SAS (date d'effet au 1er janvier 2023), et l'entité Métropole Gestion a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) au profit de l'entité OBAM SAS, effective depuis le 1er décembre 2023.

2 - Pôle PWM - Private Wealth Management (Banque Privée)

Ce métier de services et de conseil dans le domaine de la gestion patrimoniale, destiné à la clientèle privée, consolide :

- ODDO BHF Banque Privée à Paris,
- ODDO BHF Private Wealth Management qui s'appuie sur un réseau d'agences dans les plus grandes villes allemandes et est également présent en Suisse via l'entité ODDO BHF Switzerland.
- L'entité La Banque Privée Saint-Germain a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) au profit de l'entité ODDO BHF SCA, effective depuis le 1er décembre 2024.

3 - Pôle IB – International Banking (Banque d'investissement)

Ce pôle regroupe :

- Les métiers Equities et Fixed Income qui proposent à leurs clients institutionnels en France et en Allemagne leur expertise en matière d'exécution et de recherche sur une large gamme de produits : actions, obligations, obligations convertibles, dérivés et produits structurés.
- A noter :
 - L'ouverture en février 2025 d'une succursale à Vienne en Autriche, dans le cadre du partenariat avec RBI (Raiffeisen Bank),
 - Le rattachement de l'entité ODDO BHF UK (Londres) à OBSCA vs. OBSE, à compter du 1er décembre 2025.

Pour mémoire, la création d'une Joint Venture entre ODDO BHF SCA et le Groupe bancaire néerlandais ABN AMRO, dont l'exploitation a démarré en février 2021 (métier Equities

et en particulier les activités ECM, ses résultats sont mis en équivalence), ODDO BHF SCA détient 50% de cette JV.

- Les activités de Corporate Finance en France et en Allemagne, qui offrent à leurs clients un conseil adapté à leurs besoins pour toutes les opérations de haut de bilan, incluant fusions et acquisitions, LBO / MBO, introductions en Bourse, ingénierie boursière, ingénierie financière, placements.
- A noter :
 - Création d'une filiale dédiée à ces activités au 1er Septembre 2025 : ODD BHF Corporate Finance Partners France SCA,
 - Création au 1^{er} octobre 2025 de la filiale ODDO BHF Corporate Partners GmbH Germany,
 - Création au 1^{er} décembre 2025 de la filiale ODDO BHF Corporate Partners GmbH Austria en partenariat avec RBI (Raiffeisen Bank),
 - L'entité ODDO BHF Corporate & Markets AG (ex Seydler), filiale de ODDO BHF SE, qui réalise des activités d'intermédiation à la bourse de Francfort a été fusionnée dans l'entité ODDO BHF SE, avec date d'effet au 1er avril 2024.

4 - Pôle CB – Corporate Banking (Banque d'entreprise)

Ce périmètre consolide :

- Les activités du métier ODDO BHF Metals à Paris (intermédiation sur les métaux non ferreux).
- L'activité ODDO BHF Asset Servicing basée à Paris qui propose notamment une solution de tenue de compte conservation adaptée aux clients privés des sociétés de gestion, sociétés financières et banques privées ainsi que des prestations de gestion des contrats en assurance vie.
- Les activités Corporate Banking, International Banking et FOREX, de ODDO BHF SE en Allemagne.

5 - Pôle T&O - Treasury & Others (Fonds propres et Autres)

Ce pôle regroupe :

- L'ensemble des opérations de trésorerie ainsi que l'ensemble des opérations diverses non affectables à un pôle métier en France comme en Allemagne,
- Le résultat de la holding ODDO BHF Belgium (ex BHF Group SA),
- Pour mémoire, la création en Septembre 2024, de l'entité nommée « ODDO BHF Palatin Immobilier SNC » dont l'objet est de porter le nouvel immeuble acquis par le Groupe, celui-ci est situé dans le quartier de la Défense (acquisition finalisée en Décembre 2024).
- A noter enfin la consolidation du fonds OBAM ODDO BHF New Infrastructure Opportunities II (OBNIO II) pour la clôture 2025 en raison d'un taux de détention par le Groupe supérieur à 30%.

4.1 RESULTATS PAR ACTIVITE

(en milliers d'euros)	Asset Management	Private Wealth Management	Investment Banking	Corporate Banking	Treasury & Other	Groupe Décembre 2025
PRODUIT NET BANCAIRE	227 156	341 903	164 293	114 448	57 245	905 045
Charges générales d'exploitation (y compris dotations aux amortissements)	(179 716)	(251 692)	(178 098)	(92 945)	(58 973)	(761 425)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	47 440	90 211	(13 805)	21 503	(1 728)	143 620
Coût du risque	834	(3 199)	(678)	(2 526)	(738)	(6 306)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	3 238	3 238
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	1 062	-	-	87	1 150
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	48 275	88 075	(14 483)	18 977	859	141 702

(en milliers d'euros)	Asset Management	Private Wealth Management	Investment Banking	Corporate Banking	Treasury & Other	Groupe Décembre 2024
PRODUIT NET BANCAIRE	222 518	331 170	141 332	130 177	21 199	846 396
Charges générales d'exploitation (y compris dotations aux amortissements)	(172 855)	(241 690)	(152 925)	(90 862)	(51 246)	(709 579)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	49 663	89 480	(11 594)	39 315	(30 047)	136 817
Coût du risque	(18)	(648)	(423)	149	2 158	1 217
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	4 726	4 726
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	69	70
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	49 645	88 832	(12 017)	39 464	(23 094)	142 830

4.2 PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).
 Les résultats et le bilan sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au Groupe.
 L'analyse géographique des résultats et du bilan sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

PRODUIT NET BANCAIRE		
(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
France	428 966	411 670
Allemagne	378 279	375 889
Suisse	59 740	48 167
Autres pays	38 060	10 670
Total Groupe	905 045	846 396

4.3 BILAN PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

	ACTIFS SECTORIELS		PASSIFS SECTORIELS	
(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
France	3 727 243	3 616 288	2 616 004	2 567 130
Allemagne	9 748 080	9 719 074	9 667 491	9 643 828
Suisse	722 270	561 327	648 638	498 227
Autres pays	434 634	354 813	346 916	247 949
Total Groupe	14 632 227	14 251 502	13 279 049	12 957 134

Note 5 – exposition au risque souverain et évolution des échéances des actifs et passifs financiers

Cette note présente les principaux risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère. Les principaux risques sont les suivants :

- Risques de crédit et de contrepartie : risque de perte engendré par le défaut d'une contrepartie ;
- Risques de marché : risque de perte résultant d'une évolution défavorable des variables de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours des métaux, etc.) ;
- Risque opérationnel : risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevé. Elle intègre le risque de non-conformité, les risques comptables et fiscaux à l'exclusion du risque stratégique et de réputation ;
- Risques de liquidité : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements à leur échéance. Ce risque comprend en particulier le risque résultant d'une impossibilité de dénouer des positions sur les marchés dans des conditions normales.

5.1 Organisation, procédures et méthodes

Le dispositif de contrôle du Groupe est organisé selon le modèle des « trois lignes de défense » :

- La première ligne de défense est composée de l'ensemble des collaborateurs et des managers du Groupe. Les managers sont responsables des risques, prennent en charge leur prévention et leur gestion – entre autres, par la mise en place de moyens de contrôle permanent de niveau 1 –, ainsi que la mise en place des actions correctives en réponse aux éventuelles déficiences constatées par les contrôles ;
- La deuxième ligne de défense est assurée par les fonctions Conformité et Risques. Dans le dispositif de contrôle, il incombe à ces fonctions de vérifier de façon permanente que la maîtrise des risques des opérations est assurée, sous la responsabilité des managers, par la mise en œuvre effective des procédures définies et des contrôles demandés ;
- La troisième ligne de défense est assurée par l'Inspection générale. Elle assure une mission de contrôle périodique strictement indépendant des métiers comme du contrôle permanent.

La Direction des Risques Groupe fait partie du dispositif de contrôle du Groupe. Elle est directement rattachée à Monsieur Christophe Tadié, gérant du Groupe. La mission de la Direction des Risques est de s'assurer de la bonne gestion des risques au sein du Groupe et plus particulièrement :

- De recenser l'ensemble des risques du Groupe,
- De mettre en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et d'établir régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, aux Comités spécialisés et aux autorités de supervision bancaire,
- De contribuer à la définition des politiques de risque en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants,
- De définir ou valider les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques,
- De s'assurer du respect de l'appétit au risque au niveau du Groupe,
- De consolider les risques au niveau du Groupe,
- D'évaluer les risques de marché, de contrepartie et opérationnels,
- De s'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques,
- De suivre les limites en risques de marché et en risques de contrepartie,
- D'instruire et valider les opérations et limites proposées par les responsables métiers,
- De mettre à jour les cartographies de risques opérationnels et de la mesure de ces derniers,
- De collecter les incidents opérationnels et de suivre les actions menées pour réduire le risque opérationnel.

Des comités Groupe ont, de plus, été créés afin d'assurer la cohérence du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe ODDO BHF. Des comités spécialisés ont été créés au sein de ODDO BHF SCA et ODDO BHF SE pour réaliser un suivi opérationnel. L'ensemble de ces comités mentionnés permet à la Direction des Risques de remonter les informations pertinentes en lien avec la gestion des risques aux dirigeants effectifs du Groupe.

5.2 Autres actifs et passifs

5.2.1 Le risque émetteurs lié aux positions du portefeuille de trésorerie

Au 31 décembre 2025, l'encours du portefeuille obligataire de la trésorerie est de 3.0 mds d'euros.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par note de crédit de l'encours, au prix de marché, au 31 décembre 2025.

Note de crédit	Valeur de marché (en m€)	Distribution
AAA	2 015	68%
AA	740	25%
A	215	7%
BBB	5	0%
Total	2 978	100%

5.2.2 Les risques de l'activité crédit les risques de l'activité crédit

La mesure et la gestion du risque de crédit sont du ressort d'équipes dédiées au sein du Groupe ODDO BHF. Leurs missions consistent notamment à surveiller les expositions et les engagements en matière de risque de crédit, l'analyse de la solvabilité des clients, les décisions de notation et l'approbation des prêts. Ces équipes définissent également les limites, les stratégies de diversification et les politiques de gestion du collatéral. Elles sont responsables, dans la limite de leurs délégations, du processus de décision d'octroi de crédit et se chargent de transmettre les dossiers aux niveaux de délégation supérieurs. Enfin, elles surveillent également le respect des exigences réglementaires relatives aux activités de crédit. Sur le plan organisationnel, une séparation nette a été faite entre le front-office et le back-office. Cette séparation est respectée dans l'ensemble de la banque.

Le crédit est accordé et les garanties sont contrôlées conformément à la stratégie de gestion du risque de crédit et à la politique de crédit. Un nombre limité de gestionnaires du risque de crédit expérimentés et indépendants des services

commerciaux sont autorisés à se prononcer sur les notations et à approuver les engagements de crédit. La délégation repose notamment sur l'expérience du gestionnaire du risque de crédit, sur le segment du client, sur la notation, sur le montant et la durée du prêt, ainsi que sur le type d'opération. En outre, les demandes de prêt qui dépassent les seuils prédéfinis basés sur les notations sont soumises à l'approbation des instances décisionnelles. La mission des gestionnaires de risques de crédit comprend en outre la surveillance continue des risques et l'évaluation des engagements de prêts dont ils sont responsables et peut également inclure la gestion spéciale et la restructuration des prêts à problèmes. La responsabilité du provisionnement des risques incombe au Loan Loss Provision Committee.

Dans la section suivante, les instruments de crédit soumis au risque de crédit sont classés en fonction des niveaux de notation (et selon les modèles de dépréciation IFRS 9) et des secteurs, en fin d'année :

en %	2025	Strate 1	Strate 2	Strate 3	na	2025	Strate 1	Strate 2	na
Lombard	29,10	29,10	-	-	-	-	-	-	-
AAA	16,20	16,00	0,20	-	-	78,80	78,80	-	-
AA	16,00	9,10	0,80	-	6,10	11,20	7,40	-	3,80
A	8,20	7,80	0,40	-	-	8,60	7,30	-	1,30
BBB	17,80	14,20	3,60	-	-	1,10	1,00	-	0,10
BB	5,90	4,50	1,40	-	-	0,10	0,10	-	-
B	1,00	0,80	0,20	-	-	-	-	-	-
CCC et inférieurs	5,80	0,90	-	4,90	-	0,20	0,10	-	0,10
Total	100,00	82,40	6,60	4,90	6,10	100,00	94,70	-	5,30

Secteurs en %	2025	RB 2024	2025	RB 2024
Banques et assurances	47,20	49,20	57,40	59,40
dont: covered bonds et obligations publiques garanties	-	-	47,00	38,40
dont: liquidités à court terme	-	-	-	-
Industrie	10,70	11,00	0,90	0,90
Ménages	22,10	21,30	0,10	-
Administrations publiques	3,80	3,60	40,40	37,60
Commerce	1,20	1,70	-	0,10
Immobilier	2,00	1,20	-	-
Services/autres	13,00	12,00	1,20	2,00
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

5.2.3 Les risques de la banque de financement et d'investissement

- **Le risque de Dépôt**

Ce risque est lié aux excédents quotidiens de la trésorerie du Groupe (risques de dépôt). Les excédents de trésorerie du Groupe sont déposés sur nos comptes bancaires. Le risque est encadré par le biais de limites par contrepartie.

- **Le risque de remplacement**

Ce risque est lié aux opérations de couverture effectuées par les métiers dans le cadre de la gestion des risques de marché. Ces opérations sont traitées avec des contreparties bancaires de premier ordre et régies par des conventions-cadres permettant les dépôts de garantie et les appels de marge. Ils sont consolidés et encadrés par des limites spécifiques.

- » **Swap de taux**

La Groupe ODDO BHF traite des swaps de taux en couverture des risques de taux.

- » **Swaps de devises, swaps de change et change à terme**

Ces opérations sont effectuées soit dans le cadre de la gestion des positions en devises du Groupe, soit dans le cadre du refinancement des positions en devises (principalement en dollars américain) liées à l'activité de ODDO BHF Metals. Le risque de remplacement associé à ces instruments est consolidé avec les autres risques de même nature et encadré par le biais de limites par contrepartie.

- » **Les opérations de Prêt / Emprunt de titres et de pensions livrées**

Dans le cadre de ses activités, le Groupe réalise des opérations de prêt, d'emprunt, de prise en pension et de mise en pension de titres. Il peut s'agir d'opérations d'intermédiation où le Groupe intervient en tant qu'intermédiaire entre des prêteurs et des emprunteurs. D'autre part, dans le cadre de la tenue de marché obligataire, le Groupe est amené à prendre des positions vendeuses sur certains titres. Ces positions sont couvertes par des emprunts de titres. Ces opérations de prêt (et d'emprunt) de titres font l'objet de réception (et de versement) de collatéral en espèces en garantie. Le risque de remplacement associé aux prêts et emprunts de titres et aux pensions livrées est consolidé et encadré par le biais de limites par contrepartie.

5.2.4 Les risques liés au négoce de métaux

ODDO BHF Metals est exposé à deux types de risques de contrepartie :

- Le risque de crédit généré par l'octroi de termes de paiement lors de la livraison de marchandises. Ce risque de crédit est atténué par de contrats d'assurance-crédit couvrant 90 % de l'encours garanti et des garanties parentales. Il est encadré par un système de limites suivi quotidiennement.
- Le risque de remplacement généré par les engagements à prix fixés à l'avance.

Une limite en risque de remplacement est établie par contrepartie, cette dernière étant étroitement liée à la limite de risque de crédit. Le risque évalué est lié à la valorisation au prix de marché des engagements dont le prix est fixé auquel est ajoutée une majoration reflétant l'augmentation potentielle de l'exposition.

5.2.5 Le risque d'intermédiation

Le risque de contrepartie lié à l'activité d'intermédiation est évalué de façon quotidienne afin de répondre aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatives aux risques de Règlement / Livraison. Quatre types de clients ont été définis : institutions financières, compagnies d'assurance, sociétés de gestion et hedge funds. Pour chacun de ces types de clients, des catégories de limites de risques ont été définies en fonction des qualités de crédit des contreparties.

La Direction des Risques consolide par client les engagements non dénoués. L'exposition en risque est déterminée à partir des plus ou moins-values latentes des positions auxquelles est ajoutée une majoration dépendant du type de produit échangé. Un rapport quotidien est transmis par la Direction des Risques aux parties prenantes.

5.3 Les risques de marche relatifs aux activités de transactions sur instruments financiers

Trois mesures de risque sont calculées :

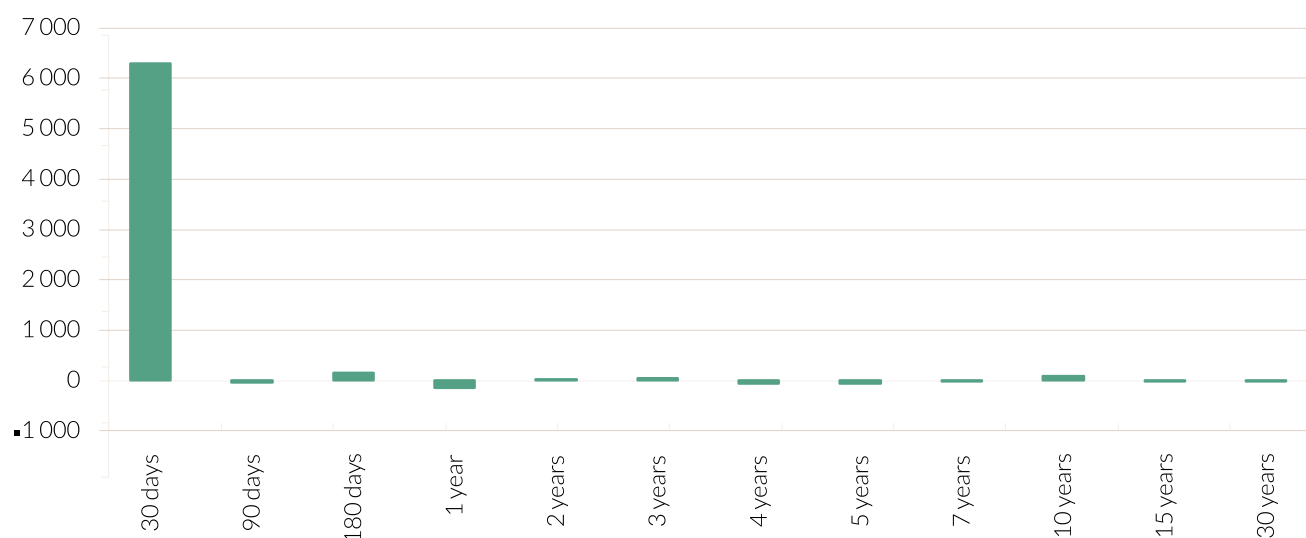
- La Value at Risk correspond à la perte maximale potentielle engendrée sur 1 jour pour un niveau de confiance de 99%. Le montant de la Value at Risk sur le périmètre groupe des portefeuilles de négociation au 31 décembre 2025 s'élève à 1.1 m€.
- Les scénarios internes de stress test sont des scénarios définis pour mesurer les risques maximums encourus en cas de situation de crise. Ces scénarios sont appliqués de façon quotidienne aux activités pour Compte Propre.
- Les scénarios de risques réglementaires relatifs à l'adéquation des fonds propres aux risques de marché.

5.3.1 Le risque de taux

Le Groupe a défini des stress tests de taux sur la base d'études historiques. Les postes du bilan les plus sensibles au risque de taux sont le portefeuille obligataire, les positions de l'activité de tenue de marché obligataire et les engagements de retraite. Le Groupe ODDO BHF a conduit des analyses et des calculs sur les impacts des changements individuels des courbes de taux d'intérêt et examine les tendances en ce qui concerne les déformations des courbes de taux.

Le portefeuille bancaire du Groupe ODDO BHF n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt significatif. Au 31 décembre 2025, l'impact d'une hausse des taux d'intérêts de 200 bps sur le portefeuille bancaire correspond à une perte de 6.3 m€.

Net IR Exposure Banking Book (€m)



5.3.2 Le risque de spread de crédit liés aux positions sur obligations

Le Groupe est exposé au risque de variation du cours des obligations au travers de son portefeuille de Trésorerie, ainsi que par les activités de tenue de marché obligataire. Le risque de crédit de l'activité de tenue de marché obligataire de ODDO BHF SCA est évalué quotidiennement grâce à des limites par émetteur et en global en fonction du rating de l'obligation. Le portefeuille est également encadré par des stress tests de déformation des courbes de spreads de

crédit conservateurs compte tenu de l'horizon court terme de détention de ces titres.

Le risque de crédit du portefeuille de trésorerie est très faible car il est essentiellement investi en obligations d'Etat, en obligations financières et en obligations sécurisées.

Les risques de crédit au 31 décembre 2025 représentent un impact de -6.3 m€ pour un stress de 100 bps à la hausse.

5.3.3 Le risque de taux

Les risques de marché liés au cours des métaux sont les suivants :

- Risque de prix : L'exposition du portefeuille aux variations sur 1 jour des prix LME (à structure constante des prix). Le risque de prix au 31 décembre 2025 était de 18.2 k€ contre 10.9 k€ au 31 décembre 2024.
- Risque de prime (base) : L'exposition à une variation du montant de la prime qui correspond au différentiel de

valorisation entre le métal physique et la référence du marché à terme du LME, mesuré sur un mois. Le risque de prime au 31 décembre 2025 était de 2.4 m€ contre 4.6 m€ au 31 décembre 2024.

Partant des limites en tonnes, la Direction des Risques calcule ces risques de marché par le calcul de stress tests développés en interne et basés sur des variations historiques maximum constatées sur un mois (un jour pour la variation du prix LME).

5.3.4 Les risques de cours actions

Le Groupe est exposé au risque de variation du cours des actions au travers des activités de marché Specialist Floor Equity chez ODDO BHF SE – Securities Trading Frankfurt et Facilitation Action chez ODDO BHF SCA.

Au 31 décembre 2025, la trading VaR du Groupe pour le risque action était de 0.02 m€.

5.3.5 Les risques de change

Le risque de change généré par les activités du Groupe est un risque résiduel car il est couvert sur le marché à terme à l'initiation des positions ou sur une base quotidienne dans le cas des activités ODDO BHF Metals. Les résultats en devise sont couverts mensuellement.

Contributions des devises au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	13 184 074	13 184 074	12 693 890	12 693 890
USD	987 077	987 077	1 206 236	1 206 236
GBP	60 783	60 783	51 258	51 258
JPY	13 847	13 847	11 490	11 490
Autres devises	386 446	386 446	288 628	288 628
Total	14 632 227	14 632 227	14 251 502	14 251 502

5.4 Les risques opérationnels

De par ses activités, (réception et exécution d'ordres pour compte de tiers, tenue de marché, prêt à la clientèle, analyse financière, gestion collective, gestion privée, tenue de compte conservation, négoce de métal, corporate finance, etc.), ODDO BHF est exposé aux risques opérationnels.

La gestion des risques opérationnels est assurée par plusieurs acteurs situés au sein des lignes métiers / fonctions supports et au niveau du Groupe :

- La Direction des Risques du Groupe : dirigée par le Group Chief Risk Officer, la Direction des Risques du Groupe est chargée de veiller à la cohérence des politiques de gestion des risques opérationnels entre les différentes directions des risques locales et de la consolidation des données
- Le Département de Risque Local : l'équipe de risque opérationnelle de chaque entité rapporte directement au responsable du Département de Risque Local. Ces équipes sont responsables de :
 - » La rédaction et diffusion des procédures régissant la gestion du risque opérationnel au sein de chaque entité du Groupe ODDO BHF,
 - » L'administration de l'outil de gestion des risques d'entreprise du Groupe (ci-après GECCO) : gestion de la base de données des utilisateurs, saisie du plan de contrôle et des cartographies des risques de chaque ligne métier / fonction support dans l'outil.
 - » L'analyse et la validation de chaque incident opérationnel dans GECCO,
 - » La formation des équipes opérationnelles à l'utilisation de GECCO,
 - » S'assurer que les membres du comité de direction (Collège de la Gérance, Vorstand) sont informés dans les 48h suivant l'identification, des incidents opérationnels ayant un impact réel ou potentiel supérieur à 10 k€,

- » Analyser les comptes d'erreur pour détecter les incidents opérationnels non enregistrés dans GECCO
- » Contacter les collaborateurs en charge de la présentation en Operational Risk Committee des incidents opérationnels ayant un impact réel ou potentiel supérieur à 10 k€,
- » Organiser et valider, en collaboration avec les métiers, la création et la mise à jour des cartographies des risques de manière régulière,
- » Organiser la présentation des cartographies des risques opérationnels en Operational Risk Committee.
- » Organiser le suivi des plans d'action relatifs aux incidents opérationnels et aux cartographies des risques renseignés dans GECCO,
- » Communiquer aux membres de l'Operational Risk Committee des informations relatives au risque opérationnel,
- » Communiquer aux autorités de régulation les informations relatives au risque opérationnel,
- » Toute autre mission ad hoc visant à renforcer le système de contrôle des risques opérationnels au sein du Groupe.
- Chief Operating Officer (COO) ou le responsable des fonctions support : Le COO est, au sein des secteurs d'activité, le représentant compétent de la Direction des Risques Locale dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Il doit veiller à ce que les procédures régissant les risques opérationnels soient respectées par les équipes opérationnelles. Il en va de même pour les responsables des fonctions support. Ils doivent s'assurer que :
 - » La création / la mise à jour des cartographies des risques est effectuée régulièrement et en collaboration avec l'équipe des risques opérationnels de la Direction des Risques Locale avant validation lors de l'Operational Risk Committee en présence du responsable de l'activité, le cas échéant.
 - » Les incidents sont saisis dans GECCO, conformément aux principes énumérés dans la politique de collecte des incidents opérationnels.
 - » Les incidents dont l'impact est supérieur à 10 k€ sont notifiés en fonction des exigences locales répertoriées dans la Politique de collecte des incidents opérationnels,
 - » Le plan de contrôle est en place et est communiqué à l'équipe de gestion des risques opérationnels de la Direction des Risques Locale pour l'intégration des contrôles clés dans GECCO. La liste des employés effectuant les contrôles et saisissant les résultats dans l'outil doit également être transmise,
 - » Des plans d'action sont mis en place et saisis dans GECCO après la présentation d'incidents opérationnels ayant un impact réel ou potentiel supérieur à 10 k€ ou de cartographies des risques lors de l'Operational Risk Committee afin de réduire les faiblesses identifiées. L'Operational Risk Committee doit valider les plans d'action liés aux incidents opérationnels ou aux cartographies des risques.

Il est important de noter qu'en raison des exigences réglementaires, le CRO d'OBAM SAS, responsable du service de contrôle des risques d'OBAM SAS, assume également les responsabilités susmentionnées.

5.5 Le risque de liquidité

La gestion et le contrôle des risques de liquidité sont assurés de façon quotidienne par le département de Trésorerie de ODDO BHF.

Au 31 décembre 2025, les ratios de liquidité Bale III consolidés s'établissent à 189% pour le LCR et 192% pour le NSFR.

5.6 Exposition au risque souverain

Le Groupe ODDO BHF détenait au 31 décembre 2025 des obligations émises ou garanties par le gouvernement Allemand et les Etats Fédéraux Allemands pour un nominal de 1194 M€ et une valorisation de 1148 M€, des obligations émises ou garanties par le gouvernement Français pour un nominal de 145 M€ et une valorisation de 138 M€, des obligations émises ou garanties par le gouvernement Irlandais pour un nominal de 0.4 M€ et une valorisation de 0.4 M€, des obligations émises ou garanties par le gouvernement Belge pour un nominal de

53 M€ et une valorisation de 48 M€, des obligations émises ou garanties par le gouvernement Autrichien pour un nominal de 52 M€ et une valorisation de 45 M€, des obligations émises ou garanties par le gouvernement Espagnol pour un nominal de 26 M€ et une valorisation de 27 M€, des obligations émises ou garanties par le gouvernement Italien pour un nominal de 25 M€ et une valorisation de 26 M€, et des obligations émises ou garanties par le gouvernement Néerlandais pour un nominal de 4 M€ et une valorisation de 4 M€.

5.7 Evolution des échéanciers des actifs et passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2025							Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	
Caisse, Banques centrales, CCP	186 431	-	-	-	-	-	-	186 431
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15 531	28 680	45 882	43 880	132 155	142 936	593 923	1 002 987
Instruments dérivés de couverture	214	268	2 109	3 679	6 498	10 373	-	23 141
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28 456	24 099	173 728	383 753	1 306 5	1 041 063	-	2 957 611
Actifs financiers au coût amorti	1 006	-	2 018	4 583	6 979	-	-	14 586
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3 644 494	75 517	218 598	101 063	97 020	109 103	-	4 245 795
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3 289 533	165 768	270 832	393 984	75 937	520 215	-	4 716 269
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total emplois	7 165 665	294 332	713 167	930 942	1 625 101	1 823 690	593 923	13 146 820
Banques centrales	42 332	-	-	-	-	-	-	42 332
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	28 107	18 593	17 229	10 042	9 974	68 043	6 262	158 250
Instruments dérivés de couverture	-	-	417	1 808	10 321	2 442	-	14 988
Dettes envers les établissements de crédit	1 805 371	31 608	58 368	7 949	106 437	466 391	-	2 476 124
Dettes envers la clientèle	8 385 093	211 435	184 583	23 765	27 125	256 182	131 565	9 219 748
Dettes représentées par un titre	22 270	8 622	15 511	2 375	3 548	-	-	52 326
Dettes subordonnées	-	-	4 855	-	-	150 000	-	154 855
Total ressources	10 283 173	270 258	280 963	45 939	157 405	943 058	137 827	12 118 623

31/12/2024								
(en milliers d'euros)	Jusqu'à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
Caisse, Banques centrales, CCP	221 091	-	-	-	-	-	-	221 091
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	44 804	20 654	33 478	41 869	106 646	102 777	522 181	872 409
Instruments dérivés de couverture	1 399	70	1 302	3 061	21 525	1 817	-	29 174
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	57 125	110 352	149 425	291 887	935 589	466 407	-	2 010 785
Actifs financiers au coût amorti	2 004	2 175	4 011	2 965	-	-	-	11 155
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	6 397 087	208 546	331 672	172 763	135 794	131 724	-	7 377 586
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1 245 603	116 179	153 870	188 623	87 584	450 406	-	2 242 265
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total emplois	7 969 113	457 976	673 758	701 168	1 287 138	1 153 131	522 181	12 764 465
Banques centrales	10 338	-	-	-	-	-	-	10 338
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	34 228	7 247	12 864	9 527	57 097	25 137	6 312	152 412
Instruments dérivés de couverture	-	-	4 647	10 086	1 752	-	-	16 485
Dettes envers les établissements de crédit	1 854 783	19 582	56 033	29 219	161 738	369 903	-	2 491 258
Dettes envers la clientèle	8 068 224	286 802	159 860	14 657	39 639	205 088	115 086	8 889 356
Dettes représentées par un titre	21 835	107 219	41 732	1 658	-	-	-	172 444
Dettes subordonnées	12 541	-	4 855	-	-	150 000	-	167 396
Total ressources	10 001 949	420 850	279 991	65 147	260 226	750 128	121 398	11 899 689

Note 6 – Engagements de garantie et de financement

6.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement	2 883 037	2 883 883
Engagements en faveur d'établissements de crédits	272 629	463 935
Engagements en faveur de la clientèle	2 610 408	2 419 948
Engagements de garantie	41 056	52 071
Engagements en faveur d'établissements de crédits	1 493	1 399
Engagements en faveur de la clientèle	39 563	50 672
Engagements sur titres	2 342 801	169 096
Titres à livrer	2 340 759	166 812
Fonds Private Equity-Capital non délivré	2 042	2 284
Autres engagements	894 044	891 426
Autres valeurs affectées en garantie	894 044	891 426
Engagements en faveur d'autres entreprises financières	-	-
Total	6 160 938	3 996 476

6.2 Engagements reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement	2 161 407	1 988 781
Engagements reçus d'établissements de crédits	539 465	387 741
Engagements reçus de la clientèle	1 621 942	1 601 040
Engagements de garantie	936 297	851 596
Engagements reçus d'établissements de crédits	-	-
Engagements reçus de la clientèle	936 297	851 596
Engagements sur titres	13 573	12 539
Titres à recevoir	13 573	12 539
Fonds Private Equity-Capital non délivré	-	-
Autres engagements	91 678	56 306
Total	3 202 955	2 909 222

Note 7 – Informations complémentaires

7.1 Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	4 245 795	4 248 283	7 377 586	7 392 058
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4 716 269	4 720 419	2 242 265	2 250 388
Titres de dette, au coût amorti	14 586	14 605	11 155	11 216
Actifs non courants destinés à être cédés	8 700	-	-	-
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	2 476 124	2 468 415	2 491 258	2 488 781
Dettes envers la clientèle	9 219 748	9 211 271	8 889 356	8 886 070
Dettes représentées par un titre	52 326	52 326	172 444	172 444
Dettes subordonnées	154 855	154 855	167 396	167 396
Autres passifs financiers	-	-	-	-

Les justes valeurs sur les instruments financiers évalués au coût amorti sont déterminées selon des techniques de valorisation basées sur des données de marché pour les dettes obligataires. Les certificats de dépôts ne sont pas ajustés compte tenu de leur faible durée.

Présentation de la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti par niveau :

31/12/2025				
(en milliers d'euros)	Prix de marché cotés	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables	Total
	(niveau 1)	(niveau 2)	(niveau 3)	
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	1 339 074	2 909 208	4 248 282
Prêts et créances sur la clientèle	-	2 036 542	2 683 878	4 720 420
Titres de dette au coût amorti	14 605	-	-	14 605
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	-	1 372 415	1 096 000	2 468 415
Dettes envers la clientèle	-	6 444 316	2 766 953	9 211 269
Dettes représentées par un titre	-	49 301	3 026	52 327
Dettes subordonnées	-	-	154 855	154 855

31/12/2024	Prix de marché cotés	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables	Total
(en milliers d'euros)	(niveau 1)	(niveau 2)	(niveau 3)	
ACTIF				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	1 480 006	5 912 052	7 392 058
Prêts et créances sur la clientèle	-	845 777	1 404 611	2 250 388
Titres de dette au coût amorti	11 216	-	-	11 216
PASSIF				
Dettes envers les établissements de crédit	-	1 374 345	1 114 436	2 488 781
Dettes envers la clientèle	-	6 273 102	2 612 968	8 886 070
Dettes représentées par un titre	-	167 145	5 299	172 444
Dettes subordonnées	-	-	167 396	167 396

7.2 VENTILATION DU BILAN EN ELEMENTS COURANTS ET NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Actif				
Caisse, Banques centrales, CCP	186 431	-	221 091	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	684 016	318 971	621 117	251 292
Instruments dérivés de couverture	2 591	20 550	2 771	26 403
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	226 283	2 731 328	316 902	1 693 883
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	3 024	11 562	8 190	2 965
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3 938 609	307 186	6 937 305	440 281
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3 726 133	990 136	1 515 652	726 613
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-
Total	8 767 087	4 379 733	9 623 028	3 141 437
Passif				
Banques centrales	42 332	-	10 338	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	70 191	88 059	60 651	91 761
Instruments dérivés de couverture	417	14 571	4 647	11 838
Dettes envers les établissements de crédit	1 895 347	580 777	1 930 398	560 860
Dettes envers la clientèle	8 912 676	307 072	8 629 972	259 384
Dettes représentées par un titre	46 403	5 923	170 786	1 658
Dettes subordonnées	4 855	150 000	17 396	150 000
Total	10 972 221	1 146 402	10 824 188	1 075 501

7.3 PARTICIPATIONS

7.3.1 Périmètre de consolidation

Dénomination	31 Décembre 2025			31 Décembre 2024		
	Méthode	Contrôle	Intérêts	Méthode	Contrôle	Intérêts
ODDO BHF S.C.A (Paris)	Mère	100,00%	100,00%	Mère	100,00%	100,00%
ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S (Paris)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO MADELEINE S.A (Paris)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF NEW YORK CORPORATION (New York)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF TUNIS S.A (ex Oddo Tunis) (Tunis)	IG	99,97%	99,97%	IG	99,97%	99,97%
ODDO BHF PALATIN IMMOBILIER (Paris)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF SE (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Belgium S.A (Bruxelles)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Private Debt RAIF-Subfund 1 (Luxembourg)	IG	35,43%	35,43%	IG	35,43%	35,43%
ODDO BHF New Infrastructure Opportunities II (Paris)	IG	33,55%	33,55%	NC	-	-
ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS SCA (Paris)	IG	99,99%	99,99%	NC	-	-
ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS GmbH (Francfort)	IG	99,99%	99,99%	NC	-	-
ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS GmbH (Vienna)	IG	99,99%	99,99%	NC	-	-
LA BANQUE PRIVEE SAINT GERMAIN (Paris)	NC	-	-	IG	100,00%	100,00%
QUILVEST BANQUE PRIVEE FINANCE (Paris)	NC	-	-	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF DATA DRIVEN (Dublin)	NC	-	-	IG	71,34%	71,34%
ODDO BHF UK Limited (Londres)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
GENERATION VIE S.A (Paris)	MEE	47,50%	47,50%	MEE	47,50%	47,50%
COGEFI S.A (Paris)	MEE	20,66%	20,66%	MEE	34,00%	34,00%
COGEFI GESTION (Paris)	MEE	20,66%	20,66%	MEE	34,00%	34,00%
ABN AMRO ODDO BHF B.V (Amsterdam)	MEE	50,00%	50,00%	MEE	50,00%	50,00%
BHF Immobilien-GmbH (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
BHF Private Equity Treuhand- und Beratungsgesellschaft mbH (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
BHF-Betriebsservice GmbH (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Frankfurter Vermögens-Treuhand Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Asset Management Lux (Munsbach)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Industrie-Beteiligungs-Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Asset Management GmbH (Düsseldorf)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF (Schweiz) AG (Zurich)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Solutions GmbH (Saarbrücken)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%

Les évolutions de périmètre au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- Fusion des sociétés Quilvest Banque Privée Finance et ODDO BHF Asset Management SAS en date du 24/01/2025 avec effet rétroactif au 01/01/2025.
- Création de la société ODDO BHF Corporate Finance Partners SCA le 04/07/2025, intégralement détenue par ODDO BHF SCA.
- Création de la société ODDO BHF Corporate Finance Partners GmbH basée à Francfort le 01/08/2025, intégralement détenue par ODDO BHF Corporate Finance Partners SCA.
- Création de la société ODDO BHF Corporate Finance Partners GmbH basée à Vienne le 06/10/2025, intégralement détenue par ODDO BHF Corporate Finance Partners SCA.

7.3.2 Sociétés non consolidées

Au 31 Décembre 2025, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20% sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces participations ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés.

Dénomination	31 Décembre 2025		31 Décembre 2024	
	Contrôle	Intérêts	Contrôle	Intérêts
Alpha Intelligence Capital GP	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Belvall Holdings SA	75,10%	75,10%	75,10%	75,10%
Wizbii S.A.S	29,56%	29,56%	29,48%	29,48%
ODDO BHF Private Equity GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Private Equity Lux GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Private Equity Lux GP II	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Secondaries Fund II GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Venture Capital Lux GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Venture Capital Fund GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Environmental Opportunities II GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Environmental Opportunities II Lux GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Opportunités Stratégiques GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Strategic Opportunities GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF CORPORATE FINANCE PARTNERS (Schweiz) GmbH (Zurich)	100,00%	100,00%	-	-
BHF Private Equity Management GmbH (Francfort)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Family Office GmbH (Francfort)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Frankfurter Beteiligungs-Treuhand GmbH (Francfort)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Financial Advisor AG (Zurich)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Mittelstand Unitranche Co-Investment GP S.à r.l. (Munsbach)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Private Assets GP SARL (Munsbach)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Senior Loan Fund II GP SARL (Munsbach)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Senior Loan Fund II RAIF SCA SICAV (Munsbach)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Office Grundstücksverwaltungsgesellschaft mbH (Francfort)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
US Real Estate Beteiligungs GmbH (Francfort)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Family Office AG (Zurich)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

7.3.3 Titres de participation

Les titres de participation n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Dénomination	31 Décembre 2025		31 Décembre 2024	
		Intérêts	Contrôle	Intérêts
Buy Co	-	-	9,98%	9,98%
Qashflo (ex C2 Capital S.A.S)	21,33%	21,33%	21,33%	21,33%
Arizen (ex Coin House)	6,29%	6,29%	6,29%	6,29%

7.4 PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés consolidées, les sociétés exerçant une influence notable sur le Groupe, ainsi que le collège de la gérance.

Les transactions opérées entre ODDO BHF SCA et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions. Les comptes du Groupe sont intégrés globalement dans les comptes de la Financière IDAT, société exerçant le contrôle du Groupe.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 7.3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation,

seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent :

- Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint pour la part non éliminée en consolidation (cas non applicable)
- Celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mises en équivalence,
- Les sociétés qui exercent une influence notable sur le Groupe
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation mais non présentées dans les comptes consolidés du Groupe.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers d'euros)	Société d'Influence notable / de contrôle	31/12/2025		31/12/2024	
		Sociétés consolidées par mise en équivalence	Sociétés non consolidées	Société d'Influence notable / de contrôle	Sociétés consolidées par mise en équivalence
Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	491	-	235	-	
Autres actifs	392	108	426	287	
Total	883	108	661	287	
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	
Dettes envers la clientèle	2 572	36 578	30 314	42 257	
Autres passifs	-	191	-	387	
Total	2 572	36 769	30 314	42 644	
Engagements de garantie et de financement					
Engagements donnés	-	-	-	-	
Engagements reçus	-	-	-	-	
Total	-	-	-	-	

Eléments de résultats relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Société d'Influence notable / de contrôle	Sociétés consolidées par mise en équivalence	Société d'Influence notable / de contrôle	Sociétés consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-	-	-
Commissions (produits)	-	37 707	-	38 547
Commissions (charges)	-	(4 408)	-	(3 133)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-
Produits des autres activités	357	601	498	735
Charges des autres activités	-	-	-	-
Charges générales d'exploitation	(287)	-	(271)	-
Total	70	33 900	227	36 149

Rémunération du collège de la gérance

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Rémunérations fixes	(7 772)	(6 400)
Rémunérations variables	(9 979)	(10 182)
Dont plans d'options de souscription d'actions		
Dont plans d'attribution d'actions gratuites	(202)	(658)
Dont droits d'acquérir directement des actions		
Intéressement et participation		
Total	(17 751)	(16 582)

Note 8 – Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe ODDO BHF SCA, intégrées globalement, comptabilisés dans le résultat 2025 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	PWC		Deloitte		Autres	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 187	3 044	352	506	411	175
Services autres que la certification des comptes	1 411	1 574	306	-	16	3
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	300	296	-	-	-	-
Total	4 898	4 914	658	506	427	178

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit France figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 1 538 K€, dont 637 K€ au titre de la mission de certification des comptes de ODDO BHF SCA et ses filiales, 601 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise, procédures convenues, consultations réglementaires) et 300 K€ au titre de la certification des informations en matière de durabilité.

Le montant total des honoraires de Deloitte France figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 658 K€, dont 352 K€ au titre de la mission de certification des comptes de ODDO BHF SCA et ses filiales, et 306 K€ au titre de services autres que la certification des comptes.

Note 9 – Evénements postérieurs à la clôture

L'escalade récente du conflit au Moyen-Orient intervenue à compter du 28 février 2026 constitue un évènement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes. L'impact direct du conflit concerne en première ligne les activités internationales d'ICBFX d'une part et l'activité Metals de l'autre. Les effets indirects dépendront surtout de sa durée et de son impact sur l'économie mondiale. À ce stade, nous anticipons un conflit limité dans le temps et sans impact significatif sur notre situation financière. Nous resterons néanmoins attentifs à son évolution compte tenu du niveau d'incertitude élevé.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale
ODDO BHF SCA
12, boulevard de la Madeleine 75009 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ODDO BHF SCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. Évaluation du risque de crédit relatif aux activités de financement du Groupe

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de financement, le Groupe est exposé au risque de crédit. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, il constitue des dépréciations destinées à couvrir les pertes attendues. Nous avons considéré ce point comme un élément clé de l'audit en raison de la matérialité des expositions et du niveau de jugement requis pour déterminer les pertes attendues et les paramètres de risque associés. En conséquence, nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituait un point clé de notre audit. Le montant des encours de prêts et créances enregistrés au coût amorti est de 8 976 M€ au 31 décembre 2025. Les dépréciations correspondantes s'élèvent à 14 M€ : - 8 M€ sur les encours sains et dégradés (strates 1&2) - 6 M€ sur les encours douteux (strate 3 & POCI) Se référer à la note 2.14 « Dépréciations et Provisions »	Nous avons évalué le caractère approprié de la conception des contrôles clés liés au calcul des pertes de crédit attendues, ainsi que leur efficacité opérationnelle. Nous avons examiné les hypothèses, les méthodologies retenues par le Groupe pour estimer le montant des pertes de crédits attendues et en particulier les ajustements spécifiques apportés pour prendre en compte les effets du contexte actuel d'incertitude. Sur la base d'une sélection de dossiers de crédit, nous avons examiné les analyses menées par le Groupe pour estimer les flux de trésorerie futurs et déterminer le niveau de pertes attendues. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la documentation disponible sur la situation financière des sociétés concernées et à apprécier le caractère raisonnable de la valorisation retenue pour les sûretés et les hypothèses utilisées par le Groupe pour apprécier le risque de crédit résiduel de ces expositions au regard du contexte actuel d'incertitude. Enfin, nous avons examiné les informations données au titre de l'évaluation du risque de crédit sur les actifs au coût amorti dans l'annexe aux comptes consolidés.

5. Reconnaissance comptable et calcul des commissions de surperformance

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de gestion d'actifs et de banque privée, le Groupe ODDO BHF perçoit des commissions de surperformance calculées selon les dispositions contractuelles de certains Organismes de Placement Collectif (ci-après « OPC ») ou mandats de gestion. Ces commissions variables sont déclenchées lorsqu'un indice de référence préalablement défini atteint un certain seuil à l'issue de la période de calcul. Elles sont comptabilisées en résultat à l'échéance de la période contractuelle de calcul qui est généralement de 12 mois mais peut aller au-delà. Nous avons considéré que l'évaluation des commissions de surperformance constituait un point clé de l'audit du fait : • De leur importance relative, de la complexité de leur estimation liée notamment à la diversité des données utilisées et à la disparité des dates de clôtures des OPC, • Des risques opérationnels liés à leur calcul, • De la périodicité de calcul retenue pour chacun des OPC qui peut être différente, • De son exercice social, de l'incertitude pesant sur la recouvrabilité de certaines commissions estimées à l'issue de la période de calcul.	Nous avons évalué le caractère approprié de la conception des contrôles clés liés au calcul des pertes de crédit attendues, ainsi que leur efficacité opérationnelle. Nous avons examiné les hypothèses, les méthodologies retenues par le Groupe pour estimer le montant des pertes de crédits attendues et en particulier les ajustements spécifiques apportés pour prendre en compte les effets du contexte actuel d'incertitude. Sur la base d'une sélection de dossiers de crédit, nous avons examiné les analyses menées par le Groupe pour estimer les flux de trésorerie futurs et déterminer le niveau de pertes attendues. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la documentation disponible sur la situation financière des sociétés concernées et à apprécier le caractère raisonnable de la valorisation retenue pour les sûretés et les hypothèses utilisées par le Groupe pour apprécier le risque de crédit résiduel de ces expositions au regard du contexte actuel d'incertitude. Enfin, nous avons examiné les informations données au titre de l'évaluation du risque de crédit sur les actifs au coût amorti dans l'annexe aux comptes consolidés.

6. Valorisation des actifs et passifs de l'activité ODDO BHF Metals

Risque identifié	Notre réponse
Au sein de ses métiers de Banque d'investissement, ODDO BHF a développé une activité d'intermédiaire sur les métaux non ferreux (aluminium notamment). Dans le cadre de cette activité, la société est amenée à détenir des stocks physiques, à négocier des contrats à terme physiques et à mettre en place des instruments de couverture (contrats d'achat ou vente à terme sur le LME, dérivés de change notamment). Au regard de l'importance relative des positions et des spécificités de cette activité, nous avons considéré que l'existence des stocks physiques et la valorisation des différentes positions de cette activité constituait un point clé de l'audit. Le stock de métaux non ferreux s'élève à 347 M€ au 31.12.2025. Se référer à la note 2.10 « Autres Actifs et Passifs ».	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la société pour l'évaluation et la comptabilisation des positions de l'activité ODDO BHF Metals. Nous avons notamment examiné les contrôles clés mis en œuvre par la société, en particulier ceux liés à : la réconciliation des positions avec les contreparties externes (tiers détenteurs de stocks), - Les contrôles afférents à la cohérence des positions entre les systèmes de gestion et la comptabilité. - La vérification des paramètres de valorisation des stocks physiques et instruments financiers, En complément, nous avons réalisé les tests suivants : • Nous avons procédé, sur base d'échantillon, à des demandes de confirmation externe par les tiers détenteurs des stocks physiques pour le compte de la société au 31 décembre 2025, • Nous avons testé les contrôles d'inventaire des stocks en consignment chez les clients • Nous avons réalisé des tests de détail sur les opérations d'achats et de ventes de métaux en comparant les écritures comptables avec les bons de commandes et de livraisons, les factures correspondantes et les paiements effectués et reçus, • Nous avons testé par sondage la pertinence des paramètres de marché (notamment cours LME, primes) retenus au 31 décembre 2025 pour la valorisation des stocks physiques et des positions sur instruments • À terme en les confrontant à des données externes.

7. Contrôles généraux informatiques

Risque identifié	Notre réponse
La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes du Groupe de ODDO BHF. L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux principales chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière a été considérée comme constituant un point clé de notre audit au regard de certaines déficiences de contrôle interne affectant notamment la gestion des accès aux systèmes d'informations identifiées lors de précédents exercices et faisant l'objet de plans de remédiation.	Nos travaux ont principalement porté sur les aspects suivants : - La gestion des accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données intervenant dans l'élaboration de l'information financière. Nous avons revu et testé : • Les procédures pour la création, la modification, la désactivation et l'annulation de droits d'accès, ainsi que la revue de ces droits d'accès par les responsables métiers, • La procédure de surveillance de comptes à hauts privilèges, • Le respect de la politique du Groupe en matière de sécurité des mots de passe et la correcte séparation des tâches. - La gestion des changements et développements relatifs aux applications. - La gestion de l'exploitation informatique : • Procédures de sauvegarde et de restauration des données, • Procédures d'identification et de traitement des erreurs de production. Lorsque les résultats de ces tests de contrôles ne se sont pas révélés satisfaisants sur l'ensemble de l'exercice, nous avons identifié et testé certains contrôles compensatoires ou mené des travaux complémentaires.

8. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

9. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ODDO BHF SCA par votre assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1994 pour le cabinet Pricewaterhouse Coopers Audit et celle statuant sur les comptes du 31 décembre 2015 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 31^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 16^{ème} année, compte tenu des successions de mandats intervenues entre entités juridiques du même réseau.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

10. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

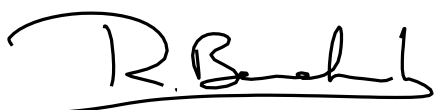
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-seine et Paris-La Défense, le 10 avril 2026
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Ben Chamek', with a long horizontal flourish underneath.

Ridha Ben Chamek

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Vincent Coustel', with a circular flourish above the name and a horizontal line underneath.

Jean-Vincent Coustel

Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2026

ODDO BHF SCA

Société en commandite par actions Au capital de 73.193.472 euros
12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris 652 027 384 RCS Paris
(la "Société")

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission de surveillance que nous confère l'article L. 226-9 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la gestion de la Gérance pendant l'exercice écoulé.

Les documents comptables afférents aux comptes de l'exercice, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer, nous ont été communiqués par la Gérance dans le délai prescrit par la loi.

Pour notre part, notre examen porte, conformément à la loi, sur le rapport de gestion de la Gérance et sur les comptes sociaux et consolidés de la Société clos le 31 décembre 2025

i. Observations sur le rapport de la Gérance

Le rapport de la Gérance nous paraît donner une synthèse précise et exacte de la marche des affaires sociales dont le Conseil de surveillance a été tenu régulièrement informé tout au long de l'année.

Il n'appelle pas d'observation particulière de notre part.

ii. Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Le Conseil de surveillance a suivi l'évolution des résultats tels qu'ils lui ont été présentés par la Gérance au cours de l'année.

Le Conseil de surveillance, après avoir examiné les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et pris connaissance de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, estime qu'ils ne donnent lieu à aucune observation particulière et en recommande l'adoption à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2026.

Olivier Marchal
Président du Conseil de surveillance

Texte des Résolutions Proposées à l'Assemblée Générale Mixte des Associés Commanditaires en date du 27 avril 2026

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, connaissance prise des documents communiqués par la Gérance, donne acte à la Gérance de la régularité de la convocation, de la communication des pièces et de la réunion.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,

approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

constate que les comptes de cet exercice font apparaître un bénéfice d'un montant de 102.372.998,62 euros,

donne aux Gérants et aux membres du Conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé, et

approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui s'élève à 170.856 euros ainsi que l'impôt correspondant d'un montant de 44.132 euros, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, après avoir constaté que les comptes de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font apparaître un bénéfice de 102.372.998,62 euros,

décide d'affecter le résultat de l'exercice, conformément à l'article 26.2 des statuts de la Société, en tenant compte de

la neutralisation des actions auto-détenues par la Société, comme suit :

- Un montant de dividende de 42.016.980 euros viendra en prélèvement du bénéfice de l'exercice ;
- Le dividende unitaire au profit des associés commanditaires est de 20 euros par action ;
- Le solde du bénéfice de l'exercice, après affectation conformément à l'article 26.2 des statuts de la Société relatif aux dividendes des commandités et des commanditaires, sera affecté au poste « réserve ordinaire » pour un montant de 50.641.158,19 euros.

Décide que les dividendes seront mis en paiement au plus tard dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

Prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes suivants ont été distribués aux associés commanditaires au titre des trois exercices précédents de la Société :

Exercice	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
2024	42.250.800 €	100%
2023	42.079.780 €	100%
2022	48.348.323 €	100%

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, complétés par la présentation des comptes consolidés,

approuve ces rapports en toutes leurs parties ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes consolidés

de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et

constate un résultat net, part du Groupe, de 103,16 millions d'euros.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation, le cas échéant, des conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

prend acte, purement et simplement de l'absence de conventions relevant de celles visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

(Consultation annuelle sur l'enveloppe globale des rémunérations en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du collège de la Gérance relatif à l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées au cours de l'exercice écoulé aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, représentant 14,4 % de la rémunération globale des salariés de la Société,

émet un avis favorable sur cette enveloppe globale de rémunérations, conformément aux dispositions de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier MARCHAL en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport de la Gérance et conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société,

constate que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Olivier MARCHAL vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale,

décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2029 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, et

prend acte du fait que le renouvellement de ce mandat fera l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Monsieur Olivier MARCHAL a d'ores et déjà fait savoir qu'il accepte ces fonctions et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer ce mandat.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Madame Doris BIRKHOFER en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport de la Gérance et conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société,

constate que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Doris BIRKHOFER vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale,

décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2029 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, et

prend acte du fait que le renouvellement de ce mandat fera l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Madame Doris BIRKHOFER a d'ores et déjà fait savoir qu'elle accepte ces fonctions et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer ce mandat.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Nicolas NAMIAS en qualité de censeur du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance et conformément à l'article 21 bis des statuts de la Société,

constate que le mandat de censeur du Conseil de surveillance de Monsieur Nicolas NAMIAS vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale,

décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2029 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Monsieur Nicolas NAMIAS a d'ores et déjà fait savoir qu'il accepte ces fonctions et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer ce mandat.

NEUVIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Mitchell HARRIS en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport de la Gérance et conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société,

décide de nommer, en qualité de membre du Conseil de surveillance, en complément des membres actuellement en fonction,

- Monsieur Mitchell HARRIS, né le 31 janvier 1955, à New York, Etats-Unis, de nationalité américaine, domicilié 309 Lake Avenue Sunapee, NH 03782, Etats-Unis,

à compter de ce jour, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2029 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, et

prend acte du fait que cette nomination sera soumise à la ratification de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Monsieur Mitchell HARRIS a d'ores et déjà fait savoir qu'il accepte ces fonctions et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer ce mandat.

DIXIEME RESOLUTION

(Approbation de la nomination de Madame Simone WESTERFELD en qualité de Gérant à compter du 1er juin 2026, soumise à la procédure de ratification par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de sa nomination en qualité de dirigeant effectif)

L'Assemblée Générale, sur proposition des associés commandités, et après avoir pris acte de l'avis favorable donné par le Conseil de surveillance à la présente résolution,

décide de nommer en qualité de Gérant de la Société, en complément des Gérants actuellement en fonction, et pour une durée indéterminée

- **Madame Simone WESTERFELD**, née le 12 février 1975, à Bünde, Allemagne, de nationalité suisse et allemande, domiciliée Frohmoosstrasse 46, CH-8908 Hedingen, Suisse,

prend acte que cette nomination est soumise à la procédure de ratification par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de la nomination de Madame Simone WESTERFELD en qualité de dirigeant effectif de la Société au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier.

décide de déléguer au collège de la Gérance le pouvoir de prendre acte de la ratification par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de la nomination de Madame Simone WESTERFELD en qualité de dirigeant effectif et de sa nomination en qualité de Gérant de la Société.

ONZIEME RESOLUTION

(Nomination du cabinet KPMG S.A en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices)

L'Assemblée Générale,

prend acte que le mandat de la société Pricewater house Coopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire arrive

à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale et ne peut être renouvelé en application des règles de rotation obligatoire prévues à l'article L. 823-3-1 du Code de commerce, et en conséquence, à l'issue d'un appel d'offres conduit conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et après examen des travaux du comité d'audit,

décide de nommer le cabinet KPMG S.A, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2032 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031,

prend acte que cette nomination est subordonnée à la réunion de l'ensemble des conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

DOUZIEME RESOLUTION

(Nomination du cabinet KPMG S.A en qualité de Commissaire aux comptes auditeur des informations en matière de durabilité pour une durée de six (6) exercices)

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L821-40 et L821-41 du Code de commerce,

prend acte que le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes ayant pour mission de procéder à la certification des informations consolidées en matière de durabilité, pour la durée restant à courir de son mandat de certification des comptes, est arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale,

décide de nommer le cabinet KPMG S.A, en qualité de Commissaire aux comptes ayant pour mission de procéder à la certification des informations consolidées en matière de durabilité, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2032 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que cette nomination intervient sous réserve de la réunion de l'ensemble des conditions requises par la loi et les règlements pour exercer ce mandat.

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire

TREIZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au collège de la Gérance à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-6, alinéa 1er du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L.225-129-6, alinéa 1er, L. 225-129-2 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, et après avoir pris connaissance du rapport du collège de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. **Délègue** au collège de la Gérance sa compétence, s'il le juge opportun, pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires réservées aux salariés du Groupe ODDO BHF adhérent à un plan d'épargne d'entreprise ;
2. **Décide** de limiter le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à dix millions (10.000.000) d'euros ; ce plafond est fixé de manière indépendante de sorte que le montant nominal des émissions réalisées en vertu de la présente résolution ne s'imputera sur aucun autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par la présente Assemblée Générale ;
3. **Donne** pouvoir au collège de la Gérance à l'effet de déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, leurs mode et délais de libération, les délais de

souscription, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées ;

4. **Confère** tous pouvoirs au collège de la Gérance pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires ;
5. **Décide** que la présente délégation sera valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
6. **Prend acte** que la présente délégation prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre en vertu de la délégation de compétence immédiatement susvisée)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du collège de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et sous réserve de l'adoption de la 13ème résolution ci-dessus,

décide, conformément aux dispositions des articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au titre de l'intégralité de l'augmentation de capital autorisée aux termes de la 13ème résolution ci-dessus, et de réserver les émissions qui pourraient en résulter aux salariés adhérents d'un plan d'épargne de la Société ainsi que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Résolution soumise à l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire

QUINZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au collège de la Gérance à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes à l'issue des opérations autorisées au titre des 13ème et 14ème résolutions)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du collège de la Gérance, et sous réserve de l'approbation des 13ème et 14ème résolutions :

- **Délègue** au collège de la Gérance, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, sa compétence pour augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, à réaliser par élévation de la valeur nominale des actions alors existantes de la Société ;
- **Décide** que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant de trois millions (3.000.000) d'euros ; ce plafond

est fixé de manière indépendante de sorte que le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente résolution ne s'imputera sur aucun autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par la présente Assemblée Générale ;

- **Décide** que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale ;
- **Décide** que le collège de la Gérance aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :
 - **Déterminer** les modalités et conditions des opérations autorisées ci-dessus et notamment déterminer le montant des sommes à incorporer au capital et le montant dont la valeur nominale des actions existantes sera augmentée, ainsi que le ou les postes des capitaux propres sur lesquels elles seront prélevées,
 - **Fixer** les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital ou de droits d'attribution.

Résolution soumise à l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SEIZIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance et au cabinet de formalités SLC Conseils, 74, rue de Rome, 75008 Paris, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

* * *



ODDO BHF